



PREFECTURE  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

**CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE  
2007 – 2009  
ENTRE LA VILLE DE BOBIGNY  
ET LA PREFECTURE DE SEINE – SAINT - DENIS**

\*\*\*\*\*

**« CONTRAT POUR MIEUX  
VIVRE ENSEMBLE A BOBIGNY »**

\*\*\*\*\*

# SOMMAIRE

	<i>Page</i>
<b>I. PREAMBULE</b>	
1. La ville de Bobigny .....	3
2. Une stratégie et un contrat pour « mieux vivre ensemble à Bobigny » .....	8
<b>II. LES 10 AXES STRATEGIQUES 2007- 2009</b>	
<b>v Les quatre axes transversaux</b>	
1- La démocratie participative et la citoyenneté .....	11
2- Le développement durable .....	15
3- La lutte contre toutes les formes de discriminations .....	18
4- L'intégration des populations étrangères .....	23
<b>v Les six axes thématiques</b>	
1- Le développement urbain, l'habitat et le cadre de vie .....	25
2- L'accès à l'emploi et à la formation, le développement économique .....	46
3 - L'éducation .....	69
4 - La solidarité, l'accès à la santé .....	81
5 - L'accès à la culture, la vie sociale et citoyenne .....	89
6 - La prévention de la délinquance, la sécurité, l'accès aux droits .....	99
<b>III. LA CONDUITE DE PROJET</b> .....	112
<b>IV. CARTES ET TABLEAU DES QUARTIERS</b> .....	116
<b>V. LES ENGAGEMENTS FINANCIERS ET LES SIGNATAIRES</b> .....	120

## PREAMBULE

### **1. La ville de Bobigny**

Bobigny est une commune de près de 45000 habitants, située dans la première couronne de la banlieue parisienne dans le département de la Seine-Saint-Denis, (pas vraiment d'un point de vue géographique), qui s'étend sur une superficie de 677 hectares, sur une longue bande Est-Ouest.

Ville préfecture depuis 1964, la commune est bien desservie et proche de Paris. Elle se situe ainsi à 5 km de Paris par la porte de Bagnolet et à 3 km par la porte de Pantin, à 1/4 d'heure de l'aéroport de Roissy Charles De Gaulle par l'autoroute et à quelques minutes du Stade de France à la Plaine Saint-Denis.

La ville est entourée des communes de Drancy au nord, La Courneuve au nord-ouest, Pantin à l'ouest, Romainville et Noisy-le-Sec au sud (la RN3 et le canal de l'Ourcq servant de délimitation entre les deux villes) et Bondy à l'Est. De nombreux flux de population existent entre ces villes.

Bobigny est doté d'un important réseau de communication (routier, autoroutier et transports collectifs dont le tramway) et dans un territoire au rapport privilégié à Paris, à Saint-Denis et à l'Est de la région (Roissy et Marne la vallée).

On remarque une accessibilité remarquable de la commune à l'échelle régionale et départementale grâce à des infrastructures routières d'échelles métropolitaines (les A86 et N186), nationales (N3 et N2), voire internationales (A3 et A1).

La desserte par les transports en commun est importante :

- La ligne N°1 du tramway parisien (qui relie Saint Denis, La Courneuve, Bobigny-Drancy, Noisy-le-Sec et bientôt Montreuil). Ce tramway constitue aussi un lien entre les différents quartiers qu'il traverse.
- La ligne N°5 du métro parisien. Station Place d'Italie- Station Bobigny /Pablo Picasso
- La gare routière avec 11 lignes de bus (dont 9 en terminus), une tête de taxis et un parking d'intérêt régional. Plus de 20 000 voyageurs par jour transitent sur le site pour le seul réseau de bus.

#### **ü Un bref historique :**

Bobigny est le fruit d'une histoire relativement récente, puisque son développement est apparu véritablement au milieu du XIXème siècle.

Jusqu'à la Première guerre Mondiale, Bobigny n'était qu'un bourg d'environ 4 000 habitants, situé dans le département de la Seine, dont l'activité était essentiellement consacrée à la culture maraîchère au centre de la plaine d'Aubervilliers.

Bénéficiant de la proximité de Paris et d'un réseau dense d'infrastructures de transports (voies ferrées, canal de l'Ourcq, routes nationales) Bobigny connaîtra

entre les deux guerres, à l'instar du reste de l'actuel territoire départemental, un premier développement lié à l'arrivée d'entreprises industrielles importantes (imprimerie et journal l'Illustration, le Bronze industriel...).

Le besoin de main-d'œuvre de l'industrie, l'afflux de nombreux travailleurs de Paris cherchant à se loger, amenèrent la construction de nombreux lotissements transformant la physionomie de Bobigny et composant une part importante du tissu urbain actuel au Nord et au Nord-Est de la commune. Les lotissements modifieront la composition sociale de la population qui rapidement devient à majorité ouvrière.

A partir des années cinquante, se situe la période de la construction des grands ensembles pour répondre à la crise du logement particulièrement marquée en région parisienne. Le territoire actuel de la Seine-Saint-Denis va ainsi connaître un développement démographique sans précédent qui constitue un élément clef de son identité actuelle.

C'est ainsi que sur Bobigny ont été construits plus de 4 000 logements à partir de 1954 (quartiers de l'Abreuvoir, de l'Etoile et du Pont de Pierre), la population doublant en huit ans (de 18 500 à 37 000 habitants entre 1954 et 1962).

En juillet 1964 le Département de la Seine-Saint-Denis est créé, et Bobigny est désignée comme ville-préfecture et « pôle restructurateur de banlieue ».

A cette période correspond la création du nouveau centre-ville, fait majeur de l'aménagement de Bobigny, suivie de la mise en place progressive des équipements correspondant aux grandes fonctions de la ville-préfecture et participant au rayonnement de la commune sur l'ensemble du département (Bourse départementale du Travail, Maison de la Culture, Hôtel de ville, centre commercial, gare routière, métro, tramway, cité administrative, Palais de Justice, archives départementales, gendarmerie départementale....)

## **ü Les principaux éléments socio-démographiques :**

Au dernier recensement en 1999, Bobigny comptait 44 680 habitants, se situant au 12ème rang départemental, après avoir connu un ralentissement démographique depuis 1990 (535 habitants soit une évolution de – 1 %).

Depuis 1999, et même plus précisément entre 2003 et 2006, la livraison d'environ 800 logements a permis l'accueil de nouveaux ménages ou le déménagement de ménages à l'intérieur de la ville. Cette nouvelle population, d'une part, et, d'autre part, l'arrêt de la diminution de la taille moyenne des ménages qui avait été constatée dans les années 90 dans le parc social, ont sans doute occasionné, sinon une augmentation massive de population, du moins une stabilité de celle-ci en nombre.

### **- Une population jeune aux revenus modestes :**

La population de la ville préfecture se caractérise par sa jeunesse avec 30 % de moins de 20 ans contre 28 % pour l'ensemble du département, elle compte également moins de personnes âgées ( 12 % de plus de 60 ans contre 15 % ).

En 2002, le niveau<sup>1</sup> de revenu fiscal des ménages était de 19 571 € ce qui positionne la ville au 34<sup>ème</sup> rang départemental pour l'importance des revenus, la moyenne départementale se situant à 22 800 € et la moyenne régionale à 28 709 €. Ces revenus globalement faibles sont à mettre en relation avec la structure socioprofessionnelle des habitants marquée par la présence de catégories peu aisées.

#### **- Une population composée majoritairement d'ouvriers et d'employés :**

Le profil socioprofessionnel<sup>2</sup> des résidents est sensiblement différent du profil départemental, avec une présence significative des employés (41 % contre 38 %) et une présence très forte d'ouvriers (35 % contre 29 %), parallèlement, avec 5 % de cadres et 18 % de professions intermédiaires, les catégories les plus aisées sont moins représentées sur le territoire communal (moyenne départementale : 10 % de cadres et 23 % de professions intermédiaires).

#### **- L'emploi :**

En décembre 2006, la ville comptait 2929 demandeurs d'emplois (source DARES/ANPE). Elle comptait également 2 207 allocataires du RMI (source CAF), en augmentation depuis un an (+ 7,7 %).

Bobigny compte près de 29 000 emplois, dont une majorité du secteur public (56 % contre 26 % au niveau départemental), du fait de son statut de ville préfecture.

#### **- Le logement :**

En matière de logements, la ville se caractérise par une part importante d'immeubles collectifs (78 % contre 71 % pour le département) et un parc de maisons individuelles plus réduit que la moyenne départementale ( 19 % contre 26 % en moyenne sur le département ).

Par ailleurs, on constate une prédominance des locataires HLM ( 57 % contre 36 % en moyenne sur le département ), la part des propriétaires et des locataires du secteur privé est faible ( respectivement 27 % contre 40 % pour le département et 11 % contre 19 % ).

En 2007, la ville compte plus de 9000 logements ainsi qu'un millier de logements d'habitat collectif privé aux caractéristiques très proches de celles de l'habitat social (opérations déconventionnées d'Icade, logements d'OGIF).

Entre 1990 et 1999, la ville de Bobigny a vu son parc de logement augmenté de 3 % ( 492 logements supplémentaires ), cependant la construction de nouveaux logements s'est ralentie passant de 144 par an entre 1982 à 1990 à 55 entre 1990 et 1999.

Une nouvelle dynamique s'est engagée à partir de 2000, avec notamment la livraison de 650 logements dans la ZAC Jean Rostand entre 2003 et 2006.

---

<sup>1</sup> Revenu fiscal médian des ménages 2002 source : INSEE-DGI

<sup>2</sup> Sources : RGP 1999.

## ù Bobigny dans son département :

### Département de Seine-Saint-Denis

### Ville de Bobigny

#### Population

- 1 459 000 habitants en 2005
- **12,8 % de la population de l'Île-de-France**
- 6 182 habitants au km<sup>2</sup>
- Augmentation estimée de 1999 à 2005 : + 76 139 habitants
- Excédent naturel 1990-1999 : 125 822 habitants
- Déficit migratoire entre 1990 et 1999 : - 124 158 habitants

- **44 800 habitants** en 2005
- 11% de la population des 10 communes environnantes
- 6 400 habitants au km<sup>2</sup>
- Augmentation estimée de 1999 à 2005 : + 721 habitants.
- Excédent naturel 1990-1999 : + 4 520 habitants
- Déficit migratoire entre 1990 et 1999 : - 5 100 habitants

Sources : INSEE, recensements de population 1990, 1999 et estimations localisées de population au 01.01.2005. Données provisoires. Chiffres-clés de la région Île-de-France, Insee, 2005

#### Jeunesse

- 29,1 % de la population a moins de 20 ans en 2003 (**28%** en 1999)
- Proportion plus forte dans le nord du département où fréquemment le taux avoisine 30 à 35 % de la population totale, et à Clichy-sous-Bois où il atteint 38,6 %.

- **30 %** de la population a moins de 20 ans en 1999
- **L'indice de vieillissement** est de 10,7 personnes de 75 ans ou + pour 100 balbyniens de moins de 20 ans, soit **3 fois moindre qu'au niveau national**

Source : INSEE, estimations localisées de population au 01.01.2003. Données provisoires ; Chiffres-clés de la région Île-de-France, Insee, 2005 / INSEE recensement 1999

#### Étrangers

- 258 850 étrangers recensés en 1999 soit **18,7 %** de la population du département
- L'Algérie et le Portugal sont les pays les plus représentés. Les étrangers sont particulièrement présents dans les communes de l'arrondissement ouest et à Clichy-sous-Bois.

- 10 124 étrangers recensés en 1999 soit **23 % de la population** de la ville
- dont 7 270 hors union européenne

Source : Pauvreté-précarité en Seine-Saint-Denis, CPAM Seine-Saint-Denis, nov. 2005 ; Insee – RGP 1999

#### Urbanisation

- Plus de la moitié des communes compte plus de 30 000 habitants. Les trois villes les plus peuplées sont Montreuil (90 735), Saint-Denis (94 700) et Aulnay-sous-Bois\* (80 500). Elles figurent également parmi les plus peuplées d'Île-de-France.

- Bobigny compte 5 quartiers en **ZUS**
- 2 quartiers **ANRU** de priorité 1
- 1 **ZRU**, 1 **ZFU** intercommunale
- le parc social se répartit essentiellement entre le centre et l'ouest de la ville

Source : INSEE, recensement de la population 2004. Estimations Source \*\*: DIV juin 2006

#### Logement

- Le parc de logements a fortement augmenté entre 1990 et 1999. Il compte 580 465 logements dont 90,3 % de résidences principales et 8,5 % de logements vacants
- Les logements en immeuble collectif sont majoritaires : **73,8 %** de l'ensemble des résidences principales
- Le parc locatif social représente **35,9 %** du total des logements
- 63 % des locataires habitent dans du logement social

- **78%** des résidences principales sont en **immeuble collectif**. Seuls trois quartiers de Bobigny présentent un parc de logement fortement pavillonnaire : Pierre Sénard, Vaillant Robespierre, Delaune Est.
- Les **logements sociaux** représentaient **57%** des logements de la ville en 1999, soit une part nettement supérieure à celle constatée sur les communes voisines, à l'exception de La Courneuve. Depuis 1999, la société Icade a déconventionné plus de 500 logements.

Source : INSEE recensement 1999

## Population active

- 674 000 personnes sont actives, dont 47 % de femmes (48 % en IdF)
- Le taux d'activité global\* s'élève à **48,6 %** contre 50 % en 1990
- La proportion des actifs ayant un emploi s'est fortement réduite : **82,6 %** contre 87,9 % en 1990
- La commune où l'on travaille n'est pas forcément celle où l'on habite : **79 %** des actifs occupés ne travaillent pas dans leur commune de résidence, et **50 %** des actifs travaillent dans un autre département
- Le taux d'emploi\* est de 0,73 %

- 21 222 personnes étaient actives en 1999, dont 46 % de femmes
- Le **taux d'activité global\*** s'élève à **48,1 %** en 1999 contre 49,9% en 1990
- La proportion des **actifs ayant un emploi** s'est fortement réduite : **78,8 %** en 1999 contre 84,6 % en 1990
- Peu de Balbyniens travaillent sur la commune : **76,1 % des actifs** occupés travaillent **en dehors de Bobigny**, et 49 % des actifs travaillent dans un autre département. Une situation moins pire malgré tout que sur le département
- Le taux d'emploi\* est de ...

\* Le taux d'activité global = nombre d'actifs ayant un emploi rapporté à la population totale, y compris les 0-15 ans et hors militaires du contingent

\* Le taux d'activité est le pourcentage de personnes actives dans la population de 15 ans ou plus

\* Le taux d'emploi rapporte le nombre d'emplois existant dans la commune au total des actifs

Source : INSEE recensement 1999

## Chômage

- Le taux de chômage était de **11,5 %** au 31/12/2006 contre 8,5 % en Île-de-France
- C'est la première fois depuis plusieurs années que le chômage diminue très légèrement dans le département, cependant le taux de chômage reste le plus élevé de la région.

- Le **taux de chômage** est de **13,8 %** au 31/12/2006
- Si Bobigny enregistre une baisse du chômage, celle-ci s'accompagne en revanche d'une augmentation des allocataires du RMI

Source : DDTEFP, Aperçu mensuel - Marché du travail en Seine-Saint-Denis, octobre 2005 / Pauvreté-précarité en Seine-Saint-Denis, CPAM Seine-Saint-Denis, nov. 2005.

## Précarité

- La Seine-Saint-Denis compte 54 467 allocataires du RMI au 31 décembre 2006\* (106 786 personnes couvertes)
- Les allocataires du RMI représentent 19,3% des allocataires Caf
- La Seine-Saint-Denis affiche un revenu moyen imposable, par contribuable imposable, de **22 433 €** en 2005. Malgré un taux d'évolution favorable, la Seine-Saint-Denis a toujours le plus petit revenu moyen imposable et le plus faible taux d'évolution de la région.
- En 2005, **50%** des foyers fiscaux sont non imposés alors que les autres départements en compte plus ou moins un tiers.
- Plus de la moitié de la population (55 %) bénéficie d'au moins une prestation CAF. **17%** des personnes qui résident en Seine-Saint-Denis appartiennent à un foyer qui vit en dessous du seuil de pauvreté\*. Cette proportion ne dépasse pas 10 % dans les autres départements franciliens.

- Bobigny compte **2 297 allocataires du RMI** au 31 décembre 2006\* (4 635 personnes couvertes)  
Les allocataires du RMI représentent 22,2% des allocataires Caf
- La ville affiche un revenu moyen imposable, par contribuable imposable, de **18 826 €** en 2005, soit 3 607 € de moins que la moyenne départementale
- **62% de foyers** étaient **non imposables** au 12/2005
- En 2006\*, les **2/3 de la population** (66,1 %) bénéficient d'au moins une **prestation CAF**. **45%** des allocataires sont **sous le seuil de bas revenu**

D'autres données confirment une paupérisation de la population :

- Sur la période 2001-2003, le bilan d'activité EDF-GDF montre une augmentation du Fonds de Solidarité Energie versé aux balbyniens : celui-ci a quasi doublé en deux ans en passant de 35 032 € en 2001 à 65 438 € en 2003.
- En 2003\*\*, 2/3 des ménages en HLM ont des ressources inférieures à 60% des plafonds d'attribution ; cette proportion passe à ¾ chez les ménages plus récemment installés (à partir de janvier 2000). 46% des locataires HLM bénéficient d'une aide au logement ; parmi les emménagés récents, cette part est de 50%. 13% de locataires HLM bénéficient d'une aide sociale ; parmi les emménagés récents, cette part est de 19.5%.

\*Source : Caf 93

\*\*Source : données issues du diagnostic du PLH 03/03/2004

\* Revenu par unité de consommation estimé à 718,97 euros mensuel pour une personne seule, 1 078,45 euros pour un couple sans enfant et 1 509,83 euros pour un couple avec deux enfants de moins de quatorze ans, pour les revenus 2002.

## **2. Une stratégie et un contrat pour « mieux vivre ensemble à Bobigny »**

Bobigny est à l'image de la Seine-Saint-Denis. C'est une Ville-Préfecture active, innovante et ouverte aux enjeux de la modernité. Sa population, et notamment sa jeunesse, son envie d'avenir, constituent autant d'atouts essentiels pour le présent et le futur. Riche de ses habitants, de sa diversité, de ses projets, elle défend une conception du « faire société » où le « vivre mieux de chacun » se conjugue grâce au « vivre ensemble ».

La ville est en effet le creuset où chacune et chacun construit sa vie, son identité, exprime ses aspirations pour soi-même et sa famille.

La stratégie du « mieux vivre ensemble » de la Ville s'enracine dans la conception collective du Projet de Ville co-élaboré avec les habitants et les autres acteurs du territoire lors des Assises. Cette stratégie est collective, cohérente et plurielle :

- Elle défend un modèle de développement qui se veut durable, participatif et solidaire, sur la ville et aussi à d'autres échelles,
- Elle mise sur l'apport de toutes les intelligences individuelles ou collectives, dans le prolongement de la dynamique des Assises de la Ville,
- Elle vise au mieux vivre de chaque Balbynien quel que soit son origine ou son âge,
- Elle favorise le « vivre ensemble », la solidarité et la coopération, facteurs d'épanouissement personnel et de qualité de vie collective,
- Elle prend appui sur un développement économique dynamique de son territoire soucieux de son environnement humain et physique,
- Elle agit pour un développement urbain améliorant le cadre de vie des balbyniens et accueillant de nouveaux habitants,
- Elle adapte le service public au plus près des besoins et avec les usagers,
- Elle développe les quartiers les plus en difficultés de son territoire,
- Elle prépare la ville universitaire à accueillir les nombreux étudiants attendus (la construction de près de 1200 logements étudiants est prévue d'ici 2015),
- Elle vise à adapter les politiques publiques aux besoins des balbyniens et à promouvoir le « Droit à la Ville ».

### **ü Un contrat pour mieux vivre ensemble à Bobigny :**

Le « Contrat urbain de cohésion sociale », appelé localement « Contrat pour mieux vivre ensemble à Bobigny », se veut un des outils au service du Projet de Ville bâti avec la population et mis à jour tous les deux ans au travers des Assises de la Ville.

Il fait suite au Contrat de Ville 2000-2006 arrivé à échéance au 31 décembre 2006. Ce nouveau contrat est d'une durée de 3 ans (2007-2009), reconductible 3 ans (2010-2012) après évaluation.

A la suite des Assises de 2006 et après concertation au sein de nombreux groupes de travail initiés pour sa préparation, ce contrat fixe une stratégie pour « mieux vivre ensemble » pour la ville, valable pour 3 ans, et associant de très nombreux partenaires.



Les priorités et engagements du Projet de Ville issu des Assises et touchant au « mieux vivre ensemble à Bobigny » ainsi que des priorités de l'Etat constituent « l'ossature » du contrat.

A l'avenir, certains objectifs pourront être inscrits dans un cadre intercommunal (ex : emploi / formation...).

Ce contrat se veut un contrat global et cohérent. Il vise à rendre plus lisible la stratégie locale de Politique de la Ville et de cohésion sociale, et à aider à mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs contractuels existants sur le social, l'urbain et l'économique avec les différents pouvoirs publics.

Signé dans un premier temps entre la Ville et l'Etat, il doit s'articuler avec les autres politiques de droit commun ou contractuelles des différents acteurs publics : Conseil Général, Conseil Régional, CAF, CCI etc ...

Pour la ville, le « Contrat pour mieux vivre ensemble à Bobigny » permet de mettre à jour une partie de ses objectifs et programmes d'action sur 3 ans valable pour l'ensemble des quartiers de la ville, et sur les 10 orientations prioritaires retenues par le Conseil Municipal le 15 février 2007.

Ces objectifs sont fixés d'un commun accord entre la ville et l'Etat, avec comme ambition de mobiliser les crédits spécifiques de l'Etat au bénéfice des quartiers prioritaires du Contrat, et l'ensemble des moyens de droit commun Ville et Etat sur tout le territoire communal.

## **ù Les quartiers prioritaires dans le cadre du Contrat :**

( cf. cartes et tableau des quartiers en fin du document )

- **L 'Abreuvoir** en Zone de Redynamisation Urbaine

- **Le centre ville** ( sur la base des IRIS 2000 ) : Karl Marx en projet de rénovation urbaine et Zone Urbaine Sensible, Paul Eluard en ZUS, Salvador Allende, Chemin Vert, Hector Berlioz, Cerisiers, Bons enfants, Libération, Gabriel Péri, Normandie, Paul Vaillant-Couturier, Sablons, Pablo Picasso, Amitiés, rue de l'union, Jean Jaurès/la Ferme/Henri Barbusse.

- **Etoile / Pont de pierre / Grémillon** en projet de rénovation urbaine, ZUS et Zone Franche Urbaine.

70 % environ de la population de la ville de Bobigny (2/3) habite donc un quartier prioritaire du Contrat.

Dans le cadre de sa propre stratégie locale « pour mieux vivre ensemble à Bobigny », la Ville continuera de mobiliser une partie de ses moyens financiers et de rechercher des subventions sur les autres quartiers ou cités de la ville non retenus en géographie prioritaire du contrat par l'Etat : d'Estienne d'Orves, Delaune, E. Vaillant/Cité Robespierre, Pierre Sénard, la Cerisaie/Rue de Bresse, Avicenne/Les Vignes/ La Folie/La Bergère.

## **Û Les axes prioritaires du Contrat :**

Afin d'agir sur les principaux aspects favorisant « le mieux vivre ensemble » des balbyniens (emploi, éducation, cadre de vie, santé, citoyenneté, culture, tranquillité...) 10 axes prioritaires sont définis, au sein desquels plusieurs objectifs de travail sont fixés sur les 3 ans du Contrat.

Les 6 axes thématiques se déclineront en programmes d'action concrétisés au travers des projets menées par les acteurs de terrain. Leur mise en œuvre implique aussi de se référer aux objectifs développés dans les 4 axes transversaux.

### **√ Les quatre axes transversaux prioritaires :**

- axe 1 : La démocratie participative et la citoyenneté
- axe 2 : Le développement durable
- axe 3 : La lutte contre toutes les formes de discriminations
- axe 4 : L'intégration des populations étrangères.

### **√ Les six axes thématiques prioritaires :**

- axe 1 : Le développement urbain, l'habitat et le cadre de vie
- axe 2 : L'accès à l'emploi et à la formation, le développement économique
- axe 3 : L'éducation
- axe 4 : La solidarité, l'accès à la santé
- axe 5 : L'accès à la culture, la vie sociale et citoyenne,
- axe 6 : La prévention de la délinquance, la sécurité, l'accès aux droits

## **Û Poursuivre l'élaboration des programmes d'action :**

Suite à la signature de la convention cadre du « Contrat pour mieux vivre ensemble à Bobigny », et selon les priorités qui y sont définies, le travail d'élaboration de certains volets du Contrat se poursuivra durant l'année 2007 ou 2008.

Ces volets deviendront alors des projets locaux de développement donnant éventuellement lieu à la signature de conventions d'application du Contrat avec plusieurs partenaires dont l'Etat.

Les projets locaux de développement prévus dans un premier temps : développement durable, lutte contre les discriminations, emploi/formation/insertion, gestion urbaine de proximité, mise à jour du projet social quadrilatère, tableau de bord 2008 du Projet local de santé – Atelier Santé Ville, vie associative, Contrat Local de Sécurité de nouvelle génération, accès aux droits.

Les projets locaux de développement prévus dans un second temps : démocratie participative, éducation, culture, mémoire, accès aux nouvelles technologies.

Enfin, un travail sera conduit aussi sur la création d'un observatoire territorial et sur la méthode d'évaluation du Contrat.

# AXE TRANSVERSAL N° 1

## DEMOCRATIE PARTICIPATIVE ET CITOYENNETE

### **1 – Enjeux et objectifs stratégiques**

Depuis 1998, la municipalité de Bobigny développe la démocratie participative afin de « toujours mieux vivre ensemble ». Pour la municipalité, il ne s'agit pas de se limiter à l'écoute, mais bel et bien, de rendre les Balbyniens moteurs de l'évolution de leur ville et de la construction du « vivre ensemble ».

Faire progresser fondamentalement la démocratie, en imaginant des modes de décisions originaux, partagés, est une nécessité de notre temps. Il s'agit, non seulement de faire avancer des droits nouveaux, de répondre à des aspirations nouvelles, mais également d'enrichir notre société de l'apport de tous les humains, là où ils vivent, la bâtissent, l'inventent. Et cela commence au niveau local.

Pour ce faire, plusieurs outils de participation sont mis en place : les Assises de la Ville, les Comités d'Initiatives Citoyennes, les réunions « Parlons Franchement », l'Observatoire des engagements, les groupes de travail thématiques, les réunions de rues, la Gestion Urbaine de Proximité, le budget participatif, la vie associative, le conseil municipal de enfants, l'atelier santé ville, les ateliers d'urbanisme, « l'Université », les réunions avec des jeunes, la maison des projets, les nouvelles technologies dont internet, des comités d'usagers, les interviews audiovisuelles, les enquêtes de satisfaction ou d'opinion ....

### **2 – Bilan et évaluation 2001 / 2006**

Les **Assises de la ville** sont la colonne vertébrale du dispositif participatif. Elles sont le lieu où, tous les deux ans chaque habitant peut participer à la définition des priorités du Projet de Ville et de l'action. Son expertise du quotidien vient nourrir celle de l'exécutif municipal. Les cinq Assises déjà menées, toutes avec leurs originalités propres, ont été porteuses d'une série de prises de conscience collective, d'engagements et/ou de nouvelles démarches.

Les six « **Comités d'Initiatives Citoyennes** » (CIC) ont vu leur rôle amplifié, une charte les lie, des collectifs de référence ont été mis en place.

Les « **Parlons Franchement** » se déroulent, en général, sur deux cycles par an. Outils de très proche proximité, ils sont une rencontre sans intermédiaire entre les élus et les habitants. C'est surtout le lieu de l'expression des dysfonctionnements du quotidien, mais on y parle aussi bien des grands projets de la ville. Leur fréquentation ne semble pas avoir pâti de la création de nombreux autres outils de participation (GUP, réunions de rue, etc.).

L'**Observatoire des engagements** (ODE), après un engouement important, a subi une légère perte de volontaires sur la période 2003-2005, sans doute due aux nouveaux engagements de 2004, plus basés sur des démarches globales que sur

une liste exhaustive, d'où une difficulté à juger de la réussite de tel ou tel engagement. Le retour à une liste de 88 engagements va rendre plus aisé l'observation.

Le **Budget participatif** est le principal outil en difficulté de la démarche sur la période 2001-2006. Malgré un très gros effort de simplification, ce domaine reste pour beaucoup affaire de spécialistes ou considéré comme tel. Ce sera un des axes forts de la période à venir.

### **3 – Mise à jour du diagnostic des besoins**

Chaque jour nous prouve que les habitants ont besoin de connaître les projets qui vont transformer leur vie, qu'il s'agisse d'aménagements structurels ou de créations de services. Ils ont besoin aussi de donner leur avis pour être acteur de la vie citoyenne.

La municipalité fait le double choix du qualitatif et du quantitatif. *Qualitatif*, pour explorer avec des groupes de balbyniens une thématique. Il s'agit de faire émerger les idées, de définir les axes opérationnels. *Quantitatif*, car il faut absolument confronter avec le plus grand nombre de gens possible la portée des projets exposés. C'est la quantité qui en valide relativement l'opportunité.

### **4 – Objectifs et programme d'action**

L'objectif essentiel de la période à venir sera la recherche d'une participation citoyenne plus nombreuse et mieux informée.

**Plus nombreux** : Notamment ceux qui se sentent exclus du système de décision : les jeunes, les étrangers, les « gens modestes » qui ont tendance à penser « qu'ils ne pèsent pas grand chose dans le débat, qu'ils ont élu des gens pour réfléchir pour eux », ou encore « qui ne se sentent concernés par rien », etc....

**Mieux informés** : Il n'y a pas de démocratie sans connaissance la plus fine possible des enjeux, des activités existantes et des propositions nouvelles. Un effort tout particulier devra être fait sur les comptes-rendus des réunions, sur l'exposition des effets d'un projet.

Les **outils déjà en place continueront** à fonctionner. Certains d'entre eux devront évoluer pour encore mieux répondre aux attentes de participation des citoyens. Il s'agit surtout du Budget participatif. Par ailleurs une meilleure articulation des outils entre eux sera recherchée.

Le **Budget participatif** est un outil particulièrement sensible quant au choix des priorités et des urgences. Donner aux Balbyniens les moyens de définir des objectifs, des projets, des orientations... serait incomplet s'ils ne pouvaient pas peser sur leur hiérarchisation. Un budget n'est pas qu'une mécanique administrative complexe, c'est avant tout la traduction d'orientations et de valeurs.

Un groupe de travail, composé essentiellement d'habitants et de techniciens municipaux sans élus, réfléchit actuellement à la façon de mettre en place le Budget participatif, en différenciant nettement ce qui concerne la « pédagogie budgétaire »

de la hiérarchisation des besoins... La coordination de ce groupe est confiée à des intervenants indépendants, spécialisés sur ces questions.

La **Consult'action**. Du 24 juin au 24 septembre 2007, s'est déroulée une très large consultation de la population balbynienne et des usagers de la ville. Un questionnaire complet a permis de prendre position sur l'image de la ville, sur l'habitat, sur l'aménagement, sur la politique de déplacements, sur les commerces, sur la tranquillité publique, sur le développement économique, et sur la Démocratie participative elle-même... Il y a eu 15 000 réponses.

Cette consultation n'a pas pour seule vocation de « prendre le pouls » des Balbyniens, mais bel et bien de les aider à prendre du recul sur la réalité locale, puis de leur donner les moyens de peser réellement sur les choix et orientations qui font la ville.

#### **Les objectifs généraux ou opérationnels prévus :**

- Accroître le nombre de rendez-vous citoyens (groupes de travail thématiques, réunions de rues, atelier d'urbanisme sur le « quadrilatère » etc. ...).
- Gagner à la participation des personnes les plus éloignées, jusqu'ici, de la démarche participative.
- Organiser un échange avec une ville (de France ou d'Europe relativement proche) pour confronter les expériences.
- Mettre en place effectivement un groupe stable de Balbyniens autour du Budget participatif. Organiser au moins deux réunions par an.
- Editer un guide pratique de la citoyenneté.
- Renforcer la participation citoyenne dans le pilotage des politiques publiques et dans les services publics
- Mieux articuler les outils participatifs entre eux
- Evaluer le projet participatif de la ville annuellement et l'ajuster
- Elaborer pour 2008 une « charte locale du projet participatif de Bobigny »

## **5 – Conduite de projet**

### **- Le pilotage stratégique :**

Il est proposé que le pilotage stratégique du projet participatif de la ville soit confié au comité de pilotage « **Bobigny en toute démocratie** », réunissant des habitants impliqués volontaires, des élus, des techniciens de la ville et des consultants éventuellement mandatés.

Il serait chargé d'évaluer le projet participatif de la ville annuellement et de l'ajuster, en s'appuyant sur un document préparé par le comité technique. Il se réunirait au moins deux fois par an. En cas de dissensus, le **Bureau Municipal** sera chargé des arbitrages.

### **- Le pilotage technique :**

Il est proposé que le pilotage technique soit confié à un « **comité technique du projet participatif** » réunissant les principaux agents municipaux impliqués pour faire vivre les outils participatifs existants. Il serait piloté par la direction vie des quartiers et citoyenneté chargée de produire annuellement le document d'évaluation

et d'ajustement du projet soumis au comité de pilotage « Bobigny en toute démocratie ». Ce document reprendrait le point de vue de chaque catégorie d'acteur, habitants, élus et techniciens puis développerait dans une seconde partie une analyse commune de l'évaluation annuelle et des ajustements proposés.

Le comité technique serait chargé aussi de suivre le développement de la participation dans les différentes politiques et services municipaux, les autres services publics locaux et les politiques et actions partenariales. Il se réunirait au moins trois fois par an.

**- L'Observatoire des engagements :**

Associant des habitants impliqués et volontaires, il assurerait, de son côté, une veille régulière sur l'évolution des projets développés sur la ville, interrogeant les élus et les techniciens chaque année pour faire le point des avancées, des échecs, et des obstacles.

Il rendrait un rapport tous les deux ans, traditionnellement dans le cadre des Assises de la Ville.

## AXE TRANSVERSAL N° 2 DEVELOPPEMENT DURABLE

### **1 – Les enjeux et les objectifs stratégiques**

Depuis de nombreuses années Bobigny est une ville sensibilisée aux problématiques du « développement durable » (Cf. bilan des actions en point 2), qui prône un modèle de développement économique et social respectueux de l'environnement.

Selon sa définition d'origine, le développement durable est « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* ».

Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins » et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des « limitations », que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.

Autrement dit, il s'agit d'affirmer une double identité :

Dans l'espace, chaque habitant de cette terre a le même droit humain aux ressources de la Terre ; et dans le temps, nous avons le droit d'utiliser les ressources de la Terre mais le devoir d'en assurer la pérennité pour les générations à venir.

Actuellement, parmi les principaux dommages causés par les modes de développement actuel, et qui mettent en péril aussi bien les équilibres planétaires que le développement de l'humanité, on peut notamment citer :

- Le changement climatique provoqué par l'accumulation dans l'atmosphère, pour une longue durée, de gaz à effet de serre du fait d'émissions croissantes dues aux activités de l'homme,
- Des pollutions à grande échelle de l'air, des sols, des eaux continentales et marines, dont beaucoup sont peu réversibles,
- La réduction de la variété du vivant, autrement dit la perte de biodiversité, à un rythme sans équivalent dans l'histoire de la Terre, et les risques d'évolution dus à l'action anthropique,
- La réduction du potentiel naturel de production ( appauvrissement des sols, des mers, érosion des terres arables ...) et de services ( capacité autoépuration des écosystèmes, champs d'expansion des crues ... ).
- La croissance des inégalités, génératrice d'exclusion ( notamment vis-à-vis des biens et services essentiels ) et d'instabilité.

L'objectif du développement durable est de définir des schémas qui concilient les trois aspects économique, social et environnemental des activités humaines, les « trois piliers » du développement durable.

La Ville de Bobigny a récemment approuvé la « charte de coopération décentralisée pour le développement durable » qui favorise la mise en œuvre des principes de l'Agenda 21 dans le cadre d'une coopération européenne et internationale des collectivités territoriales.

Elle a également adhéré au Comité 21 ( Comité Français pour l'Environnement et le Développement Durable ). Cette adhésion permettra à la Ville de faire partager ses initiatives et de bénéficier de retour d'expériences d'autres collectivités territoriales, afin de développer et d'améliorer ses pratiques au regard du développement durable pour les années qui viennent.

Enfin, la ville a instauré une Charte de l'Habitat qui pose particulièrement les principes liés aux exigences du développement durable. Elle s'adresse à tous les acteurs de la construction et de la réhabilitation, publics et privés afin qu'ils s'engagent à respecter ses préconisations dès la phase de pré-projet jusqu'au dépôt du permis de construire.

## **2 – Eléments de bilan**

La ville de Bobigny et de nombreux partenaires locaux sont engagés depuis plusieurs années dans des actions contribuant au développement durable. On peut citer par exemples :

- Le développement des outils de démocratie participative sur la ville,
- Un développement économique local plus soucieux de son rôle social et environnemental ( projet d'éco-parc, sensibilisation des entreprises ...),
- Des politiques publiques contribuant au mieux vivre et au vivre ensemble,
- Une gestion durable plus respectueuse de l'environnement, des espaces verts, des déchets et des énergies,
- Une amorce de politique d'éco-construction comme pour celui du Foyer Isabelle en 2006, foyer pour adultes handicapés, et pour d'autres bâtiments,
- Des évènements fédérateurs comme la Biennale de l'environnement organisée par le Conseil Général, en alternance avec la semaine de l'environnement organisée par la ville, des échanges internationaux sur le sujet ...,
- Une politique éducative locale soucieuse du développement durable,
- Etc. ...

## **3 – Objectifs et programmes d'action 2007 - 2009**

Dans le cadre de sa démarche de développement durable, la Ville souhaite renforcer significativement ses actions en la matière pour les années qui viennent. Elle propose l'élaboration d'un « **Projet local de développement durable** » volontariste avec l'ensemble des forces vives de la ville d'ici fin 2008, et qui débouchera sur la construction d'un « **Agenda 21 local** » d'ici 2010 voire 2009.

Les objectifs essentiels actuellement retenus :

- 1- Développer le mieux vivre ensemble et la solidarité entre territoires et entre générations, visant à l'épanouissement de tous les êtres humains
- 2- Soutenir une dynamique de développement local suivant des modes de production et de consommation responsables
- 3- Contribuer à la lutte contre le changement climatique et à la protection de l'atmosphère
- 4- Contribuer à la préservation de la biodiversité, à la protection des milieux et des ressources



Un tel Projet doit permettre à la fois d'interroger chaque acteur de la ville (citoyen, usager, élu, décideur, acteur social ou économique ...) sur la façon dont il conçoit son avenir dans le territoire, sur sa responsabilité envers les autres, envers le reste de la planète, et envers les générations futures. Il visera à construire une vision commune et engageante de l'avenir du territoire, dans toutes ses dimensions (physique, économique, symbolique, sociale ...).

Les actions d'ores et déjà envisagées sur les objectifs d'aménagement et environnementaux : Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable ( PADD ), Une charte de qualité environnementale en zone industrielle, un Plan paysage, l'exploitation de la carte du bruit, un programme éco-école, une charte de bonne pratique sur les antennes relais, l'éventuelle création d'une commission communale d'aide aux projets ...

#### **4 – Conduite de projet**

##### **- Le pilotage stratégique :**

Il sera assuré par le **Bureau Municipal**. Une fois par an minimum, il analysera les éléments de diagnostic, d'évaluation des actions et mettra à jour les objectifs prioritaires du « Projet local de développement durable » et son programme d'action. Le groupe de travail technique préparera ses travaux.

##### **- Le pilotage technique :**

Le pilotage technique sera assuré par le « **groupe de travail développement durable** », piloté par la direction sanitaire et environnement de la ville avec l'appui de la Mission Politique de la Ville. Il se réunira au minimum 1 fois par trimestre.

Ses objectifs premiers seront d'établir un état des lieux des différentes initiatives menées sur la ville, d'approfondir la réflexion sur la problématique, et de proposer un programme d'action du « Projet local de développement durable ».

Pilotant un objectif transversal du Contrat et du Projet de Ville, les travaux de ce groupe devront enrichir la réflexion des autres groupes thématiques et vice-versa.

##### **- Le pilotage participatif :**

La démarche participative est intrinsèque au développement durable et elle déjà à l'œuvre sur la ville. Aussi, les habitants volontaires sont appelés à suivre et ajuster le Projet local dans le cadre des outils participatifs existants et d'éventuels autres outils spécifiques qui seraient développés.

##### **- Le dispositif d'évaluation :**

Il sera défini dans le cadre du projet local. Chaque programme d'action et chaque action présentés seront dotés d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, définis en partenariat avec les porteurs de projet, les habitants et les décideurs.

## **AXE TRANSVERSAL N°3 LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS**

### **1 – Les enjeux et objectifs stratégiques**

La lutte contre les discriminations et pour l'égalité est l'une des priorités transversales du contrat.

Une démarche transversale – inter-services, multipartenariale, sur cette thématique fait aujourd'hui défaut. Cette dynamique est amorcée mais la complexité du sujet et l'appréhension cloisonnée des domaines relevant de la lutte contre les discriminations nuit probablement à la cohérence et à la lecture des actions pourtant nombreuses en ce domaine tant vis-à-vis des services publics et des associations, que pour les habitant-e-s.

La lutte contre les discriminations s'exerce également sur le terrain du déficit d'image dont peut avoir à pâtir le territoire balbynien.

La ville de Bobigny accueille plus de 80 nationalités. D'après les statistiques du dernier recensement de 1999, la population balbynienne compte 22% d'étrangers. Si cette diversité constitue une richesse culturelle indéniable, elle explique aussi le sentiment fort de discriminations de la part des Balbynien-nes. Ces derniers sont alors au cœur de plusieurs mécanismes discriminants : celui subi en raison de l'origine géographique en tant qu'habitant de la banlieue, du 93, celui subi en raison de sa nationalité ou de ses origines ...

Ce constat a amené, dans le cadre de l'élaboration du Contrat, à la création d'un groupe de travail et de réflexion sur la lutte contre les discriminations.

A l'origine composé de 6 services municipaux<sup>3</sup>, sous l'égide de la maire adjointe chargée de la lutte contre les discriminations, il a pour vocation à s'élargir par la participation d'autres services publics et d'associations. Des contributions ponctuelles seront également prévues (en fonction des projets).

La création de ce groupe fait aussi logiquement écho aux demandes formulées par les habitant-e-s de la ville pour lutter contre les discriminations. La démarche de démocratie participative concrétisée tous les 2 ans par les Assises de la ville a mis en évidence cette préoccupation dès 2004, qui a conduit à la création d'une délégation municipale et d'une mission. Les Assises 2006 ont accentué le besoin urgent de travailler sur ces questions.

### **2 – Bilan et évaluation**

Si de nombreux projets ou actions ont été réalisés par différents services de la ville, services publics locaux (ex : ANPE, Mission locale, Education Nationale ...) et associations de Bobigny ces dernières années, ils ne bénéficient pas d'une lisibilité suffisante auprès de la population.

---

<sup>3</sup> S.M.J., Politique de la ville, Mission Relations interculturelles, Service Vie associative, Service Emploi-formation, Mission Droits des femmes et lutte contre les discriminations.

Les partenaires conçoivent et mènent actuellement des projets en fonction de la spécificité de leur domaine d'intervention (le service jeunesse traite des discriminations à l'égard des jeunes, l'ANPE, la Mission Locale et le service économique développent des initiatives sur l'emploi notamment en lien avec les entreprises, la Mission R.M.I. s'attache davantage à l'insertion des personnes en difficultés ...)

D'autres initiatives ont vu le jour comme la signature de la Charte pour l'accès des personnes à mobilité réduite, la projection du film « *Le plafond de verre* » suivi d'un débat au Magic cinéma, ...

Cette multitude d'initiatives ne permet pas une action identifiée et davantage développée dans le domaine de la lutte contre les discriminations.

Un des objectifs premiers de la démarche de démocratie participative est de contribuer à lutter contre les discriminations. Tous les Balbyniens sont donc invité-e-s à s'exprimer et à participer à la construction des projets de la ville quelque soit leur nationalité, leurs origines, leur âge, leur sexe, ...

L'expérience « *A Bobigny, tout le monde vote* » menée du 6 au 12 novembre 2006 s'inscrit aussi dans cette dynamique puisque chaque habitant, chaque usager de la ville pouvait participer à la consultation organisée sur le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales et nationales. Plus de 7 500 personnes ont déposé leurs bulletins de vote.

De nombreuses initiatives sont donc menées mais leur mise en valeur devrait être développée afin de permettre une meilleure lisibilité et un impact plus grand. Les questions d'information et de communication relative aux projets ou actions contre les discriminations devraient faire l'objet d'une réflexion particulière : *comment permettre au plus grand nombre d'être informé et de se saisir des projets ?*

La deuxième question est : *comment mieux adapter et développer les actions en fonction des besoins ?*

### **3 – Mise à jour du diagnostic des besoins**

Les discriminations sont difficiles à chiffrer. Il n'existe pas de données précises sur le plan national ou local. Cela s'explique particulièrement par la difficulté à identifier les discriminations. Les principaux moyens peuvent être aujourd'hui recensés :

- les études ou enquêtes : par exemple « Histoire de vie » réalisée par l'INSEE en 2003 auprès de 8 400 adultes âgés de 18 ans ou plus vivant en France métropolitaine. Selon cette enquête ; 32 % des personnes disent avoir subi des attitudes intolérantes ou discriminatoires telles que des insultes, des moqueries, des traitements injustes, des mises à l'écart ou des refus d'un droit, ...)
- le sentiment ressenti par la population
- les méthodes de *testing* mises en place par les acteurs associatifs ou la HALDE

Au niveau qualitatif, les différentes enquêtes et réunions locales réalisées notamment à l'occasion des Assises de 2004 et 2006, laissent apparaître différents types de discriminations subies par des balbyniens : à l'adresse, à l'origine ethnique dont la couleur de peau, au sexe, à l'âge, à l'origine sociale, à la condition de santé

et au handicap, à l'orientation sexuelle, aux modes de vie ... et sur des sujets comme l'emploi, le logement, les services publics, l'éducation dont l'orientation des collégiens, la culture, les loisirs ...

#### **4 – Les objectifs et des programmes d'action 2007 - 2009**

En fonction des remarques sus-mentionnées, il est possible d'établir les premiers objectifs généraux suivants pour le territoire balbynien :

- 1- Améliorer l'identification des acteurs et actions proposés dans le domaine des discriminations.
- 2- Mieux connaître les discriminations dont sont victimes des balbyniens
- 3- Développer et améliorer la communication sur les projets et les actions menées en matière de lutte contre les discriminations
- 4- Améliorer et développer l'information sur les différents dispositifs lancés au niveau national et qui peuvent être déclinés sur le plan local
- 5- Proposer des outils à la population lui permettant de lutter contre les discriminations dont elle peut faire l'objet.
- 6- Associer la population et les associations à cette dynamique de travail contre les discriminations
- 7- Sensibiliser sur cette problématique afin de faire reculer les stéréotypes et préjugés souvent profondément ancrés inconsciemment dans les mentalités. Il s'agit d'inviter le plus grand nombre à identifier les mécanismes à l'origine des discriminations et à les « dé-construire ».

Ces objectifs généraux et le programme d'actions devront être développés et affinés d'ici novembre 2007 dans un « projet local de prévention et de lutte contre les discriminations » valable pour 3 ans de 2007 à 2009.

Il sera élaboré en fonction du travail de réflexion amorcé par le groupe « lutte contre les discriminations » tout récemment mis en place et par la contribution des habitants et des associations qui pourraient être sollicités sur le sujet.

Pour répondre aux besoins précédemment identifiés, il est proposé de mettre œuvre les premiers objectifs opérationnels suivants :

- 1- Poursuivre et développer la réflexion par le groupe de travail du contrat de lutte contre les discriminations. Développement sur les 6 prochains mois. S'appuyer éventuellement sur un cabinet d'étude pour une mission d'assistance à la réalisation du diagnostic et du Projet local.
- 2- Créer une commission locale ouverte aux associations, services publics et habitants volontaires qui, à terme, pourrait prendre la forme d'un comité local ou d'une « autorité locale » de prévention et de lutte contre les discriminations. Cette

dynamique s'inscrirait parfaitement dans l'état d'esprit de la démarche de démocratie participative.

Les 2 groupes de travail auraient vocation à proposer à la Municipalité et au comité de pilotage du Contrat, le Projet local de prévention et de lutte contre les discriminations pour la ville de Bobigny, à annoncer lors d'une manifestation traditionnelle sur la ville

3- Faciliter la connaissance et l'accès aux droits pour les usagers. Un recensement des lieux d'informations, d'accès aux droits est nécessaire :

Création d'un outil en direction du grand public du type « guide-répertoire ». Un rapprochement avec le Barreau de Seine Saint-Denis pourrait aussi être pertinent, notamment avec ses commissions de travail sur les thèmes suivants : « Défense des droits de l'Homme » et « Lutte contre les discriminations ».

4- Organiser annuellement la journée internationale contre le racisme (21 mars) et inscrire cette célébration parmi les temps forts de la ville.

5- Contribuer à améliorer l'image de la ville et de ses habitants :

L'image de la ville est liée à celle de la Seine Saint Denis. Il est proposé de mettre en valeur les habitants de la ville dans leur diversité. L'image des femmes, des jeunes dont les jeunes filles, la mise en valeur de parcours positifs (engagement citoyen, réussite scolaire, ...) pourraient être des moyens de lutte contre les stéréotypes trop souvent véhiculés.

6- Poursuivre et développer les actions de promotion des droits des femmes et de lutte contre les discriminations de genre :

Les actions sont particulièrement concentrées dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes. Cette orientation de travail s'explique par le partenariat important avec l'Observatoire des violences envers les femmes du Conseil Général et par la mise en place par la ville d'un groupe de travail pluridisciplinaire du CLSPD contre les violences faites aux femmes et aux jeunes filles (Police, Justice, services sociaux, PMI, associations locales, ...).

Ainsi, des campagnes d'information et de sensibilisation sont organisées sur le territoire balbynien : campagne d'affichage, réalisation d'un document audio-visuel sur la problématique des violences faites aux femmes, célébration de la journée internationale des femmes (8 mars), célébration de la journée internationale contre les violences faites aux femmes (25 novembre). En 2006, le thème de cette journée était la lutte contre les mariages forcés.

Le travail auprès des scolaires devrait être développé par des actions d'information sur l'égalité des sexes. La question de la sexospécificité des métiers devra être abordée.

7- L'intégration des primo arrivants :

Les demandes concernant les cours d'alphabétisation sont importantes sur la ville. Certaines associations ont même été contraintes d'établir des listes d'attente. Un développement de l'offre s'impose .

Ces actions seront suivies et développées dans le cadre de l'axe « emploi et formation » du Contrat.

## 5 – Conduite de projet

### - Le pilotage stratégique :

Il sera assuré par le **Bureau Municipal et par le comité de pilotage du Contrat**. Une fois par an au minimum, ces instances analyseront les éléments de diagnostic, d'évaluation et mettront à jour le « **projet local de prévention et de lutte contre les discriminations** » articulés aux programmes d'actions des axes thématiques prioritaires. Le groupe de travail préparera les travaux de ces instances.

### - Le pilotage technique :

Le pilotage technique sera assuré par le « **groupe de travail lutte contre les discriminations** » du contrat mis en place en novembre 2006. Pour être opérationnel, il sera constitué de 15 membres maximum. Il se réunira au minimum 1 fois par trimestre.

Ses objectifs premiers sont d'établir un bilan suivi d'une évaluation des différentes initiatives menées par la ville et d'approfondir la réflexion sur la problématique des discriminations. Pilotant un objectif transversal du Contrat, les travaux de ce groupe devront enrichir la réflexion des autres groupes thématiques ( ex : emploi-formation, éducation, parentalité ...), les alerter sur des problèmes particuliers, et vice-versa, afin de fédérer le plus largement possible autour de la lutte contre les discriminations et ainsi placer cette priorité au cœur de l'action balbynienne.

### - Le pilotage participatif :

Il sera assuré par la « **commission locale** » créé avec les partenaires volontaires dont des habitants et prendra la forme, **à terme, d'un comité ou d'une « autorité locale** » de lutte contre les discriminations. Il aura pour objectif de faire participer la population aux diagnostics, au choix des projets ou des actions ainsi qu'à leur réalisation. Des liens avec l'Observatoire des engagements de la ville et les autres outils participatifs seront à prévoir.

## **AXE TRANSVERSAL N° 4**

### **INTEGRATION DES POPULATIONS ETRANGERES**

#### **Les enjeux et les objectifs stratégiques**

Dans une ville comme Bobigny qui accueille plus de 80 nationalités et dont le dernier recensement de 1999 comptabilise une population balbynienne constituée de 22 % d'étrangers, l'intégration des populations étrangères primo arrivantes ou déjà installées de longue date sur la ville est l'une des priorités transversales du « Contrat pour mieux vivre ensemble à Bobigny ».

La Ville et ses partenaires ont développé de longue date des actions visant tant à l'accueil qu'à la meilleure intégration de l'ensemble des étrangers primo arrivants ou implantés sur son territoire depuis parfois plusieurs décennies :

- Au travers des services publics et du secteur associatif compétents pour les aider dans leur installation et leur insertion sociale et professionnelle,
- En développant à leur adresse des actions d'information sur l'accès aux droits et aux soins,
- En valorisant leurs apports citoyens et culturels à la société d'accueil notamment en les invitant à s'impliquer dans les initiatives de démocratie participative caractérisant l'une des préoccupations majeures de la ville : Chaque citoyen-ne, chaque Balbynien-ne, quel que soit son âge, son sexe, sa nationalité ou ses origines, doit pouvoir s'exprimer sur la vie locale et les projets en cours et / ou à venir. Il s'agit d'une démarche originale et dynamique visant à développer la citoyenneté et le « vivre ensemble ».

Néanmoins, une partie de ces populations subit aussi de plein fouet les difficultés économiques et sociales pouvant conduire à l'exclusion, aggravée parfois par des difficultés spécifiques d'accès aux droits et des phénomènes de stigmatisation et de discrimination.

Dans ces populations, de nombreuses femmes sont particulièrement touchées par ces difficultés et se retrouvent souvent isolées et cantonnées à la sphère familiale et aux obligations qui en découlent. Une information, particulièrement des primo-arrivantes, sur le statut des femmes et de leurs droits en France contribuera à les aider à comprendre la société dans laquelle elles vont évoluer et s'émanciper. Cette sensibilisation devrait inclure d'une part, le contexte historique des droits des femmes expliquant la situation actuelle et d'autre part, la connaissance des textes internationaux tels que la Convention contre les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDAW) ou encore la plate-forme d'action de Pékin (1995) afin de valoriser l'aspect universel des principes d'égalité entre les sexes.

Aussi, pour la période 2007 – 2009, l'enjeu est d'amplifier les actions sur quatre objectifs prioritaires :

- L'accès aux droits, à la connaissance de l'environnement institutionnel, la lutte contre les discriminations,

- L'accès à une forme de citoyenneté au moyen de la démocratie participative, la valorisation des apports culturels,
- La scolarisation et l'éducation,
- La formation linguistique, l'accès à l'emploi, l'accompagnement social.

En outre, pour renforcer l'efficacité des actions, un effort particulier sera réalisé pour encore mieux connaître ces populations, et notamment celles issues des migrations les plus récentes (asiatiques ...).

En tant qu'objectif transversal, l'ensemble des 9 autres axes du Contrat et les groupes de travail devront prendre en compte obligatoirement ces publics dans les actions développées, et de façon adaptée.

De plus, Le PDAI (Plan Départemental d'Accueil et d'Intégration des populations étrangères) de la Seine-Saint-Denis est le document de référence qui décline, au niveau départemental, les priorités des pouvoirs publics dans le domaine de l'accueil des populations étrangères primo-arrivantes, signataires d'un Contrat d'Accueil et d'Intégration. Il a une validité de trois ans.

Le PDAI pour la période 2007-2009 a été élaboré par les différents acteurs intervenant dans les champs de l'accueil et de l'intégration (services de l'Etat, établissements publics, associations et Conseil Général) sous l'autorité du Préfet délégué pour l'égalité des chances, directeur du pôle de compétences «Accueil et intégration des populations étrangères en situation régulière ».

Il comporte trois thématiques :

- l'accès aux droits et l'accompagnement social,
- la formation linguistique et l'accès à l'emploi,
- la scolarisation.

Une des actions contenues dans ce plan vise spécifiquement les communes. Il s'agit de la mise en place au niveau local d'un service public de l'accueil des personnes étrangères.

Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la circulaire n°DPM/ACI1/2005/23 du 13 janvier 2005 relative à la généralisation de l'accueil des primo-arrivants et du contrat d'accueil et d'intégration.

Elle invite les communes à formaliser l'accueil des primo-arrivants :

- en leur présentant les services publics et les interlocuteurs locaux compétents pour les aider dans leur installation et leur insertion sociale et professionnelle ;
- en développant à leur adresse des actions d'information sur l'accès aux droits et aux soins.



## **AXE THEMATIQUE N° 1**

### **DEVELOPPEMENT URBAIN, HABITAT ET CADRE DE VIE**

Soucieuse de la qualité du cadre de vie actuel et futur attendu par les bobignyens et les usagers de la ville préfecture, la Ville développe une politique urbaine ambitieuse en lien avec ses partenaires, et en cohérence avec son développement social et économique.

Elle contribue à la mise en œuvre d'une Politique de la Ville et de cohésion sociale volontariste, visant au mieux vivre et au vivre ensemble, à la fois sur l'ensemble de la ville, et sur chaque quartier fragilisé.

Cette politique urbaine vise tant le court terme que le long terme, la requalification que le développement de la ville. Dans l'optique d'un développement durable de son territoire, politiques de développement urbain et de rénovation urbaine ( chapitre 1 ), d'habitat ( 2 ), de transport ( 3 ), d'environnement et de cadre de vie ( 4 ) se conjuguent pour changer tant le quotidien que l'avenir de Bobigny.

## **1 - Le développement urbain de la ville et ses projets de rénovation urbaine**

La Ville, consciente des enjeux sociaux, urbains, et économiques qui s'attachent à son fonctionnement et à son image, a engagé en 1998 la réalisation d'un « *Plan de référence pour la requalification du territoire de Bobigny* ».

Suite à l'approbation en janvier 2002 de ce document cadre issu de la coproduction des équipes de concepteurs et de la participation active de la population, la Ville a affiché ses priorités d'interventions pour la mise en œuvre du Projet Urbain.

Depuis 2002, de nombreux projets d'aménagements ou d'équipement ont été réalisés ou sont à l'étude sur la ville, secteur par secteur.

Ils participent à la mise en œuvre de la Politique de la Ville et à la stratégie de la Ville « pour mieux vivre ensemble à Bobigny ».

Il serait trop long de les énumérer ici, leur présentation étant réalisée par ailleurs dans les documents et panneaux du Projet Urbain à la disposition des partenaires et du public. Aussi il a été fait le choix, de présenter de façon synthétique dans cet axe du contrat les deux Projets de Rénovation Urbaine de la Ville retenus par l'ANRU et faisant l'objet de futures conventions de rénovations urbaines.

### **1.1 Le projet de rénovation urbaine du centre-ville**

Ancien bourg maraîcher situé à 5 km de la Porte de Pantin, c'est par la loi du 10 juillet 1964 instaurant la réorganisation de la région parisienne que Bobigny fût choisie et désignée comme ville Chef-lieu du département nouvellement créé de la Seine-Saint-Denis.

S'il faut attendre près de quarante ans à la ville de Bobigny pour bénéficier des équipements et des infrastructures indispensables à sa vocation de pôle structurant de première couronne, comme cela est écrit en 1965 dans le Schéma Directeur

d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne, dès 1967 un plan d'ordonnancement fixe les grands principes d'organisation du futur centre-ville et la ZUP des Sablons est instaurée.

Un projet urbain ambitieux, fidèle aux théories issues du « Mouvement moderne », propose alors la construction en centre ville d'un vaste ensemble sur dalle composé de grands équipements, d'un centre commercial et de nombreux quartiers comprenant chacun une dizaine de tours d'habitations de 18 étages en moyenne, un ou plusieurs immeubles de bureaux et des commerces de proximité, le tout reposant sur 3 niveaux de stationnement.

Déclinant avec ferveur la séparation des différentes fonctions urbaines, le projet développe au niveau du sol naturel un réseau de voies de circulation et pour accompagner le principe de densité illustré par les « bouquets de tours », les concepteurs privilégient la distribution de grands espaces verts ceinturant les quartiers de dalles.

Cependant, l'action d'un ensemble de facteurs de récession sociale combinée à une conception urbaine depuis largement décriée, vont contribuer peu à peu à ternir l'image progressiste et moderne du nouveau centre-ville de Bobigny, avant d'en précipiter le déclin.

En effet, alors que le système de dalles se met en place sous l'impulsion de la Municipalité, de nombreuses opérations d'équipements publics s'affranchissent des orientations d'aménagement retenues et les bâtiments sont délibérément implantés au niveau du sol naturel. C'est notamment le cas du pôle administratif préfectoral, inauguré pour partie en 1973, mais aussi de la Maison de la Culture ou encore de la gare routière. A cela s'ajoutent les effets de la crise économique des années 70 qui contraignent la réalisation des programmes en cours et obligent à revoir le projet initial. Certains quartiers sur dalle, comme le quartier Karl Marx, ne seront ainsi jamais reliés aux autres dalles, et d'autres encore ne verront jamais le jour.

Aussi, le caractère inachevé du projet initial, la discordance de deux trames urbaines concurrentes – celle de la « ville haute » sur dalle et celle de la « ville basse » au niveau rue -, la juxtaposition d'ensembles immobiliers complexes et de grandes unités foncières empêchant toute évolution spontanée du tissu urbain, vont être la cause de graves dysfonctionnements et nuire peu à peu à l'attractivité du centre-ville en général et de certains de ses quartiers en particulier.

La rupture des cheminements, la confusion dans le statut des espaces, le manque de lisibilité des itinéraires, le caractère incomplet des axes de circulation ..., sont autant de problèmes qui participent au repli des quartiers sur eux même et contribuent à l'absence d'un centre-ville repérable et signifiant.

Aussi, revendiquant une « ville belle », une « ville solidaire », une « ville pour tous et partagée par tous », une « ville pleinement capitale », la Municipalité consciente des enjeux urbains s'est engagé depuis 1998 dans la réalisation du « *Plan de référence pour la requalification du territoire de Bobigny* ».

Depuis 2002, de nombreux projets d'aménagements ou d'équipement ont été réalisés ou sont à l'étude sur la ville, secteur par secteur. Ils participent à la mise en œuvre de la stratégie de la Ville pour mieux vivre ensemble à Bobigny.

Afin d'atteindre rapidement une échelle de transformation susceptible d'exprimer les caractères du centre-ville voulu par les élus bobyniens et plébiscité par les habitants, tous les moyens sont mobilisés.

Ainsi, s'inscrivant dans le cadre partenarial institué par le « Grand Projet de Ville », convention d'application du Contrat de Ville, une stratégie d'interventions est alors arrêtée à l'échelle du centre-ville, proposant une approche opérationnelle spécifique par secteurs géographiques et la définition de programmes d'actions appelées à se développer de façon cohérente dans le temps.

En juin 2004, la Municipalité décide de mener conjointement dans le cadre d'un seul périmètre de projet, deux démarches opérationnelles : une vaste opération de remembrement urbain, d'une superficie d'environ 16 hectares, réalisée sous la forme d'une zone d'aménagement concerté - la ZAC de l'Hôtel de Ville - et une opération lourde de restructuration urbaine sur le quartier Karl Marx.

En octobre 2004, la Ville de Bobigny fait l'acquisition par voie de préemption d'un lot de copropriété du Centre Commercial Bobigny 2 afin d'impulser au sein de l'assemblée des copropriétaires une dynamique de projet qui se matérialise en décembre 2005 par le lancement des études pour la restructuration du centre commercial.

En novembre 2005, un dossier est déposé à l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine par la Ville, l'OPHLM de Bobigny pour la requalification du quartier Karl Marx. Suite aux étapes de validation en 2006, la convention a été signée le 25 juillet 2007.

Enfin en février 2006, le comité de Pôle Pablo Picasso, inscrit au Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France, est mis en place par la Ville et ses partenaires, afin de favoriser une meilleure insertion urbaine de la gare routière et d'améliorer son accessibilité.

L'ensemble de ces actions est donc à considérer dans le temps long de l'histoire urbaine de la commune, comme une nouvelle étape importante de fabrication du centre-ville et devra être suivi d'autres phases de projets sur les secteurs non traités, notamment sur les quartiers Paul Eluard et Chemin Vert.

Si le projet de rénovation urbaine présenté par la Ville de Bobigny et ses partenaires prétend créer l'amorce d'un changement significatif de la structure urbaine du centre-ville, permettant de passer d'un urbanisme d'objets « verrouillés » à un urbanisme d'îlots ouverts et mutables, il entend également répondre de manière efficace aux pathologies techniques et fonctionnelles des structures bâties présentes sur le quartier Karl Marx.

Pour ce faire, la suppression de la dalle et la démolition des deux doubles tours 12-14 et 36-38 qui ferment le quartier à ses extrémités Est et Ouest, associées à la constitution d'une nouvelle trame urbaine appréhendée à une échelle élargie, sont seules susceptibles de réinscrire le quartier Karl Marx dans les dynamiques du centre-ville, tout en rétablissant les conditions d'une gestion claire et efficace.

Afin de valider et d'accompagner ces transformations majeures, la Municipalité a souhaité associer très étroitement la population dans une démarche participative constructive, par l'intermédiaire d'Ateliers d'Urbanisme sur le quartier Karl Marx. Ainsi, de juin 2005 à juin 2006, à l'occasion de 14 séances, près de 300 participants ont prêté leur concours occasionnel ou régulier à cet exercice de concertation, permettant d'affiner voire d'enrichir certains volets du projet urbain..

Fort de cette parole des habitants, le projet propose la création et le prolongement d'un ensemble de voies et dessine ainsi un nouveau réseau maillé et hiérarchisé, mieux à même de structurer le centre-ville, de le drainer et de relier les quartiers entre eux. La mise en place de voies de desserte interne au quartier Karl Marx rend possible l'adressage sur rue de tous les bâtiments existants et futurs.

De plus, le retour au niveau du « bon sol » et l'établissement d'un système d'îlots de taille restreinte, mêlant immeubles neufs et réhabilités au sein d'espaces résidentialisés, participent d'une meilleure définition du statut des espaces – publics ou privés – permettant de mieux les qualifier dans leur fonction et dans leurs usages.

Par ailleurs, à l'occasion de la réorganisation de cette partie du centre-ville, un pôle de commerces de proximité est programmé, ainsi que la création ou la restructuration d'équipements nécessaires au « bien vivre ensemble », prenant en compte la situation socio-économique actuelle du quartier et anticipant les fortes évolutions démographiques attendues.

Un programme de bureaux viendra conforter la diversité des fonctions nécessaires à l'animation urbaine d'un quartier de centre-ville.

Enfin, l'objectif de mixité sociale recherché au travers de cette opération est assuré par le biais d'une diversification de l'offre de logements sur le site, dans le cadre général d'une augmentation conséquente du nombre de logements. En effet, si le projet enregistre la perte de 230 logements, il propose en revanche la construction de plus de 1000 autres de statuts variés.

La reconstitution du « un pour un » pour les logements sociaux démolis est, quant à elle, largement assurée dès la première phase du projet, par la réalisation, en grande partie hors du périmètre de la cité mais cependant à proximité immédiate, de programmes portés par l'OPHLM de Bobigny.

Ainsi, la démarche de projets initiée par la Ville de Bobigny et l'Etat dans un cadre partenarial et participatif, permet de réinterroger les choix et les arbitrages exercés au nom des Politiques d'Aménagement du Territoire menées au cours de ces 40 dernières années, mais elle participe également à l'effort départemental voire régional pour la construction de logements, tout en s'inscrivant dans la recherche permanente d'une amélioration du cadre de vie des Balbyniennes et Balbyniens.

## 1.2 Le projet de rénovation urbaine du quartier Pont de Pierre – Etoile - Grémillon

S'inscrivant dans le cadre partenarial institué par le Grand Projet de Ville, une coopération étroite entre les Villes de Bobigny et de Pantin a permis l'élaboration d'un projet de requalification économique, urbaine et sociale cohérent à l'échelle du secteur dit du « Grand Quadrilatère ».

Territoire intercommunal composé de quartiers d'habitat social, le « Grand Quadrilatère » est éloigné du centre de ces villes et concentre de nombreux paradoxes. Bordé par de grands axes routiers et bien que desservi en périphérie par une offre diversifiée de transports en commun, ces quartiers souffrent d'un réel enclavement. Une trame viaire incomplète et l'absence de continuité des itinéraires nuisent aux relations inter quartiers.

Le « Grand Quadrilatère » dispose d'équipements majeurs : le parc départemental et interdépartemental des sports, l'hôpital Avicenne, le pôle universitaire de l'Illustration - Paris 13. Toutefois, ses habitants manquent de services de proximité.

La structure foncière qui résulte de la juxtaposition de ces grands équipements et des cités d'habitat collectif fragmente ce territoire en sous quartiers, les isolant les uns des autres et empêche l'émergence d'une réelle centralité.

Prisonniers de cette composition urbaine et de ces paradoxes, les quartiers du Grand Quadrilatère ont peu à peu perdu le lien social qui les animait et sont entrés dans une phase de repli, voire d'exclusion.

Depuis quelques années la Municipalité s'est engagée pour transformer le territoire et le Grand Quadrilatère connaît d'ores et déjà une dynamique de projet.

L'implantation de grands équipements (université Paris 13 et le futur Campus des Métiers et de l'entreprise) et l'installation récente de nouvelles entreprises dans le secteur de la ZAC de la Vache à l'Aise, sont autant d'appuis pour la réussite des projets de renouvellement urbain menés par les Communes de Bobigny et Pantin.

Le projet de rénovation urbaine présenté par la Ville de Bobigny et par ses partenaires à l'ANRU, s'articule autour de 4 objectifs principaux :

- Reconstruire une vie de quartier autour de pôles de proximité composés de commerces, de services et d'activités, en relation avec les grands équipements voisins ;
- Valoriser le patrimoine architectural et paysager ;
- Développer une offre nouvelle et diversifiée de logement ;
- Réunifier les quartiers par l'intermédiaire d'un réseau d'espaces publics simple et lisible.

Ainsi proposant l'affirmation et le prolongement d'un ensemble de voies nord-sud et la création d'une liaison est-ouest traversant le « Grand Quadrilatère » selon un axe central, le projet dessine une trame viaire structurant le territoire, le drainant et améliorant l'articulation entre les équipements et les quartiers.

Par ailleurs, s'appuyant sur les qualités paysagères du site et les traces urbaines laissées par l'histoire, l'aménagement d'un réseau de liaisons douces permettra non seulement de conforter les relations de proximité et la desserte des nombreux équipements scolaires, sportifs ou liées à la petite enfance, mais aussi de relier à terme la future gare de la tangentielle ferrée nord de Bobigny - Drancy à la station Fort d'Aubervilliers de la ligne 7 du métro en passant par le « lieu de mémoire » qui sera aménagé autour de l'ancienne gare de Bobigny

Enfin, deux opérations ambitieuses de rénovation urbaine, l'une sur le quartier de l'Etoile et l'autre sur le quartier Jean Grémillon complètent le projet appréhendé à l'échelle du « Grand Quadrilatère ».

La cité de l'Etoile construite en 1959 par Emmaüs Habitat s'étend sur plus de 5 hectares. Celle-ci, composée d'un ensemble de bâtiments de quatre, six ou sept étages et d'une tour de seize étages, compte 763 logements sociaux. De par son agencement interne et l'absence de relations avec son environnement, la cité de l'Etoile tend à se replier sur elle-même.

Si l'ensemble du patrimoine d'origine a relativement bien tenu, il présente toutefois une vétusté et certaines pathologies techniques récurrentes. Il ne répond plus aux exigences d'habitabilité contemporaine.

Fort de ce constat, Emmaüs Habitat et la Ville de Bobigny présentent un projet s'articulant autour de 3 objectifs :

- Désenclaver la cité de l'Etoile ;
- Renouer avec une forme de ville aux espaces identifiables où l'espace public devient le support des déplacements et des échanges ;
- Requalifier, rénover, diversifier l'offre de logements et de services aux résidents.

Pour cela, l'établissement d'un réseau de voies publiques, inscrit dans l'organisation des déplacements, répondra aux problèmes d'enclavement du quartier et rétablira la gradation d'un réseau de rues. Ainsi restructurée, la cité intégrera pleinement le quartier.

Outre la programmation d'un équipement de quartier, la création de deux squares de proximité et la restructuration des commerces, ce programme par une légère densification et une déconcentration de logements sociaux sur le site, amènera à une augmentation et une diversification de l'offre de logements.

Située au nord-est du « Grand Quadrilatère », la cité Jean Grémillon construite par l'OPHLM de Bobigny en 1967 regroupe 300 logements répartis dans quinze bâtiments de 4 étages, comprenant chacun vingt logements, le tout sur une unité foncière inférieure à 3 hectares.

Le caractère répétitif des immeubles, la fonction déterminée et contraignante des espaces extérieurs, la configuration irrationnelle du centre commercial, sont autant d'éléments qui participent au manque de perspectives du quartier.

Le projet de rénovation de la cité Jean Grémillon s'articule autour de 3 objectifs :

- Réaliser une refonte des espaces extérieurs et une clarification de leurs usages ;
- Renouveler les qualités de l'habitat ;
- Restructurer les cellules commerciales en les repositionnant dans la dynamique du quartier.

L'ensemble du projet présenté à l'ANRU redessinera à terme, une nouvelle armature urbaine s'appuyant sur 4 composantes principales :

- Le développement et l'ouverture des grands équipements ;
- La requalification des quartiers d'habitation ;
- La restructuration des pôles commerciaux existants ;
- L'organisation des circulations et la conception d'espaces publics de qualité sécurisés.

Par ailleurs un projet d'environ 1000 logements étudiants sur l'ensemble du grand quadrilatère s'inscrit dans la volonté de la Ville de répondre aux besoins des étudiants tout en favorisant une plus grande mixité sociale

Enfin, un « projet de développement social » a été défini dans le cadre du Grand Projet de Ville en octobre 2004 et annexé au dossier ANRU et sera mis à jour courant 2008 dans le cadre du présent contrat.

## **2 – La politique de l'habitat**

5 enjeux sont définis depuis 2004 dans le cadre du programme d'actions du Programme Local de l'Habitat et contribuent à la mise en œuvre de la Politique de la Ville sur Bobigny sur le moyen et long terme.

### **2.1 La diversification de l'habitat en développant une programmation adaptée**

La ville de Bobigny s'est engagée dans un processus de transformation et de valorisation de son territoire depuis plusieurs années. Au total, ce fort dynamisme de construction, permis par l'attractivité de la commune et le foncier disponible, devrait concerner **d'ici 2015, environ 3000 logements « classiques » ( dont environ 40 % seront des logements sociaux ) et près de 1200 logements pour étudiants, soit un total de 4200 logements.** Dans le même temps, plusieurs cités devraient être réhabilitées, rénovées ou résidentialisées, en particulier toutes les cités de l'OPHLM.

Cet essor immobilier va avoir des conséquences très importantes sur la population balbynienne. Des milliers de nouveaux ménages devraient être accueillis sur la commune et des familles devraient également déménager à l'intérieur de la ville, profitant d'une offre d'habitat plus diversifiée.

Les quartiers du Grand Quadrilatère et du centre-ville vont ainsi connaître des recompositions sociologiques massives. Plus d'un millier d'étudiants, par exemple, vont s'installer sur le campus de l'Université ou à proximité.

Ces transformations démographiques vont entraîner de fortes demandes en terme d'équipements, notamment scolaires et sociaux, mais en aussi en termes d'animation culturelle et commerciale.

### **Mise en place d'une « charte de l'habitat » :**

La présentation des projets et des objectifs en matière d'habitat a notamment fait l'objet du Forum de l'Habitat qui s'est tenu en 2006 et à l'issue duquel la mise en place d'une Charte de l'Habitat a été décidée comme nouvel outil de dialogue et d'action avec les partenaires de la Ville et les acteurs de l'immobilier afin de promouvoir un habitat de grande qualité, bien intégré, confortable, économe.

La présente charte, à présent élaborée, s'inscrit dans une approche globale du territoire et a vocation à s'appliquer tant au logement social que privé. Elle traduit la volonté d'assurer aux balbyniens actuels et futurs de meilleures conditions de vie et d'habitation et pose particulièrement les principes liés aux exigences du développement durable.

La charte s'adresse à tous les acteurs de la construction et de la réhabilitation : promoteurs, maîtres d'œuvre, architectes, bureaux d'études... Elle s'applique aux programmes d'aménagement et de réhabilitation.

Elle a vocation à s'articuler avec d'autres dispositifs existant ou en cours d'élaboration tels que la Charte d'Accessibilité pour les personnes handicapées, la Gestion Urbaine de Proximité, la Conférence Communale du Logement.

A terme, elle doit s'intégrer dans le Plan local d'urbanisme (PLU) et plus particulièrement dans les orientations d'aménagement qui seront définies dans certains quartiers et dont l'esprit doit être respecté. De même les prescriptions de la Charte pourront être traduites dans le règlement du PLU.

## **2.2 La valorisation et l'adaptation du parc existant**

### **1- L'intervention sur le parc privé dégradé de la Ville :**

Objectif stratégique : La ville souhaite intervenir en faveur des propriétés/copropriétés afin de donner une cohérence d'ensemble de requalification de son patrimoine.

Objectif général : Mise en place de partenariats avec les financeurs publics et de mécanismes de subvention.

Objectif opérationnel 1: Connaissance du parc privé et des besoins

Une étude pré opérationnelle lancée depuis avril 2006 sur une cinquantaine de copropriétés et une zone pavillonnaire dans le cadre du PRU Grémillon / Etoile a été rendue en mai 2007. Les immeubles repérés à l'avance sont ceux qui paraissent dégradés et nécessiteraient une intervention publique.

L'objet de l'étude est d'analyser, d'une part, le bâti, l'environnement urbain et la gestion financière des copropriétés et d'autre part, de réaliser une enquête sociale ( socio-économique des occupants ).

Objectif opérationnel 2 : Préconisations d'actions



Des phases opérationnelles devront être mises en place du type Opérations d'amélioration Programmées de l'Habitat, plan de sauvegarde ou résorption de l'habitat insalubre.

Les dispositifs décrits de façon précise et détaillée seront personnalisés en fonction des spécificités de chacune des copropriétés/ propriétés compte tenu de leur situation financière et des interventions nécessaires sur le bâti (ex : aides en matière de gestion et de charges, plans de redressement, aides à la réhabilitation dans le cadre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat ou d'autres dispositifs tels que les plans de sauvegarde...).

Un travail d'information et de formation des copropriétaires est susceptible d'être mis en place.

Le programme d'action sera élaboré avec les partenaires financiers en fonction des priorités fixées par la Ville (zone géographique, nombre d'habitants concernés, statut des occupants, hiérarchisation des travaux subventionnés...).

Les programmes d'action s'étaleront suivant les dispositifs choisis et existants de 3 à 5 ans.

## **2- La réhabilitation des logements sociaux :**

L'objectif général est de réhabiliter progressivement toutes les cités d'habitat social qui nécessitent des travaux. L'OPHLM va ainsi réhabiliter 3400 logements d'ici 2013, soit l'intégralité de son parc non encore réhabilité.

Dans les prochaines années, il conviendra de mener des opérations de rénovation de la cité de l'Abreuvoir ( 1243 logements sur le territoire de Bobigny, propriété de l'Office Public Départemental de Seine-Saint-Denis, construits à la fin des années 1950 ) située dans le quartier Vaillant, à l'est de la commune.

### **2.3 L'affinement de la politique de peuplement permettant de réduire les exclusions sociales**

#### **1- L'information sur le logement privé :**

Objectif stratégique : Rendre accessible aux balbyniens la législation relative au logement.

L'accès au droit et au recours est une exigence que la ville veut promouvoir.

Objectif général : Mise en place de partenariat avec des organismes d'information, de formation et d'aide aux particuliers concernant le logement.

Objectif opérationnel 1 : Le droit à l'information

Des permanences avec l'ADIL sont en place depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2007.

L'information peut s'avérer insuffisante pour une population peu encline à engager des recours de par sa méconnaissance de la langue française et des mécanismes judiciaires.

Objectif opérationnel 2 : L'accès à la justice

Il est envisagé de renforcer le recours aux organismes auxquels les balbyniens pourraient s'adresser pour rédiger certains courriers ou des saisines en justice. Des formations linguistiques pourraient être aussi prévues.

Objectif opérationnel 3 : L'aide au montage de dossier de subventions

Les mécanismes de subvention pour l'amélioration de l'habitat, les économies d'énergie ou l'adaptabilité des logements aux personnes dépendantes sont dispensés par certaines agences et organismes : ANAH, Conseil Général .... La ville souhaite les rapprocher des balbyniens et désire mettre en place une permanence qui aide les habitants à monter des dossiers.

**2 - Le relogement dans les opérations de Rénovation Urbaine**

Voir les conventions des projets de rénovations urbaines.

**3- La Conférence Communale du Logement :**

La loi Engagement National pour le Logement (ENL) de juillet 2006 a supprimé les conférences intercommunales du logement. Cependant, la ville de Bobigny a décidé de conserver un temps de concertation avec les partenaires de la ville dans le domaine de l'habitat étant donné les mutations urbaines en cours.

Objectifs stratégiques :

- Définir des modalités d'attribution des logements sociaux avec tous les réservataires :
- Appréhender le plus précisément possible les évolutions de peuplement au moyen des données mobilisables (enquêtes d'occupation sociale, autres études disponibles...)

Objectif général :

La Conférence Communale du Logement a pour objectif de développer un travail partenarial entre la ville, les différents bailleurs présents et l'ensemble des réservataires de logements sociaux afin de mieux gérer le peuplement actuel et les attributions de logement en visant la mixité sociale.

Objectifs opérationnels :

Mise en place de trois ateliers de travail :

- Politique d'attribution et politique de peuplement :
  - Discussion sur les critères d'attribution
  - Mise en place d'un Observatoire de l'habitat permettant de suivre les évolutions du patrimoine social et de l'occupation sociale
- Politique de construction, d'entretien et de réhabilitation :
  - Développement d'une offre prenant en compte les objectifs de développement durable
  - Gestion urbaine de proximité
- Relations amicales/associations/ville/bailleurs

## **2.4 La prise en compte des enjeux urbains, environnementaux, économiques et sociaux à l'échelle de la ville préfecture dans la réflexion sur l'habitat et la mixité sociale**

### Objectifs stratégiques :

- Désenclaver les quartiers, avec 7 axes d'intervention : réduire les effets de coupure urbaine des grandes infrastructures, renforcer le maillage entre les quartiers, développer les commerces de quartier, adapter/développer les équipements administratifs, adapter/développer les équipements socioculturels, adapter les équipements scolaires aux besoins de l'urbanisation, adapter et développer les équipements de santé.
- Adapter et développer une politique de mise en valeur du patrimoine et des espaces verts
- Renforcer la centralité,
- Trouver le bon équilibre entre habitat, activités et environnement,
- Développer une meilleure adéquation entre les emplois et les populations résidentes.
- Favoriser la mixité sociale

### Objectif général :

- Etudier les dispositifs légaux permettant de diversifier le type d'habitation
- Renforcer les liens entre les missions Habitat et l'ensemble des acteurs et des dispositifs visant à la valorisation générale du territoire.

Le Programme Local de l'Habitat a mis en évidence en 2004 la nécessité de lier les enjeux de l'habitat avec ceux de l'urbanisme, de l'économie, de la démocratie locale.

### Objectifs opérationnels :

- Elaboration de la Charte de l'Habitat en 2007
- Elaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ( PADD )

## **2.5 Le renforcement des outils de connaissance et d'intervention**

### **1- L'Observatoire de l'Habitat :**

#### Objectif général :

Développer un Observatoire de l'Habitat permettant de suivre les évolutions de l'habitat sur la ville

#### Objectif opérationnel :

- Développer une connaissance fine du patrimoine de la ville et réaliser un atlas de l'habitat
- Renforcer les connaissances de la Ville sur des sujets stratégiques : La connaissance du patrimoine pavillonnaire, la connaissance des copropriétés, le suivi des opérations de déconventionnement
- Intégrer les problématiques de l'habitat dans le PLU

La mise à jour des connaissances et la réalisation d'outils descriptifs donnant une vision précise de l'état du patrimoine bâti ainsi que la connaissance des besoins de

la population résidente est un facteur facilitant l'articulation de la politique de l'habitat aux autres domaines de développement (développement d'activités, adaptation et développement d'équipements publics, prise en compte des préoccupations environnementales...).

## **2- Le guide du logement :**

Il s'agit de réaliser un guide en direction des balbyniens les informant sur les démarches à effectuer pour déposer une demande de logement, les différents acteurs du logement social, les aides possibles pour faciliter l'accès dans les lieux (FSL, Locapass), les possibilités offertes dans le parc privé.

## **3 – La politique de transport et de mobilité**

### **Les enjeux pour la ville**

Dans le cadre de la révision du Schéma directeur de la région Ile de France ( SDRIF ), pour les transports, il est question d'atteindre un maillage en proche couronne se rapprochant de ce qu'il est à Paris. Cela implique à la fois de prolonger les lignes de métro, de boucler les lignes de tramway engagées, de mettre à niveau les liaisons RER, d'initier la réalisation des deux grandes rocades que sont d'une part, la tangentielle Nord en grande banlieue et, d'autre part, le « métrosphérique » en proche couronne.

Un réseau de transports collectifs performants est un atout important pour la ville. En permettant aux habitants de se déplacer dans de bonnes conditions, il contribue à leur qualité de vie. En reliant les secteurs résidentiels aux zones d'emploi, il augmente l'attractivité de la commune et y favorise la création de nouveaux équipements ou l'aménagement de nouveaux quartiers.

Dans ce contexte, la Ville de Bobigny souhaite être force de propositions dans la définition des projets. Souffrant d'un certain nombre de carences, le rôle de Bobigny, chef-lieu du département, est limité par les problèmes d'accessibilité.

### **3.1 Le diagnostic**

La commune de Bobigny est un territoire morcelé, constitué de secteurs délimités par les voies ferrées (deux branches de la Grande Ceinture), routières et autoroutières, le canal de l'Ourcq et le cimetière parisien. Le centre du chef-lieu est très isolé.

Des liaisons en transports en commun avec Paris existent, mais peu avec les grands pôles de développement de Roissy et Marne-la-Vallée ( sauf la ligne 93 reliant Bobigny à Roissy ). L'accessibilité est principalement radiale, par le métro lignes 5 et 7.

De plus, le tramway T1 dessert l'ouest du département, très fréquenté et assure une fonction de cabotage. Le réseau RER, en revanche, ne dessert pas la ville.

Par ailleurs, l'accessibilité est difficile depuis les villes du reste du département, ce qui ne valorise pas le chef-lieu.

Enfin, la tarification ne favorise pas les déplacements mais plutôt les rabattements.

Le réseau de bus est très dense mais privilégie essentiellement le rabattement.

Enfin, la desserte routière est bonne, mais d'importants points noirs de circulation (ex : le pont de Bondy) entravent l'accès aux villes du secteur.

### **3.2 Un territoire de projets**

Bobigny est engagée sur de nombreux projets liés aux déplacements et à la mobilité des personnes, que ce soit sous l'aspect des transports collectifs, des circulations douces ou des circulations automobiles.

Une étude sur la circulation est en cours. La démarche est de promouvoir une nouvelle répartition des modes de déplacements dans le cadre du partage de la voirie et le développement des modes doux, en articulation avec les projets d'aménagement à court, moyen ( Plan de Déplacement Urbain ) et long terme ( requalification urbaine ).

A partir des 4èmes Assises de la Ville, le Forum des Transport a fait émerger les difficultés rencontrées par les Balbyniens en présence d'élus, de partenaires institutionnels et de professionnels ( STIF et Région, Département de la Seine-Saint-Denis et ville de Paris, RATP, CIF etc.)

D'autres projets locaux ont été, ou sont, à l'étude concernant l'accompagnement du PDU régional et l'amélioration de la desserte locale :

- Le prolongement de la ligne pantinoise 330 (desserte Etoile-Grémillon) ;
- Des micro-bus dans le quartier Edouard Vaillant ;
- L'augmentation des fréquences des lignes 134, 151 et 251 ;
- La modification de l'itinéraire du 134.

#### **1- Le réseau principal de bus et les pôles d'échanges :**

Dans le cadre du PDU d'Ile de France, la mise en œuvre du projet MOBILIEN, réseau principal de bus, concerne essentiellement les routes nationales et départementales, qui ont vocation à assurer les déplacements au sein de l'agglomération et à l'intérieur des mailles du réseau dit « magistral » (réseau ayant vocation à assurer les déplacements des voyageurs et marchandises à l'échelle de la métropole régionale) sans pénaliser la vie locale.

Un certain nombre de lignes d'autobus sont intégrées dans un réseau principal et des pôles d'échanges (Gare SNCF, RER ou terminus de ligne de métro) sont institués.

Les réaménagements physiques et fonctionnels dans le cadre du PDU :

Concernant Bobigny, la ligne 143 (La Courneuve-Rosny RER) est la ligne la plus aboutie puisque les aménagements de voirie ont, en partie, été réalisés avec la requalification de l'avenue Edouard Vaillant à Bobigny.

Les autres lignes concernées : Ligne 147 (Eglise de Pantin-Sevran RER / RN3 sur Bobigny), ligne 301(Bobigny Picasso-Val de Fontenay), ligne 303 (Bobigny Picasso-

Noisy le Grand RER), ligne 615 (Bobigny Picasso-Villepinte RER). Le pôle d'échanges Bobigny Pablo Picasso fait également l'objet d'une étude en vue du réaménagement de la gare routière, dans le cadre du PDU IF, formalisé autour d'un Comité de pôle.

Concernant la ligne 147, le comité de pilotage envisage des aménagements au pont de Bondy, celui de la Folie, en interaction avec la revalorisation de la RN 3, notamment dans la perspective d'une interconnexion avec la future gare tangentielle.

Par ailleurs, dans le cadre du Forum des Transports lancé par la municipalité en septembre 2005, la population a proposé la création d'un comité d'axe local concernant la ligne 134, « véritable épine dorsale de la ville » traversant Bobigny dans toute sa largeur ( Fort d'Aubervilliers - Bondy Jouhau - Blum ).

## **2- Le réseau principal de voirie :**

Bobigny est concernée pour la requalification de la RN 3 et l'ensemble des Routes Départementales (dites « rues départementales »).

La RD 40, partie Nord (rue Pierre Sépard, du giratoire à la limite de Drancy), a fait l'objet d'un réaménagement en 2000, et la RN 186 (rue Stalingrad et PVC), à l'occasion de l'arrivée du tramway (1992 puis en 2003 ).

La RD 30 (avenue Edouard Vaillant), a fait l'objet d'une requalification dans le cadre du Comité d'axe de la ligne 143 (PDU) et du Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables (SDIC). Les autres voiries font actuellement l'objet d'études en vue d'un réaménagement ou d'une requalification, à court ou moyen terme, voire long terme.

Actuellement, une étude est menée par le Département, en partenariat avec la Commune de Bobigny, sur un réaménagement de la RD 40 (S Allende) entre le carrefour de la Folie et celui de P. Sépard, dans le contexte de la ZAC de l'Hôtel de Ville en vue de l'insertion de cet axe dans l'environnement urbain.

Concernant la RN 3 (rue de Paris), cet axe fait l'objet d'une étude de requalification lourde, prévue au Contrat de Projet Etat-Région (CPER). Par ailleurs, le nouveau SDRIF envisage l'implantation d'un transport en commun en site propre sur cette voie, aujourd'hui départementale.

Des aménagements sont d'ailleurs, prévus, dans le cadre du PDU, au sein du comité d'axe de la ligne 147. Ces aménagements intégreront également les améliorations nécessaires pour la circulation douce, dans le cadre du SDIC.

Enfin, les RD 115 (Henri Barbusse) et RD 27 (Division Leclerc, République, Déviation, Jaurès), font actuellement l'objet d'une étude de réaménagement.

Cette dernière intègre les modes circulatoires d'un « bassin » compris entre la RN 2 et la RN 3. Elle intégrera également les itinéraires cyclables prévus au SDIC ainsi que les aménagements qui seront étudiés dans le cadre du comité d'axe de la ligne 301 ( avenue Jaurès).

## **3- Les autres projets de voirie :**

Avec la réalisation de la ZAC Jean Rostand, de nouvelles voies ont vu le jour.

Par la suite d'autres créations de voiries nouvelles concerneront :

- La création de nombreuses voies nouvelles au sein du périmètre de la ZAC de l'Hôtel de ville, sur la base d'un maillage établi par le Plan de référence pour la requalification urbaine de 2002.
- Les deux projets de rénovation urbain avec le désenclavement du quartier de l'Etoile grâce à une voie reliant l'avenue Henri Barbusse (RD 115) et la rue de l'Etoile. ;
- La partie Sud de la ZAC de la Vache à l'Aise avec la création d'un certain nombre de voies nouvelles ;

#### **4- L'amélioration du fonctionnement et de l'insertion des infrastructures routières :**

L'enjeu est de réduire un point noir de circulation aujourd'hui incompatible avec les objectifs du PDU.

L'objectif est d'améliorer les déplacements dans le nord-est parisien et l'accessibilité aux villes de Bobigny, Drancy, Bondy et Noisy-le Sec, et favoriser le développement des quartiers limitrophes ( Bondy nord, centre-ville de Bobigny, bande canal RN3, petit Noisy ).

#### **5- Le réseau de transports collectifs lourds :**

Piloté par le Syndicat des transports d'Ile de France (STIF), la SNCF et RFF, le projet de Tangentielle Ferrée Nord est inscrit au SDRIF et au nouveau contrat de projets Etat-Région 2007-2013. Ce projet de nouvelle liaison ferroviaire reliera Noisy-le Sec à Sartrouville et sera mis en interconnexion avec toutes les lignes de RER existantes.

Ce projet prévoit également que la gare de Bobigny-Drancy soit en correspondance avec la ligne de tramway T1, et que la gare de Bobigny La Folie soit en correspondance avec le métro ligne 5 (nouvelle station), et que la perspective de l'augmentation du transport de marchandises par voie ferrée, le fret ferroviaire, par la création de deux voies nouvelles sur la zone de Bobigny soit pris en compte.

#### **6- Le fret par voie d'eau :**

La présence à Bobigny d'un important réseau ferré, dont celui de la Grande ceinture, du canal de l'Ourcq et d'un réseau routier et autoroutier, permet la constitution d'un pôle multimodal de fret ferroviaire et fluvial.

Dans cette perspective, un port urbain multimodal est à l'étude.

De plus, une navette voyageurs est envisagée.

Une attention particulière devra être portée à la coexistence des usages économiques, ludiques ou récréatifs d'un site portuaire grâce à la reconquête piétonne des berges du canal de l'Ourcq.

#### **7- Le prolongement de la ligne de tramway T1 :**

Le prolongement de la ligne T1, à partir de la gare de Noisy-le-Sec vers la gare de Val de Fontenay, ne concerne pas initialement Bobigny.

Cependant, le refus de Noisy-le-Sec de s'impliquer dans ce projet, rouvre les débats sur les itinéraires de remplacement.

## **8- Les circulations douces :**

Le Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables élaboré par le Conseil général se décline aussi sur Bobigny.

Il existe actuellement deux pistes cyclables sur la ville :

- Une piste le long du canal de l'Ourcq et du parc de la Bergère,
- Une autre, inaugurée en septembre 2006, le long de l'avenue Edouard Vaillant.

## **9- Assurer l'accès aux transports des personnes à mobilité réduite ( PMR ) :**

Dans le cadre de la loi portant sur le handicap (2005) et le décret d'application portant sur le principe de l'accessibilité généralisée de la voirie et des espaces publics, tous les projets seront réalisés dans cette perspective, pour permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

En priorité, pour les lignes de bus, sont concernées les lignes 134, 148 et 322 par la mise aux normes des points d'arrêts sur la base de critères d'aménagements très précis, suite au travail de diagnostic mené par la Ville, le Département et la RATP.

## **10- Le réaménagement du pôle Pablo Picasso et son articulation avec le projet urbain :**

Ce projet est inscrit au PDU. L'enjeu, concernant ce lieu très fonctionnel au niveau transport, est de mieux l'intégrer dans l'environnement urbain en traitant son interface avec la ville et la continuité des espaces publics, et ce, dans une réflexion sur le croisement entre la restructuration du pôle et le projet urbain du centre-ville. Le comité de pôle constitué devrait aboutir à un contrat de pôle fin 2007.

A l'aspect très fonctionnel du site doivent s'ajouter des fonctions d'urbanité : informations, services de proximité, convivialité, qualité de service du point de vue de l'utilisateur ( temps d'attente, confort) et d'accessibilité.

C'est l'une des pierres angulaires du projet sur le centre ville, avec le fonctionnement futur de l'avenue Salvador Allende (RD 40) dans le cadre de la ZAC de l'Hôtel de Ville et la rénovation du centre commercial Bobigny II.

## **11- Engager une réforme de la tarification :**

La tarification actuelle des transports collectifs doit s'adapter aux nouvelles mobilités des Franciliens et faciliter l'accès aux transports collectifs, notamment pour les personnes les plus démunies. C'est l'un des chantiers prioritaires de la Région Ile-de-France.

La Ville de Bobigny soutient une refonte de l'ensemble de la tarification s'appuyant sur quelques axes forts non limitatifs, comme de rendre la tarification plus ciblée au plan social, d'instaurer un système tarifaire unique et d'étendre le bénéfice de la carte Imagine R à tous les jeunes.



## **4 – Cadre de vie et démarche de gestion urbaine de proximité**

Afin de ne pas alourdir le document, seul est présentée ici la démarche partenariale de gestion urbaine de proximité.

Bien sûr, d'autres politiques publiques concourant à l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement contribuent aussi à la Politique de la Ville et au « mieux vivre ensemble » et sont partie intégrante du Projet de Ville ( propreté, gestion des déchets, hygiène, espaces verts, fleurissement, charte de qualité environnementale, plan paysage, exploitation de la carte du bruit, mise en œuvre charte accessibilité...).

### **4.1 Présentation de la démarche balbynienne de gestion urbaine de proximité**

Le développement de la « gestion urbaine de proximité » ( GUP ) sur la ville était prévu au Contrat de Ville 2000 – 2006. Le document cadre la définissait comme « l'ensemble des actes contribuant au bon fonctionnement d'un quartier et à l'amélioration des conditions de vie quotidienne des habitants ».

Bobigny s'est engagée dans la démarche pour répondre au premier des 127 engagements pris lors des différentes Assises de la ville de 2000, à savoir « *la propreté et plus globalement l'amélioration de la qualité de l'environnement et du cadre de vie* ».

Il a été décidé de focaliser la démarche, dans un premier temps, à la gestion de l'habitat et des espaces publics – de la porte palière à la voirie - et à la thématique de la propreté :

- Etat des bâtiments et des équipements publics,
- Fonctionnement et usage des lieux et installations,
- Entretien des lieux et installations par la ville, les bailleurs et autres gestionnaires,
- Dysfonctionnements liés à la mise en œuvre des services publics et privés.

Cependant au fur et à mesure du déploiement de la démarche sur la ville, les champs d'actions se sont élargis en fonction des besoins et des opportunités propres à chaque quartier.

Dans le cadre du Contrat de Ville, des articulations ont notamment été élaborées entre la démarche de GUP et le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Les agents locaux de médiation sociale sont aujourd'hui positionnés comme un des maillons importants du dispositif, en lien avec le personnel de proximité et les habitants.

La loi sur la rénovation urbaine du 1<sup>er</sup> août 2003 préconise la réalisation de conventions GUP pour toutes les ZUS de plus de 500 logements ainsi que dans les sites faisant l'objet de rénovation urbaine.

Lors du lancement de la démarche en 2004, il a été défini de développer la démarche sur l'ensemble du territoire Balbynien intégrant les zones d'habitat collectif comme les zones pavillonnaires. Ne pouvant se dérouler simultanément sur l'ensemble du territoire, la démarche opérationnelle a donné lieu à un découpage de la ville en 26 îlots. Six quartiers prioritaires sont actuellement concernés.

## **4.2 Missions et bilan de la gestion urbaine de proximité**

**A ce jour, six chartes partenariales ont été co-élaborées et co-signées:**

- Pour l'îlot Karl Marx, engageant la ville, l'OPHLM et la SEMECO
- Pour l'îlot Etoile, engageant la ville et Emmaüs Habitat
- Pour l'îlot Paul Eluard, engageant la ville, l'OPH 93, la LOGIREP, la SEMECO et avec la participation de deux syndicats de copropriété
- Pour l'îlot Jean Grémillon, engageant la ville et l'OPHLM
- Pour l'îlot Cerisiers / Bons enfants/ République, engageant la ville, l'OPHLM, France Habitation et l'ADEF
- Pour l'îlot Berlioz, engageant l'OPHLM, la LOGIREP, la SEMECO et la Sonacotra.

L'analyse des différents dysfonctionnements affectant la propreté urbaine et plus largement le cadre de vie, a conduit à développer la démarche non seulement sur des orientations d'ordre technique et organisationnel (coopération entre les différents acteurs gestionnaires) mais également d'ordre social (au sens de la gestion des ressources humaines par exemple), et d'ordre civique (comportements irrespectueux, démobilitation). Chaque quartier présente ses propres dysfonctionnements et « points noirs » et chaque problème identifié est le fruit de la combinaison de plusieurs causes.

De façon générale, trois grandes thématiques de travail sont développées dans l'ensemble des chartes pour faire face à trois séries de problèmes :

- L'amélioration de la qualité des services publics et privés
- La lutte contre les incivismes et les pratiques non adaptées
- La programmation de « petites » opérations de rénovations temporaires (sur les îlots en attente de la requalification) ou durables.

**Exemples d'actions développées dans le cadre des chartes :**

- Campagne de remise à niveau : peinture, lessivage, campagnes anti-graffitis, embellissement des espaces verts ...
- Cadrage des prestataires intervenant sur le ménage et l'entretien des espaces,
- Formation, sectorisation, renforcement des équipes de proximité (agents d'accueil), et organisation de rencontres avec les Amicales de locataires,
- Travail spécifique sur la gestion des ordures ménagères, des encombrants ...
- Mise en œuvre de chantiers éducatifs dans le cadre du Contrat de Ville pour améliorer la qualité du cadre de vie et impliquer les jeunes dans la vie du quartier,
- Lutte contre les stationnements gênants : extension du domaine de verbalisation des agents de la ville, pose de signalétique, de barrières ...
- Lancement de campagnes de communication,
- Programmation d'interventions pédagogiques dans les écoles,
- Editions de journaux de locataires, insertion d'article sur le respect du cadre de vie et/ou réalisation de chartes de bon voisinage, de volets propreté dans les livrets d'accueil,
- Travail de redynamisation des amicales ou des réseaux de délégués d'immeuble,
- Lancement de consultations sur des programmes de rénovation plus lourds.

Certaines problématiques révélées à l'occasion des diagnostics par îlot ont nécessité d'être traitées à l'échelle de la Ville. Pour cela, la GUP a donné lieu au développement de :

- Une base de données de « gestion des demandes » ( GESDEM ),
- Les groupes de coordination opérationnelle entre les différents gestionnaires à un niveau hiérarchique autre que celui des responsables ( gardiens, régies de la ville, agents locaux de médiation sociale...) afin de partager leurs difficultés, échanger leurs expériences, et régler des problèmes de proximité,
- La création d'un système de subvention sur les espaces privés

Concernant les deux projets de rénovation urbaine, les partenaires disposent d'un délai de six mois après la signature des conventions avec l'ANRU pour signer une Convention GUP avec l'Etat.

Au-delà, les enjeux relatifs à la GUP ont été pris en compte tout au long de l'élaboration du projet urbain sur les autres quartiers de la ville. L'organisation d'échanges entre gestionnaires et concepteurs aux différentes étapes de chaque projet est essentielle : avant, en phase opérationnelle et après le projet.

Depuis 2004, la démarche de GUP a permis d'obtenir des résultats concrets et visibles, et a permis le développement significatif des partenariats entre les différents gestionnaires à différents niveaux (responsables et agents de proximité) et avec les habitants. Elle s'est déployée dans un esprit de transparence et d'objectivité permettant une large implication.

La démarche prend la forme d'un dispositif d'amélioration des dysfonctionnements constatés sur le terrain mais il est parfois difficile de mettre en avant les insuffisances de gestion et d'organisation des acteurs. Enfin, malgré les efforts réalisés, il est très difficile d'influer sur le comportement de chaque individu. Il s'agit donc de persévérer en la matière.

### **4.3 Actualisation des objectifs et du programme d'action 2007-2009**

- **Poursuivre l'extension géographique de la démarche sur la ville :**

A raison de trois à quatre îlots par an l'ensemble de la ville sera couvert vers 2012 ( 26 îlots). En plus des 6 sites actuels, la géographie prioritaire d'extension de 2007 à 2009 est la suivante : Abreuvoir, Chemin vert est et ouest, Paul Vaillant Couturier et Sablons, Normandie / David / Castors, Pont de Pierre.

- **Renforcer la transversalité :**

- Veiller à la pérennité des réunions du Comité technique,
- Veiller à l'implication des différents secteurs dans le portage et le suivi des actions engagées,
- Approfondir le rôle de la GUP dans la conférence communale du logement souhaitée par la Ville

- **Renforcer la participation et l'implication des habitants :**

- Travailler à l'appropriation de la démarche par les habitants,
- Essayer de toucher d'autres publics pour une meilleure représentativité,
- Créer un lien entre les groupes relais et les autres instances participatives comme les CIC (Comité d'Initiative Citoyenne).

- **Pérenniser et consolider le partenariat entre les gestionnaires :**
  - Créer des méthodes de travail pour pérenniser le travail avec les référents actuels au-delà du processus de réalisation des chartes,
  - Veiller à la mobilisation de tous les gestionnaires sur le long terme et les conduire à adapter les profils de poste des référents GUP ( ex : pour les réunions en soirée auprès des Groupes relais notamment),
  - Pérenniser et élargir à d'autres participants les groupes de coordination opérationnelle.
  
- **Procéder à un bilan d'étape plus opérationnel :**
  - Lancer des diagnostics post-charte et y associer les habitants
  - Créer et diffuser des questionnaires pour recueillir l'avis et les propositions des habitants sur la démarche
  - Créer un outil de suivi plus abordable que les tableaux actuels.
  
- **Obtenir des garanties quant à l'implication des différents gestionnaires dans la démarche :**
  - Avoir accès aux dossiers TFPB,
  - Intégrer la démarche GUP dans la Charte de l'habitat,
  - Diffuser les dossiers de subvention GUP pour contribuer à la réalisation d'autres projets sur les espaces privés (un seul dossier en un an).
  
- **Dans le cadre de la conférence communale du logement :**
  - Travailler sur les services rendus par les prestataires (ascensoristes, sociétés de ménage ...).
  
- **L'accompagnement des Projets de Rénovation Urbaine :**
  - Approfondir la réflexion et définir des méthodes et des outils particulièrement dans les phases de chantier et d'après chantier.

#### **4.4 Conduite de projet**

##### **- Le pilotage stratégique :**

Il est assuré par le **Bureau Municipal** et le « **comité de coordination Ville** » qui assurent le pilotage politique de la démarche pour la Ville. Ce dernier est composé de Mme la Maire et de trois élus. Le comité technique GUP prépare les travaux de ces instances. Pour les 2 PRU, il est assuré par leur comité de pilotage.

##### **- Le pilotage technique :**

**Le pilotage technique est assuré par le « comité technique GUP ». Il est composé d'une dizaine de membres. Il se réunit 2 fois par an.**

Ses objectifs sont : de faire un point d'étape régulier sur l'avancée de la démarche ; d'étudier la poursuite géographique ; d'exposer les réussites, limites et difficultés ; de proposer les orientations de travail ; de réaliser une évaluation tous les 3 ans et de proposer des ajustements au projet « Démarche pour une gestion urbaine de proximité à Bobigny ».

Une instance de régulation technique partenariale est mise en place sur chaque quartier concerné par la démarche. Elle est composée de la Mission GUP et de la Direction Vie des quartiers de la Ville, et des gestionnaires présents sur le quartier. Pour les 2 quartiers en PRU, des instances spécifiques sont prévues.

**- Le pilotage participatif :**

Il est assuré par le « **groupe relais** » du quartier concerné, en lien avec les Comités d'Initiatives Citoyenne ( CIC ) et les réunions « Parlons Franchement »  
Il a pour objectif de faire participer la population au diagnostic, au choix des actions ainsi qu'à leur suivi.

## AXE THEMATIQUE N° 2 ACCES A L'EMPLOI ET A LA FORMATION, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### 1- Les enjeux sur le développement économique

**En ce qui concerne l'activité économique sur le territoire balbynien, plusieurs constats se dégagent :**

- Bobigny bénéficie d'un positionnement géographique, d'une desserte routière, d'un réseau de transports collectifs et de valeurs foncières particulièrement attractifs.
- L'image de la Ville a fortement évolué depuis 2000 mais Bobigny souffre encore, comme le département de la Seine-Saint-Denis, d'un déficit d'image face aux grands groupes privés industriels et tertiaires.
- L'offre immobilière en matière de locaux d'activité et de bureaux est inadaptée (même si sur ce dernier point, la ZAC Jean Rostand amorce un véritable rattrapage)
- La ville enregistre un véritable déséquilibre entre le secteur public et le secteur privé. Sur 23 000 emplois que compte la ville, 47% relève du privé et 53% du public.
- La ville ne fait pas encore partie d'une intercommunalité institutionnelle

Parallèlement, les projets liés à la requalification urbaine offrent de nouvelles perspectives en matière de diversification de l'offre immobilière et de valorisation du territoire, propices au développement économique. Aussi, la mise en place de la Zone Franche Urbaine (ZFU) a favorisé déjà l'implantation de 22 nouvelles entreprises représentant environ une centaine de salariés.

Une étude réalisée par A6CMO en 2003 tend à démontrer que Bobigny ne bénéficie pas d'une filière d'activité forte ou significative en nombre d'emplois ou d'établissements. Cependant certains secteurs sont bien implantés voir se développent, tels que :

- **Le BTP**, plusieurs entreprises sont en cours ou en projet d'implantation, il s'agit essentiellement de PME qui souhaitent installer leur siège ou des antennes commerciales (30 à 70 emplois )
- **Le textile** : traditionnellement implanté sur l'avenue Henri Barbusse et sur la ZI des vignes (logistique)
- **La filière papier** : une logique de filière avait déjà été dégagée pour le projet de Maison internationale de l'Illustration. En effet, cette filière représentait 6.6% des établissements et 7.5% des emplois privés de la Ville en 2002. L'ensemble des activités de la filière sont présentes (agences de communication, ensemble des services d'impression, façonnage,...), ainsi que des organismes de formation comme le lycée Alfred Coste.

Certains secteurs d'activités sont sous-représentés et doivent faire l'objet d'accompagnements forts, notamment les services aux entreprises, les services aux

particuliers et les professions libérales, médicales, en particulier les médecins généralistes.

La Ville de Bobigny possède des atouts objectifs pour accueillir des entreprises relevant des secteurs précités : une excellente desserte en transports en commun, la proximité de Paris, la proximité des centres de décisions et la concentration, en centre-ville, des administrations et d'une partie de la population.

Mais elle présente également de réels freins à l'implantation de ce type d'activités : un environnement et des services peu adaptés (absence de commerces de qualité et une offre de restauration insuffisante,...), une offre immobilière inadaptée et une image encore insuffisamment positive.

Ainsi, à travers l'ensemble des leviers dont elle dispose, la Ville de Bobigny s'est fixé l'objectif d'attirer et de permettre la création de nombreux emplois nouveaux dans le secteur privé d'ici 2015.

En ce qui concerne le commerce, les enjeux à Bobigny sont principalement, le développement de l'attractivité des différents pôles commerciaux de la ville et le renforcement de l'équilibre entre les différents quartiers.

Un plan global de réaménagement des différents pôles de commerce et d'artisanat ainsi qu'une programmation d'animations commerciales a été décidée. Ainsi, la mise en place de rencontre du commerce, d'un accueil formalisé des porteurs de projet, d'une signalétique cohérente des pôles commerciaux, ainsi que la réhabilitation complète de la halle et de la restructuration des pôles commerciaux des quartiers Etoile-Grémillon (quartier Ouest) et Karl Marx (centre ville) en lien avec la création d'associations de commerçants et/ou d'artisans constitue l'armature du développement commercial pour les trois prochaines années.

## **2- Les enjeux sur l'accès à l'emploi et à la formation**

En ce qui concerne l'emploi, la ville de Bobigny bénéficie d'un taux d'emploi de 1,25. Si le taux de chômage a baissé, il atteint 13,80% au 4<sup>ème</sup> trimestre 2006 (indice de chômage en pourcentage, estimé par le rapport du nombre de demandeurs d'emplois à fin décembre 2006 sur la population active totale au RGP 1999), au sens statistique du Bureau International du Travail, soit 1,70 point au-dessus du département de la Seine-Saint-Denis et plus 4,70 point au-dessus de l'Île-de-France ( source : INSEE, DARES, ANPE, 31 décembre 2006 ).

De plus les enquêtes sur l'emploi montrent que les bobyniens accèdent prioritairement aux emplois peu qualifiés.

Si la proportion des jeunes demandeurs d'emploi de 16 à 25 ans reste non négligeable (14% au 31 12 2006 / source DARES-ANPE), d'autres catégories sont aussi fortement touchées :

- les plus de 50 ans (17,1%)
- les populations étrangères et celles ne maîtrisant pas la langue française tant écrite que parlée
- les femmes font également partie des populations les plus vulnérables tant pour l'accès à l'emploi que pour leur maintien dans un emploi durable.

Si l'indice du chômage ( données statistiques source INSEE, DARES, ANPE ) marque une baisse de -15,20% entre juin 2005 et juin 2006 et un ratio de 13,80%, celui-ci reste élevé et la baisse constatée est partiellement reportée sur le dispositif RMI (en novembre 2004, 1911 allocataires du RMI, en novembre 2006, 2200 allocataires du RMI, source CAF).

Le taux de chômage en ZUS est plus élevé que celui de la commune, quant au chômage de très longue durée l'écart entre la ZUS et la Commune est resté faible et dans les deux cas la proportion des chômeurs de longue durée est plus élevée que la moyenne des ZUS en Ile de France.

Les problèmes linguistiques, le faible niveau de formation initiale et une formation professionnelle trop faiblement utilisée indiquent l'urgence de la création de structures d'insertion par l'activité économique, de la mise en commun des outils emploi-formation, de la mobilisation pour des formations plus variées que les métiers en tension et du développement de formation linguistiques professionnalisantes.

Bobigny ne dispose pas à ce jour, sur son territoire ou à proximité d'outils d'insertion : les actions envisagées entre autre dans le cadre des programmes de rénovation urbaine visent à y remédier.

## **I – LES OBJECTIFS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Il s'agit ici de décliner les actions de développement économique favorisant l'émergence d'activités et d'emplois qui bénéficient le plus directement possible aux balbyniens.

### **Les objectifs visés sont :**

- 1-Valoriser l'image du territoire auprès des acteurs du développement économique
- 2- Favoriser la création d'entreprises portées par des balbyniens
- 3- Favoriser la création et le développement d'activités en priorité sur le territoire : Pont de Pierre – Etoile - Grémillon, Centre ville et Edouard Vaillant.
- 4- Soutenir le commerce de proximité dans les quartiers

### **1- Valoriser l'image du territoire auprès des acteurs du développement économique**

Bobigny souffre encore d'une image négative ce qui dans certains cas représente un frein auprès des entreprises en recherche d'implantation ou auprès des investisseurs et promoteurs en immobilier d'entreprises.

Cette image contrebalance souvent les avantages territoriaux décrits plus haut, notamment par rapport à la desserte et l'immobilier ou le foncier disponible sur la commune.

La Ville de Bobigny souhaite développer plusieurs projets pour une revalorisation de son territoire à partir de ces atouts. Il s'agit donc de renforcer la communication pour qu'ils puissent y prendre part avec :



- l'édition de lettres régulières à destination des entreprises de la ville
- la présence sur les salons notamment le SIMI en collaboration avec le département et la COMEX 93
- l'édition de documents spécifiques à l'occasion de ces salons.
- la participation de la ville aux initiatives promouvant l'image positive du « 93 »

Bobigny souhaite engager des actions visant l'amélioration des commerces et des services de proximité afin de favoriser le lien entre les salariés et leur environnement de travail. Dans cet optique, la conduite d'actions spécifiques et adaptées en partenariat avec les gérants des hôtels d'activités ( 7 hôtels d'activités en mai 2007 ) représente un premier levier en faveur d'une amélioration de l'environnement général et enfin de l'image.

La conduite d'actions spécifiques et adaptées en partenariat avec les entreprises candidates à une implantation et les entreprises déjà existantes et demandeuses, voire avec l'association des entrepreneurs de la zone des vignes, ADEZIV, permettrait à court et à moyen terme d'atteindre les résultats recherchés en terme d'attractivité environnementale.

## **2- Favoriser la création d'entreprises portées par des balbyniens**

### **2-1 Information et accompagnement à la création d'entreprises organisés par la Ville, gérés par Initiative 93**

Dans le cadre des actions en faveur du développement économique local et dans le but de pallier les insuffisances en matière de financement pour les porteurs de micro projets d'entreprises, la Ville de Bobigny adhère depuis 2000, au dispositif « Initiative 93 ».

Cette Plate-forme d'Initiative Locale (PFIL), affiliée à « France Initiative Réseau », permet d'accorder des prêts d'honneur ( sans garantie, ni intérêts ) aux porteurs de projets qui solliciteront par ailleurs un prêt bancaire.

Le montant des prêts est compris entre 3 000 et 25 000 euros selon les projets. Depuis l'adhésion de la ville, plusieurs projets ont bénéficié du dispositif dont quatre entreprises en 2005. Il s'agit essentiellement de création d'établissements nouveaux.

En 2007, la Ville s'est appuyée sur Initiative 93 pour organiser des séances mensuelles d'information et d'accompagnement aux porteurs de projets balbyniens. Ce dispositif a été financé dans le cadre du contrat de ville par la ville de Bobigny et la préfecture depuis 2005.

Objectif opérationnel : maintenir des réunions mensuelles sur la durée du contrat, une dizaine de porteurs reçus par mois.

### **2-2 Accompagnement renforcé à la création d'entreprise**

La direction du développement économique et le projet de Ville RMI mènent une réflexion conjointe pour renforcer l'accompagnement des porteurs de projets d'entreprises balbyniens.

Il s'agit principalement d'accompagner les balbyniens porteurs de projets en matière de méthodologie, soit montage du business plan, réalisation de l'étude de marché et, cas échéant, de réorienter le porteur de projet.

Ainsi, il est envisagé de créer des ateliers ou de se s'appuyer sur un prestataire extérieur pour analyser la fiabilité économique du dossier et assurer la formation du porteur de projet. Ce projet pourrait être construit en partenariat avec les administrations consulaires et les Assedic.

### **3- Favoriser la création d'emploi et d'activités en priorité sur les territoires du Grand quadrilatère, le Centre ville et Edouard vaillant**

#### **3-1 Contexte général :**

Ces territoires sont des territoires concernés par des dispositifs d'exception. Le quartier grand quadrilatère accueille une ZFU, le quartier Centre Ville accueille deux ZUS et celui de l'Abreuvoir, une ZRU.

Le dernier dispositif mis en place concerne la ZFU implantée en janvier 2006 sur le quartier Pont de pierre, Etoile Grémillon. Ce territoire est défini comme quartier prioritaire de la politique de la ville et situé au sein d'une zone urbaine sensible (ZUS).

La ZFU de Bobigny se caractérise par un taux de chômage élevé, une proportion importante de jeunes de moins de 25 ans, un nombre important de sorties du système scolaire sans obtention d'un diplôme et enfin un faible potentiel fiscal par habitant de la commune.

La ville reprend pleinement le souhait de l'Etat d'aborder le dispositif ZFU par le biais de la mise en place d'un projet de développement de territoire partagé, au sens le plus large, avec des acteurs de différentes natures, notamment les associations et les usagers de ce même territoire, habitants et entreprises.

L'imbrication des dispositifs de développement sociaux ( projet de ville RMI, passerelles pour l'insertion ) et économiques ( ZFU, permanence création d'entreprise, aides à la création, le réseau local partenarial de l'emploi sur Bobigny ...) sont amenés à se compléter et nécessitent de la cohérence et de la pertinence dans les actions menées au sein même de la ville de Bobigny et en complémentarité avec les acteurs privés et publics en présence sur le territoire, notamment les bailleurs.

La mise en œuvre des clauses d'embauches liées à la Zone Franche Urbaine, bénéficiant aux balbyniens en recherche d'emploi, sera d'autant facilitée et renforcée que les dispositifs et les initiatives existants seront cohérents et partagés.

Aussi, la réalisation des engagements pris par la ville lors des assises 2006 ( la création de la Maison Internationale de l'illustration- engagement N°2 des assises 2006 ) et l'ouverture prochaine du Campus des métiers ( prévue en 2009 – engagement N°5 des assises ) ou encore l'accompagnement à l'implantation des professions libérales médicales ( engagement N°36 des assises 2006 ) contribueront de façon certaine au développement et à l'amélioration de l'attractivité sur ce territoire.

Les entreprises, les commerçants, les artisans et les professions libérales de Bobigny situées dans le périmètre ZFU ont été informés des modalités d'application du dispositif dès le 22 décembre 2006.

### **3-2 Les caractéristiques du secteur de la Zone Franche Urbaine :**

En février 2007, la ZFU de Bobigny comptait 124 établissements dont : 7 professions libérales médicales, 1 profession libérale de droit, 23 artisans, 23 commerçants, (essentiellement du commerce de proximité dans l'alimentaire), 70 entreprises ( 812 emplois au moins, dont ORKYN (groupe AIR LIQUIDE)- Vente, location, réparation de matériel médicochirurgical et CHRONOPOST qui englobent à eux deux 410 salariés ).

Les secteurs d'activités les plus représentatifs hors dominants sont : 17 % Import export et commerce de gros et 15 % Fabrication (textiles, outils...)

#### Forces Principales :

- 1) La présence de trois hôtels d'activité privés pouvant accueillir de la petite, moyenne et grande entreprise.
- 2) Une infrastructure routière et de transports en commun dense ( tramway, bus, autoroute ...)
- 3) Des opportunités foncières certes limitées mais pouvant augmenter considérablement le nombre d'emploi dans ce secteur (les friches ELM-Leblanc et Lautard, une partie de la ZAC Vache à l'Aise et quelques terrains rue de la Courneuve).
- 4) Les restructurations urbaines dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine et des désenclavements par la création de plusieurs voies amèneront une valorisation spatiale et urbaine nécessaire sur ce secteur géographique.

#### Faiblesses principales :

- 1) Pénurie de petites surfaces à destination des opérateurs économiques.
- 2) Il existe peu de locaux de petites et de moyennes tailles (inférieur à 150 m<sup>2</sup>) qui soient disponibles à la location ou à la vente alors qu'en majorité les demandes de locaux concernent ce type de surface.
- 3) Un environnement relativement fragmenté et austère.
- 4) Les professions libérales médicales sont sous représentées à Bobigny c'est pourquoi, dans le cadre de l'axe 4 du Contrat, une réflexion est menée afin d'attirer des médecins et autres professions médicales désireuses de rejoindre le secteur privé. Un accompagnement à l'implantation via le service santé (réseau partenarial de la santé) et la bourse de locaux (recherche de locaux appropriés) est prodiguer afin d'optimiser l'offre immobilière sur la ville et spécifiquement au niveau de la ZFU.

### **3-3– Le programme d'action de la ZFU :**

#### **- La finalité :**

La finalité du dispositif est de faciliter l'implantation d'entreprises, le développement d'activités économiques et la création d'emplois, notamment par l'application, sous certaines conditions d'exonérations telle que les exonérations de cotisations sociales et les exonérations fiscales (Impôt sur les bénéfices, taxe professionnelle des entreprises, taxe foncière sur les propriétés bâties...).

#### **- Les objectifs généraux :**

- 1) Favoriser l'augmentation du nombre d'entreprises qui se créent en apportant des éléments propices à leur viabilité et à leur ancrage sur le territoire et ce dans le cadre des interactions entre le réseau de la création d'entreprise, les partenaires signataires de la charte de l'emploi et de l'animation économique du territoire notamment via la permanence mensuelle à la création d'entreprise (menée par Initiative 93 et gérée par la direction du développement économique) et la bourse de locaux - accompagnement à l'implantation.
- 2) Augmenter l'offre immobilière au regard des friches encore disponibles et sensibiliser les propriétaires de locaux pour favoriser prioritairement des implantations d'entreprises éligibles et à accepter de recevoir des créateurs d'entreprises dans la mesure où l'entreprise est intégrée au dispositif de la création d'entreprise.
- 3) Favoriser le développement et le renforcement économique des entreprises déjà en place à travers des actions d'animation économique territoriale et de l'ingénierie du dispositif ZFU.
- 4) Favoriser l'implantation d'entreprises déjà existantes, et éligibles, qui souhaitent user du dispositif pour asseoir d'avantage leur développement. Au-delà du dispositif, ces entreprises seront sensibilisées afin de participer activement aux initiatives d'insertion par l'économie et de formation professionnelle en faveur des habitants des territoires prioritaires et principalement ceux de Bobigny et ce dans le cadre des actions menées par le service emploi formation et la mission Projet de ville - RMI de la ville, la mission locale et l'ANPE.
- 5) Favoriser l'émergence d'un acteur local dont la vocation serait d'assurer la promotion du territoire concerné par le dispositif ZFU d'une part en complémentarité avec la ville et d'autre part en se positionnant en interlocuteur vis-à-vis des acteurs institutionnels (tel que stipulé dans l'engagement N°15 des assises 2006) et du droit commun en assurant le rôle de garant de la cohésion et des avancées des projets au regard des intérêts et des actions à venir ou en cours de mise en place.

Cet acteur local pourrait prendre la forme d'une association d'entrepreneurs déjà existante, ADEZIV qui étendrait son champ d'action sur ce territoire pour

aborder les problématiques de développement économique spécifiques, notamment en lien avec le dispositif ZFU. Une association nouvelle, qui se créerait sur la ZFU via les méthodes de développement local économique peut être également envisagée.

L'émergence d'une association de commerçants serait un atout supplémentaire.

- 6) Etablir une cohérence globale et interactive entre le dispositif ZFU dont la vocation est de favoriser le développement économique et la création d'activités et d'emplois sur les quartiers ouest de la ville, et le programme de rénovation urbaine d'Etoile Grémillon Pont de Pierre en lien avec celui des Courtilières à Pantin.

#### **- La conduite de projet :**

**Une ingénierie** d'accompagnement des entreprises éligibles au dispositif sera mise en place à travers :

- Les actions d'animation que mènera un chargé de mission ZFU de la ville de Bobigny (en recrutement).
- Les actions d'information et de sensibilisation qui seront menées par les Chambres Consulaires, en partenariat avec la Ville de Bobigny.
- Les entreprises seront également sollicitées au même titre que l'ensemble des établissements de la ville aux actions habituelles de pilotage et d'animation qu'entreprend la direction du développement économique de la ville.
- Les clauses d'embauche seront suivies par le « réseau local de l'emploi ».

**Un comité de pilotage stratégique annuel et un comité technique** seront mis en place. Pour l'essentiel seront impliqués la ville de Bobigny, les services de l'Etat, les partenaires consulaires, l'ANPE, des représentants des entreprises et des commerçants.

**Une évaluation** annuelle sera réalisée pour mesurer l'évolution des implantations, des créations et des cessations d'activités des entreprises, commerces et professions libérales, ainsi que les emplois générés du fait des dispositifs d'exonérations de la ZFU.

## **4- Restructuration et accompagnement des commerces de la commune**

Les activités commerciales de la ville sont positionnées autour de pôles. Ces pôles souffrent tout particulièrement d'une situation urbaine et sociale difficile qui entrave l'installation d'un nombre important d'entrepreneurs et d'investisseurs sur le territoire.

Or, au-delà de l'impact positif en terme d'emploi et d'activité économique, le commerce de proximité constitue un facteur considérable d'animation, de renforcement de la cohésion sociale et de la mixité des fonctions dans la ville. Ce facteur est renforcé dans les quartiers de la ville les plus en difficultés.

La ville, consciente des enjeux économiques et sociaux liés à l'activité commerciale, soucieuse de développer l'attractivité de leur commune et de veiller à l'équilibre entre les différents quartiers, a souhaité engager un plan global de réaménagement et d'animation des différents pôles de commerce et d'artisanat

La période de 2007 à 2009, verra la mise en place d'un effort nouveau et particulier sur l'accueil des commerces et de l'artisanat. Il existe actuellement une réelle difficulté à évaluer les activités artisanales au sein de la ville et donc à établir un relationnel avec ce secteur.

Au sein de la direction du développement économique, il existe une base de données (AGDE) où doit figurer l'ensemble des établissements économiques de la ville. Cette base de données même si elle est renseignée par un certain nombre de fichiers extérieurs (CCIP 93, Chambre de Métiers, greffe du tribunal...) reste incomplète notamment sur les artisans.

Pour mettre à jour cette base, une enquête de rue systématique sera faite au cours de l'année. Elle permettra d'améliorer la connaissance de ce secteur économique. Ainsi actualisée, la base de données permettra de suivre et de promouvoir l'artisanat. La première phase à cette promotion sera le développement de contacts réguliers avec les artisans de la ville pour créer un véritable réseau interpersonnel. Il sera ensuite envisager de mettre en place un observatoire des artisans.

2007-2009 verra également la mise en place de « Rencontres du commerce » par quartier ou globalement sur l'ensemble de la ville qui permettra également dans une visée de démocratie participative de connaître, comprendre, répondre aux besoins des commerces qui s'installent et promouvoir la constitution d'associations de commerçants.

Pour le commerce, plusieurs autres objectifs sont visés. Premièrement, il s'agira de renforcer, le contact entre les élus, les agents de la ville, les habitants et les porteurs de projet. Deuxièmement des rencontres inter personnelles seront prévues entre les nouveaux commerçants ou artisans, et les services de la mairie pour pouvoir les aider dans cette phase de démarrage ou de reprise. Il peut s'agir notamment d'aide lors d'un besoin de recrutement, mais aussi pour les informer sur les potentialités et les évolutions de la ville ou pour trouver un partenaire professionnel. Au final ces nouveaux dispositifs doivent permettre un ancrage facilité des créateurs ou repreneurs d'activités au sein des quartiers.

Un partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du 93 et de la Chambre de Métiers peut être envisagé sur ce sujet sur le modèle de ce qui existe déjà avec l'association Initiative 93 pour l'aide à la création d'entreprise.

De même, repenser et modifier l'outil Internet peut renforcer notre communication et notre aide auprès des nouveaux commerçants.

La mise en valeur des linéaires commerciaux de rue, à travers des dispositifs comme le FISAC ou complémentaires à celui-ci, sera un autre volet de la politique de la ville en matière de commerces. Les pôles commerciaux sur dalle ou les avenues Jean Jaurès (centre ville) et E. Vaillant sont particulièrement visés par ces dispositifs.

Un troisième volet, consistera en la mise en œuvre d'un programme d'actions tourné vers l'animation des pôles commerciaux de la ville. Ce volet sera conçu et mis en place avec le soutien des associations de commerçants ou d'habitants.

Sur le plan de l'urbanisme, il faut rappeler les deux projets déposés à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine sur les quartiers Etoile – Grémillon – Pont de Pierre et Karl Marx. Ces projets intègrent entièrement la problématique de restructuration et de revitalisation des pôles commerciaux. Le but est de pérenniser, de diversifier, de rendre plus visible et accessible l'offre commerciale tout en essayant de maintenir les commerces viables existants et tout en profitant des flux piétons et de voitures. Dans un souci de renforcement de la visibilité des pôles commerciaux de la ville, une démarche globale de signalétique des quartiers et des équipements publics et/ou d'importance de la ville sera mise en place en 2008.

La création, au 1<sup>er</sup> août 2006, d'une Zone Franche Urbaine toujours à l'Ouest de la ville vient parachever cette requalification urbaine et permet un levier considérable à l'implantation de nouveaux commerces.

Concernant les quartiers Est de la ville, la restructuration complète de la halle de marché Edouard Vaillant à l'Abreuvoir est rendue obligatoire pour être en conformité avec les normes des marchés alimentaires imposées par l'Union Européenne et encadrées par l'arrêté ministériel du 9 mai 1995. La mise à disposition de points d'eau et de bornes électriques par îlot individualisé sera notamment prévue.

Cette restructuration permettra d'envisager une offre commerciale plus diversifiée et qualitative, répondant ainsi aux demandes répétées des habitants de la ville et plus particulièrement des quartiers à l'Est de Bobigny comme l'Abreuvoir situé au cœur d'une Zone de Redynamisation Urbaine.

Sur le plan général, l'activité commerciale du marché est un service de proximité particulièrement important dans une commune comme Bobigny où une forte proportion de la population est peu mobile et peut donc difficilement se rendre dans les grands centres commerciaux ou les autres pôles de commerce de la ville. Le marché est l'un des derniers lieux d'échange social dans un environnement où les relations et les réseaux de solidarité tendent à s'appauvrir. Enfin, les jours de marchés constituent un facteur d'animation important de la Zone de Redynamisation urbaine

Enfin, les animations commerciales seront renforcées principalement pour les fêtes de fin d'année et en lien étroit avec les associations de commerçants à créer. De même, un suivi des animations des marchés effectué par le concessionnaire sera mise en place.

Aujourd'hui, 4 manifestations sont prévues, mais il n'existe pas d'évaluation de l'impact en terme de satisfaction des clients ou des commerçants et en terme économique et financier. La mise en place d'indicateurs et éventuellement d'un questionnaire rempli sur le marché avec les commerçants et les usagers (en complément avec la Consult'action 2007 ) sera étudiée pour l'automne 2007, pour évaluer ces impacts et flécher l'organisation et le sens à donner à ces animations.

## II – LES OBJECTIFS EN MATIERE D'ACCES A L'EMPLOI ET A LA FORMATION

Il s'agit de mobiliser les partenaires plus particulièrement en direction des publics éloignés de l'emploi ou de la formation en utilisant au mieux, et en recherchant les cohérences, les dispositifs et les outils réglementaires mis en place. Cet objectif se décline pour les trois années à venir par les objectifs généraux et opérationnels suivants :

### 1- Développer un Projet local pour l'accès à l'emploi et à la formation

#### 1-1 Mise en œuvre de la charte locale pour l'emploi des balbyniens

Le traitement de l'accès à l'emploi par catégories et structures, s'il ne correspond qu'à la mobilisation de dispositifs, de financements différents ne permet pas de fluidifier l'information tant auprès des employeurs que des demandeurs d'emploi.

De plus, il multiplie des redondances en matière de prospection auprès des entreprises, renforce des concurrences entre demandeurs et fragilise les plus éloignés de l'emploi.

Dans un souci d'opérationnalité renforcée, et afin d'optimiser les opportunités locales d'emploi, et de renforcer la lisibilité du travail de l'ensemble des services publics auprès des demandeurs d'emploi et des entreprises, la Ville a initié en 2005 avec le « Service Public de l'Emploi » la création d'un « **réseau local pour l'emploi et la formation des balbyniens** ». C'est la première étape de la construction d'un « **Projet local pour l'accès à l'emploi et à la formation** », et de la poursuite de la réflexion autour d'une Maison de l'emploi intercommunale.

Ce Réseau, basé sur le travail partenarial existant sur le territoire de Bobigny, est issu de la volonté des partenaires de mutualiser les contacts avec les entreprises, les données et les moyens pour agir plus efficacement en direction de demandeurs d'emplois balbyniens et des entreprises locales.

Une « **charte locale pour l'emploi et la formation des balbyniens** » a donc été co-élaborée et signée en octobre 2006 par les partenaires de ce réseau local : ANPE, Mission locale, Projet de Ville RMI ( Conseil Général – Ville ) et la Ville.

#### Les objectifs de la charte :

- Optimiser les opportunités d'embauches des habitants de la commune dans les entreprises locales
- Etablir une méthodologie et des outils communs afin d'être le plus réactif possible face aux demandes d'emploi
- Fluidifier les rapports entre les entreprises locales et le service public de l'emploi.
- Valoriser les compétences des demandeurs balbyniens auprès des entreprises



- Apporter aux entreprises l'expertise du réseau concernant les réglementations d'embauches liées aux différents contrats ou au recrutement en alternance.
- Orienter vers les interlocuteurs compétents pour répondre aux questions relatives aux embauches potentielles.
- Traiter les demandes liées aux clauses d'insertion dans les marchés publics et plus particulièrement celles liées aux travaux des Programmes de Rénovation Urbaine validés par l'ANRU.
- Suivre les différentes conventions contractées entre des collectivités locales, des institutions publiques et des grands groupes privés ou publics ainsi que des fédérations d'employeurs afin d'en favoriser l'impact local.
- Suivre les clauses d'embauche de la Zone Franche Urbaine.

La Zone Franche Urbaine intercommunale a pris effet le 1 août 2006.

Elle a pour objectif d'accompagner des projets de revitalisation commerciale, de réhabilitation de zones d'activités et de création d'activités.

Des objectifs en terme d'emploi et plus particulièrement d'emploi local seront fixés ultérieurement et seront travaillés en partenariat avec les acteurs du réseau de la charte locale de l'emploi.

Un travail d'incitation à l'implantation d'entreprises privées se fera en particuliers dans le cadre du suivi de la zone franche urbaine et du suivi des clauses d'embauches.

L'objectif est de 5 à 10 emplois dès la première année.

Le service emploi-formation de la Ville, animateur du « réseau local pour l'emploi » aura pour mission l'observation et la valorisation du travail effectué par le réseau partenarial, notamment le nombre de demandeurs d'emploi placés, le nombre de demandes suivies et satisfaites des employeurs locaux.

Une élaboration partagée pourra faciliter l'émergence de projets collectifs de formation à partir de 2008.

Enfin, afin de mutualiser le travail collectif et les dispositifs, il est proposé que le Réseau soit labellisé « **groupe solidarité emploi** » dans le cadre de la circulaire du 16 novembre 2006.

#### **Les objectifs opérationnels à court terme :**

- Elaborer un outil informatique partagé
- Produire un outil de communication auprès des entreprises et services publics du territoire sur les services rendus par le réseau

Une des priorités à moyen terme du Réseau est de renforcer les interventions concernant les demandeurs longue durée, les allocataires du RMI et l'accès à l'emploi pour les jeunes en s'appuyant notamment sur les associations locales.

#### **1-2 Elaboration d'un diagnostic local emploi - formation**

Les données du diagnostic partagé permettront d'affiner les objectifs du volet emploi-formation du Contrat par d'élaboration d'un « **Projet local pour l'accès à l'emploi et à la formation** » d'ici fin 2007.

Ce diagnostic cofinancé par le contrat de ville en 2006 a démarré fin 2006 et a été rendu en juin 2007.

Il a été réalisé en partenariat avec l'Etat, l'ANPE, la MIRE, le Conseil Général de Seine-Saint-Denis, l'AFPA, les ASSEDICS, et les administrations consulaires.

Les différents champs de ce diagnostic concernent la formation (professionnelle, scolaire, alternance, formation continue), l'emploi (plus spécifiquement l'emploi salarié), le marché du travail (offres, demandes, tensions sur le marché du travail) et les publics en difficulté d'insertion (jeunes, demandeurs d'emploi de plus d'un an, allocataires des minima sociaux).

L'étude porte sur le territoire de la Ville, en zoomant sur les ZUS-ZRU de la Ville. Des comparaisons sont faites avec les communes limitrophes, le département de la Seine-Saint-Denis, la région Ile-de-France et la France métropolitaine.

Afin de pérenniser ce travail d'analyse, il est prévu de constituer un observatoire de l'emploi et de la formation dans les deux ans.

## **2- Développer les actions d'insertion par l'économie**

Des freins à l'embauche d'un certain nombre de demandeurs balbyniens ont été repérés tant par la mission locale, par le service projet de ville RMI que par l'ANPE. Il s'agit entre autres :

- d'un faible niveau de qualification
- d'une désocialisation pouvant entraîner un manque d'adaptation, de respect des règles, une déstructuration du comportement.

Ces difficultés sont souvent renforcées par un manque de connaissance du monde du travail, par un manque de réseaux sociaux, par des discriminations multiples, par un doute sur ses propres capacités qui conduit à la démobilisation.

L'insertion professionnelle par l'économie apparaît comme une nécessité pour remobiliser et construire un parcours professionnel débouchant sur un emploi stable.

L'Etat et la commune se donnent pour objectif de créer, en lien avec les différents partenaires impliqués dans les politiques d'insertion professionnelle, un dispositif visant à faire accéder à l'emploi des publics qui en sont durablement éloignés, notamment parmi les jeunes.

Ce « plan d'action insertion » prend appui sur les 3 éléments permettant de donner ampleur et durée à la politique d'insertion :

- l'engagement de la commune d'inclure dans ses marchés publics une clause d'insertion
- l'importance des chantiers de Bâtiment et de Travaux Publics, tant dans les opérations majeures qui s'engagent sur le territoire communal, que dans les opérations de renouvellement urbain, où, en application de la Charte Nationale de l'ANRU, 5 % des heures travaillées seront effectuées à travers des dispositifs d'insertion
- la Gestion Urbaine de Proximité qui, dans ces quartiers, doit se traduire par une affectation de 10% des heures travaillées à de tels dispositifs

Les partenariats à mettre en œuvre associeront les acteurs impliqués dans les domaines de la construction et de la gestion urbaine (maîtres d'ouvrage, entreprises,

services municipaux ) et les institutions ayant particulièrement en charge de faciliter l'accès à l'emploi et à la formation (Service Public de l'Emploi, Mission Locale, ainsi que le Conseil régional et le Conseil général).

Pour donner leur pleine efficacité à ces partenariats, tant en termes quantitatifs (accès effectif des publics concernés aux contrats d'insertion sous leurs diverses formes) que qualitatifs (construction de parcours d'insertion adaptés aux diverses situations et pérennes), il est établi un dispositif de liaison et de collaboration entre les institutions et leurs partenaires ayant pour but de :

- assurer auprès des maîtres d'ouvrage et des entreprises concernés le repérage et la prospection des chantiers et des marchés éligibles,
- faciliter le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi en le rendant le plus simple et le plus rapide possible et en tenant compte à la fois des besoins des entreprises et des profils des demandeurs d'emplois concernés,
- identifier, informer, sensibiliser les publics concernés et assurer leur orientation vers les dispositifs d'accès à l'emploi les plus adaptés à la diversité des situations
- identifier les formations existantes permettant de répondre aux besoins repérés,
- si besoins est, définir et contribuer à la mise en place des formations requises, tant en recourant aux formations diplômantes voire qualifiantes traditionnelles qu'en mettant en œuvre des formations spécifiques.

Pour Bobigny ce dispositif est piloté par la « cellule opérationnelle pour l'insertion par l'économique ».

## **2-1 Mettre en œuvre la charte d'insertion de l'ANRU :**

Dans le cadre des programmes de rénovation urbaine du « grand quadrilatère » et du centre ville, les signataires des conventions de rénovation urbaine s'engagent à contribuer à répondre aux besoins d'insertion sociale et professionnelle des habitants sur la période 2007 - 2011.

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage affichent deux objectifs d'insertion :

- Ø Un objectif d'insertion au minimum égal à 5 % du nombre d'heures travaillées par marché dans le cadre des travaux d'investissement du projet financés par l'ANRU réservées en priorité aux habitants des ZUS/ZRU éloignés de l'emploi. Ceci est un objectif global par marché.
- Ø Un objectif d'insertion au minimum égal à 10 % des embauches directes ou indirectes effectuées dans le cadre de la gestion urbaine de proximité et de la gestion des équipements publics faisant l'objet d'aides de l'ANRU, réservées en priorité aux habitants des ZUS/ZRU/ZFU éloignés de l'emploi.

La recherche de candidats à des emplois engendrés par la mise en œuvre d'une clause d'insertion dans un marché, par la gestion urbaine de proximité et par la gestion des équipements publics se fera parmi :

- Les bénéficiaires de minima sociaux (RMI et ayants droits, ASS, API),

- Les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE depuis plus d'un an en continu ou depuis plus de deux ans en chômage récurrent,
- Les jeunes ayant un faible niveau de qualification,
- Les seniors éloignés de l'emploi,
- Les travailleurs handicapés reconnus par la Cotorep,
- Le Public des structures d'insertion par l'activité économique (IAE)
- Et résidant de préférence en ZUS/ZRU/ZFU,
- Et voulant (re)trouver rapidement un emploi dans le métier proposé.

Il est créé une « cellule opérationnelle pour l'insertion par l'économique » composée des maîtres d'ouvrage et des acteurs de l'emploi. Cette cellule constitue à la fois l'un des groupes thématiques des programmes de rénovation urbaine et du « Réseau local pour l'emploi et à la formation des balbyniens ».

On estime approximativement qu'un million d'euros de travaux par an générerait un « équivalent temps plein » d'emploi en insertion par an.

Aussi, l'objectif de la charte d'insertion est au minimum de 15 personnes par an en accès à l'emploi sur 5 ans lié aux PRU, soit 75 personnes.

## **2-2 Inciter et accompagner des chantiers d'insertion dans le BTP :**

Pour atteindre l'objectif que se fixe le plan local d'application des clauses d'insertion liées aux PRU, il paraît opportun d'ouvrir des chantiers d'insertion. Ceux-ci s'intégrant dans un parcours d'accès à l'emploi dans des métiers du BTP qu'offrent les travaux de renouvellement urbain. Ce principe va s'étendre hors parcours de remobilisation, de professionnalisation lié aux PRU.

La Ville et des partenaires tels les bailleurs sont demandeurs de ce type de chantiers dans une perspective de cohésion sociale et d'actions participant à l'accès à l'emploi des publics les plus en difficulté.

Dans le cadre des 5% de la clause d'insertion de l'ANRU, évaluation par la cellule opérationnelle par semestre des indicateurs concernant les clauses d'insertion : nombre de personnes concernées par ce dispositif, profil de poste, nature du contrat, suivi de l'insertion et coordonnées de l'entreprise employeuse.

### Objectif :

- Rapprochement avec l'ensemble des bailleurs sur la ville pour des montages potentiels de chantiers d'insertion.
- Créer un chantier d'insertion « permanent » inscrit dans la durée des chantiers liés au renouvellement urbain. Ce chantier pouvant changer de nature et de lieu suivant l'avancée des travaux et des besoins.
- Accompagner la mise en place de 2 ou 3 chantiers d'insertion et/ou chantiers école pour la durée du contrat hors ANRU.

## **2-3 Développer l'usage des clauses d'insertion dans les marchés publics de la Ville :**

La ville de Bobigny veut favoriser l'insertion et l'emploi à travers ses marchés publics. Elle a décidé d'utiliser les dispositions du code des marchés publics pour imposer à l'entreprise retenue de faire appel à des personnes en difficulté.

En se mobilisant résolument autour de cette démarche d'insertion/emploi dans la commande publique, Bobigny et ses partenaires souhaitent garantir un développement solidaire et offrir une opportunité supplémentaire aux habitants à la recherche d'un emploi. Ces dispositions du code des marchés publics tel l'article 14, est un levier important pour contribuer à un développement économique et social cohérent à l'échelon d'un territoire.

Une première expérience en 2006 : l'ouverture aux clauses d'insertion des marchés publics de la ville de Bobigny à travers un lot réservé pour des travaux d'aménagement des locaux de la Mission Locale intercommunale.

Cette démarche d'insertion participe à la volonté de construire un partenariat gagnant-gagnant avec les entreprises intervenant sur le territoire de Bobigny. Cette démarche anticipe, à très court terme, le défi auquel sont d'ores et déjà confrontées certaines professions et branches professionnelles du fait de nombreux départs en retraite ou de manque structurel de personnel.

Objectif : 8 personnes par an en accès à l'emploi, soit 24 sur 3 ans.

#### **2-4 Suivre les clauses d'insertion :**

Pour garantir l'efficacité de ces dispositifs, l'engagement financier et humain, il est incontournable qu'un référent suive l'ensemble du dispositif, recense les indicateurs et puisse les transmettre et évaluer avec les partenaires la pertinence des parcours d'accès à l'emploi. Ce référent apportera la garantie de la bonne exécution de ces clauses par un réel suivi et apportera une garantie et un soutien technique aux entreprises mandatées.

Un poste au sein du service emploi-formation suivra plus particulièrement l'ensemble des clauses tant de l'ANRU que celles liées aux marchés publics de la ville.

Une convention pourrait être signée à cet effet entre la ville et la préfecture visant à un financement conjoint.

Cette convention stipulera l'ouverture de l'ensemble des marchés publics de la ville de Bobigny aux clauses d'insertion.

#### **2-5 Conforter le réseau des structures d'insertion par l'activité économique :**

Pour favoriser l'insertion par l'économie des publics balbyniens éloignés de l'emploi, un travail de prospection et de soutien à l'implantation d'entreprises d'insertion - inexistantes sur la ville - sera développé au sein de la direction du développement économique.

Objectif : faciliter l'implantation d'au moins deux entreprises d'insertion sur la durée du contrat.

### **3- Faciliter l'accès à l'emploi des publics les plus en difficultés et lutter contre les discriminations à l'embauche**

#### **3-1 L'emploi des jeunes**

##### **L'action de la Mission Locale :**

Il s'agit plus spécifiquement des actions menées par la Mire ( Mission locale Intercommunale de Bobigny Drancy Blanc Mesnil Réunis pour l'Emploi ).

La Mire, créée en 1999, accompagne vers l'emploi les jeunes qui en sont les plus éloignés au travers d'un dispositif d'accueil, de conseil et de guidance des projets professionnels des jeunes. Elle s'appuie sur une offre de formation élaborée pour l'essentiel par la Région Ile de France.

En 2005 près de 3500 jeunes ont été suivis sur l'ensemble du territoire de la Mire comprenant les villes de Drancy et de Blanc Mesnil. En 2005, ils étaient 1400 à Bobigny dont 600 nouveaux, 315 ont trouvé un l'emploi, 225 étaient en formation.

Elle inscrit son action avec les partenaires liés à l'emploi : l'ANPE (sur la base d'une convention), les ASSEDICS, la DDTEFP, la Région Ile de France, les villes de son territoire et notamment la ville de BOBIGNY dans le cadre de la Charte du réseau local de l'emploi.

La MIRE a signé une convention avec la RATP qui en fait l'interlocuteur unique du recrutement de cette entreprise pour les publics en difficulté.

Pour mener à bien cette mission elle développe des actions visant à faciliter l'accès à l'emploi :

- Accompagnement personnalisé du jeune jusqu'à l'emploi
- Atelier de découverte des métiers (POP : Atelier de Parcours d'Orientation Professionnelle)
- Ateliers de recherche active de l'emploi
- Atelier mobilité géographique (au plan régional avec la RATP, )
- Atelier logement
- Actions de prévention santé (partenariat avec le dispositif de prévention santé de la ville de l'Atelier Santé Ville de Bobigny)
- Parrainage (Voir ci-dessous)
- Espace Numérique. Ce nouvel espace sera dédié à la qualification du territoire par la mise en place d'un plateau logistique informatique. Il développera des formations en e-learning adaptées aux publics de la Mire. Bien entendu il favorisera l'accès aux TIC qui sera développé dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique, traitée dans le Contrat.

##### **Le parrainage :**

Deux acteurs du territoire se sont engagés dans des actions de parrainage des jeunes : il s'agit de la MIRE et de la Chambre des métiers de Seine-Saint-Denis.

### Action menée par la Mire :

Un réseau d'une dizaine de parrains et marraines actifs ou jeunes retraités a été mis en place pour guider les jeunes dans leurs recherches d'emploi en leur faisant bénéficier du secteur d'activité dans lequel les parrains travaillent ou travaillaient.

Depuis le lancement de cette action en 2001, une centaine de jeunes a bénéficié de ce dispositif ; 66 ont trouvé un emploi, 15 autres une formation.

Les parrains s'assurent également du maintien à l'emploi de leurs filleuls pendant une période minimum de 6 mois.

L'intérêt de cette action repose aussi sur une rencontre intergénérationnelle qui crée des liens et change le regard des uns sur les autres.

### Action initiée par la Chambre des métiers de Seine-Saint-Denis :

Beaucoup de jeunes sortent du système scolaire sans formation ni qualification.

Les artisans peuvent être des acteurs de l'insertion. La Chambre des métiers de la Seine-Saint-Denis s'engage résolument dans une campagne de parrainage des jeunes apprentis. Avec le maître d'apprentissage chaque apprenti bénéficiera du soutien de 2 adultes référents.

Cette démarche a été présentée aux acteurs du département en novembre 2006.

#### Objectif opérationnel :

Accompagnement de cette action sur le territoire de la commune. Une première action de présentation et promotion du dispositif a eu lieu dans le cadre des Salons de la réussite, de la découverte des métiers, de l'orientation et de l'emploi des 2 et 3 février 2007.

### **3-2 Suivre les clauses d'embauche de la Zone Franche Urbaine**

La zone Franche Urbaine intercommunale a pris effet le 1 août 2006.

Elle a pour objectif d'accompagner les projets de revitalisation commerciale, de réhabilitation de zones d'activités et de création d'activités.

Des objectifs en terme d'emploi et plus particulièrement d'emploi local seront fixés ultérieurement et seront travaillés en partenariat avec les acteurs du réseau de la charte locale de l'emploi.

Un travail d'incitation à l'implantation d'entreprises privées se fera en particuliers dans le cadre du suivi de la zone franche urbaine et du suivi des clauses d'embauches.

L'objectif est de 5 à 10 emplois dès la première année.

### **3-3 L'emploi des jeunes handicapés**

Le « pacte territorial pour l'intégration à l'emploi des jeunes handicapés » s'inscrit dans le cadre de la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et s'articule avec des dispositions relatives à l'emploi du plan de cohésion sociale.

Il vise à l'accès à l'emploi sur trois ans de 100 jeunes lycéens en situation de handicaps (difficultés cognitives) scolarisés en unité pédagogique d'intégration (UPI).

Il a pour objectif de favoriser la transition entre la scolarité initiale en UPI et l'accès au marché du travail. La ville de Bobigny a signé le pacte le 7 juillet 2005.

La ville s'engage à prendre des stagiaires dans ses services dans le cadre de leur formation en alternance, à démarcher des entreprises de la restauration sises à Bobigny dans un double souci trouver pour ces jeunes des terrains de stage et un accès à l'emploi.

En tant qu'employeur la ville établira un plan d'intégration de travailleurs handicapés au sein même de ses services. Ce pacte territorial peut-être considéré comme un « sas » pour bien intégrer des jeunes handicapés dans le monde du travail et ainsi se mettre en conformité avec la loi du 11 février 2005 qui contraint les collectivités à employer des travailleurs handicapés à hauteur de 6% des effectifs.

### **3-4 La mise en place de contrats spécifiques, le développement de l'apprentissage et des « stages découverte » au sein de la Ville**

La ville de Bobigny réfléchit à l'accueil, à la formation et à l'intégration professionnelle de personnes pouvant bénéficier d'un contrat de travail aidé ou en alternance ou ouvrant à l'accès à la fonction publique territoriale.

Cette démarche participera aussi à la lutte contre les discriminations et à une meilleure représentation de la population dans la fonction publique territoriale.

Pour rendre plus rationnel et pertinent l'accueil des collégiens de troisième une session spécifique a été ouverte : Accueil général de l'ensemble des jeunes, présentation de la ville, de ses services, de ses projets. Pendant la semaine, les jeunes sont répartis en petite unité dans des services et tournent afin de découvrir les différents métiers de la collectivité, et d'avoir une vision d'ensemble de la réalité de fonctionnement d'une collectivité territoriale et de ses multiples fonctions et compétences.

La ville s'engage dans une réflexion en matière de formation et/ou de recrutement via les emplois aidés. La réflexion se porte sur les métiers de l'aide à la personne en collaboration avec le Centre Communal d'Action Sociale.

Un autre chantier est ouvert concernant l'accès à la fonction publique via l'apprentissage.

### **3-5 L'information des employeurs publics et privés sur les dispositifs existants et l'aide à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territorialisées**

Le tissu économique de la ville de Bobigny est constitué majoritairement de PME, d'artisans, de commerçants, de professions libérales. Ceux-ci n'ont pas de pratique de gestion prévisionnelle de l'emploi et ne possèdent pas d'appui suffisant pour concrétiser leur besoin d'emploi en offre.

Le réseau local pour l'emploi dans ses missions de prospection a inscrit cet axe de travail pour élargir ses offres et conforter les retombées locales en terme d'emploi et renforcer l'enracinement territorial et le partenariat avec les entreprises.

Objectifs opérationnels : 2 à 3 petits déjeuners d'information par an et une plaquette d'information.



## **4- Médiation entre l'offre et la demande d'emploi**

L'emploi est l'une des principales préoccupations des balbyniens. Les jeunes et le reste de la population, l'expriment fortement en particulier lors des Assises comme en décembre 2006 et lors de la rencontre « Je réussis ma vie avec ma ville » en mars 2007.

Ils font également référence à la précarité, à la discrimination, à la stigmatisation. La ville de Bobigny s'engage à être facilitateur de projets rapprochant l'offre et la demande et se positionne comme partenaire du service public de l'emploi et des entreprises à travers son service emploi-formation.

L'implication de la ville de Bobigny tend à optimiser les opportunités d'emplois locaux pour les Balbyniens, et à faciliter la mobilité vers les bassins d'emploi de la région.

### **4-1 Le Salon de l'emploi**

#### **Les Objectifs :**

- Rencontre entre l'offre et la demande d'emploi et notamment du 1<sup>er</sup> emploi.
- Contribuer à la rencontre entre l'Université Paris 13 et les entreprises.
- Montrer l'action économique de la ville.- Son projet urbain, son attractivité, ses ambitions
- Promouvoir l'apprentissage en partenariat avec la chambre des métiers( action de parrainage avec la chambre des métiers)

#### **Objectifs transversaux :**

- Informer sur les droits à la formation continue, la VAE (validation des acquis de l'expérience)
- Débattre sur l'économie, l'emploi et la formation
- Montrer l'importance de l'accès à un premier emploi
- Contribuer au rapprochement Université et entreprises.

#### **Enjeux du salon :**

- Mobiliser les employeurs du territoire et au-delà sur l'accès à l'emploi des balbyniens et notamment des jeunes.
- Démontrer que les Balbyniens représentent un potentiel de main d'œuvre compétent et motivé
- Agir contre les discriminations à l'embauche.
- Faciliter le premier contact avec l'entreprise

Ce salon organisé pour la première fois en 2006 en partenariat avec :

L' ANPE Bobigny / Drancy, les ASSEDIC, l'AFPA la DDTE, la Mire, la CCIP 93, la Chambre des métiers 93, l'Université Paris 13, le CIDO.

Objectif quantifié : 1 salon par an accueillant 600 à 700 visiteurs

### **4-2 La création d'un réseau DRH**

De mettre en place un réseau de Directeurs des Ressources Humaines des grandes entreprises privées et publiques de la ville au cours de l'année 2007.

## **5- Informer et renforcer la formation et l'orientation des balbyniens**

Pour agir efficacement contre les discriminations à l'emploi liées, entre autre, au faible niveau de qualification de la population, il est essentiel de mobiliser le potentiel de formation initiale, continue et universitaire pour qualifier le territoire.

Le diagnostic, les actions mises en place au sein du réseau local permettront de mieux définir les besoins en formation des populations locales.

Ils devraient permettre de dégager les secteurs de formation à renforcer sur le territoire et de mieux faire connaître les ressources existantes sur la région.

### **5-1 Editer un nouveau répertoire des formations**

Il sera réédité en 2007.

### **5-2 Mieux faire connaître les formations de l'université de Paris 13 Bobigny**

Des liens se tissent avec l'université Paris 13 Bobigny, en particuliers avec IUT.

Le partenariat a été consolidé à l'occasion des salons de la réussite depuis 2005 et de celui de l'emploi depuis février 2007. Le déroulement de ces deux salons a en effet eu lieu dans le campus universitaire.

L'objectif est de mieux le faire connaître auprès du tissu économique local et du public ( ex : stagiaires étudiant pour les PME, TPE)

### **5-3 Développer l'apprentissage**

**Le campus des métiers et de l'entreprise** qui devrait ouvrir ses portes pour la rentrée 2009, permettra de renforcer l'attractivité du parcours à la professionnalisation et à l'emploi.

Ce campus regroupera la formation initiale par l'apprentissage, les formations liées au dispositif régional d'accès à l'apprentissage, les formations qualifiantes ou diplômantes, la formation continue des salariés et des chefs d'entreprises de l'artisanat, et le dispositif d'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience.

Il proposera une offre de formation variée et très complète en intégrant les problématiques économiques spécifiques au département.

L'accueil prévu sur le site : 1400 personnes par semaine, 2600 jeunes en formation initiale, 200 stagiaires en formation continue, 150 salariés dans le cadre d'actions ponctuelles sont prévus par an.

Objectifs opérationnels :

- constituer un groupe de travail chambre des métiers, mission locale, ANPE, service emploi-formation pour développer l'apprentissage au niveau des employeurs locaux, le suivi des jeunes sur tout leur parcours, élargir le parrainage et le potentiel des maîtres d'apprentissage.

- Poursuivre le soutien technique à l'école hôtelière privée de Bobigny pour l'ouverture de section d'apprentissage CAP, BEP en restauration.

- Accueil d'apprentis au sein de la ville de Bobigny. Trois à cinq dans l'année 2007

Pour agir efficacement pour l'accès à l'emploi des balbyniens, une priorité est retenue : soutenir l'accès au premier emploi

#### **5-4 Promouvoir l'orientation et la découverte des métiers**

##### **- Organiser chaque année un salon de la réussite**

##### **- Promouvoir les ateliers découverte emploi :**

Animés par la Mission Locale dans l'information municipale et dans le réseau des acteurs du service public.

Objectif opérationnel : poursuivre la sensibilisation concernant les métiers du bâtiment, des travaux publics, du soutien à la personne, de la restauration.

##### **- Valoriser les métiers « en tension » :**

Dans le cadre de l'insertion aux métiers des bâtiments et des travaux publics, 100 personnes pourront être mobilisées pour accéder à ces métiers en cinq ans. Pour réussir cette adéquation entre les opportunités d'emplois et les demandeurs, il est nécessaire de valoriser ces métiers auprès de la population pour qu'ils puissent être mieux connus et perçus.

##### **- Salon et répertoire des jobs d'été :**

Pour le jeune, un emploi d'été constitue une expérience unique d'insertion dans le monde professionnel et donc un véritable tremplin vers l'emploi.

Dans cette situation la relation est réelle entre l'employeur et le jeune, elle est contractualisée.

Dans cet objectif une action sera créée afin de permettre à l'offre et à la demande de se rencontrer.

Le guide « job d'été » sera rédigé, édité et distribué à l'occasion de ce salon.

Objectif opérationnel : 1 salon annuel avec une fréquentation de 500 à 700 jeunes et 1 répertoire tous les deux ans.

#### **5-5 Développer les formations linguistiques et la lutte contre l'illettrisme**

La maîtrise de la langue constitue un apprentissage fondamental pour l'insertion sociale et professionnelle, qu'il s'agisse de personnes d'origine étrangère installées depuis plus ou moins longtemps en France, que de jeunes ou personnes illettrées.

L'offre de formation intensive ou extensive sera développée sur la ville sur la durée du Contrat.

#### **5-6 Prévenir et lutter contre les discriminations à l'emploi et à la formation**

Comme annoncé dans un des axes transversaux du Contrat, la prévention et la lutte contre les discriminations à l'emploi feront l'objet d'un plan d'action qui sera élaboré dans le cadre du « Projet local pour l'emploi et la formation ».

Exemple d'actions : permettre l'accès aux droits, identifier les entreprises signataires de la charte de la diversité afin de les associer à des opérations d'insertion et de recrutement de jeunes de bas niveau ou de jeunes diplômés, développer les actions en direction des personnes handicapées, favoriser une meilleure orientation ...

## **6- Conduite de projet**

### **- Le pilotage stratégique :**

Le pilotage stratégique de ce volet et du futur « **projet local pour l'emploi et la formation** » est confié au comité de pilotage du Contrat, lors d'une réunion dédiée annuelle.

Il est chargé d'évaluer le projet annuellement et de l'ajuster, en s'appuyant sur un document exposé par le « réseau local pour l'emploi », groupe travail technique emploi-formation du Contrat.

### **- Le pilotage technique :**

Le pilotage technique est confié au « **réseau local pour l'emploi** » labellisé « groupe solidarité emploi » (« GSE »).

Il est piloté par le service emploi-formation de la ville. Le rôle de celui-ci consiste à animer le réseau grâce à des réunions régulières au cours desquelles un point est fait sur l'application du « Projet local » (plan d'action) et les difficultés rencontrées.

Il comprend notamment les acteurs du service public pour l'emploi dont l'ANPE et la MIRE, et le chef de projet Politique de la Ville.

Il est chargé de produire annuellement le document d'évaluation et d'ajustement du « projet local pour l'emploi et la formation » soumis au comité de pilotage du Contrat. Ce document reprendra les principaux résultats des acteurs, par objectif, et proposera des ajustements aux objectifs opérationnels.

### **- Le pilotage participatif :**

Les habitants volontaires sont appelés à suivre et ajuster le « Projet local pour l'emploi et la formation » dans le cadre des outils participatifs existants.

Sur un modèle d'organisation proche du CLSPD, et afin d'associer l'ensemble des acteurs locaux concernés à exposer leur action et à entendre l'avancement du Projet local, « **une Conférence Locale pour l'Emploi et la Formation** » ( dite « **CLEF** » ) sera organisée annuellement par la ville.

### **- Le dispositif d'évaluation :**

Il sera défini dans le cadre du « Projet local pour l'emploi et la formation ».

Les premiers indicateurs de contexte définis :

- nombre de demandeurs d'emploi en CUCS, en ZUS, et % par rapport au nombre de D.E. de la commune ;
- nombre de jeunes en CUCS, en ZUS accompagnés par la Mission Locale ;
- nombre de jeunes en CUCS, en ZUS en CIVIS ;
- nombre d'emplois exonérés de la ZFU.

## **AXE THEMATIQUE N°3 EDUCATION**

### **1 – Les enjeux**

L'éducation dans une définition large comprend l'ensemble des influences, maîtrisables ou non, volontaires ou non qui concourent au développement et à la socialisation de l'individu. L'éducation se fait donc à tout moment. La famille, l'école, les structures de loisirs, la rue ... sont les différents passages qui marquent le parcours éducatif de l'enfant et qui vont lui permettre de grandir.

Elle vise notamment à développer tant les compétences intellectuelles que pratiques, artistiques et relationnelles.

Au regard de la convention internationale des droits de l'enfant, l'éducation doit être une responsabilité partagée, elle ne doit pas échapper à la responsabilité collective, c'est la garantie d'une préoccupation démocratique, qui s'appuie sur les valeurs de laïcité, de solidarité et d'humanisme.

La réussite scolaire est un enjeu prioritaire. Bien que n'étant pas une fin en soi, cet enjeu est perçu comme un déterminant essentiel à la réussite sociale et économique. Au terme des Assises de la ville de 2006 et du forum « Je réussis ma vie avec ma ville » du 24 mars 2007, la municipalité a mis à jour ses orientations en réponse aux besoins énoncés par la population. Outre les revendications en direction de l'Etat et notamment de l'Education Nationale les propositions sont entre autre la pérennisation des rencontres locales de l'éducation et la création d'un « Contrat Solidaire de Réussite ».

D'autre part, les bilans des partenaires éducatifs impliqués dans le Contrat de Ville 2000/2006 - associations, Education Nationale et services municipaux - montrent bien l'impact important des actions visant à l'épanouissement et à l'enrichissement personnel, sur la réussite scolaire et, plus largement, l'éducation des enfants et des jeunes.

Ainsi, nonobstant les moyens supplémentaires apportés par l'Education Nationale au titre de l'éducation prioritaire, les objectifs du contrat pour ce qui est du volet éducatif doivent être déterminés au regard d'une définition large des notions de réussite éducative et d'éducation.

### **2 – Les objectifs et le programme d'action pour 2007 – 2009**

#### **1- Soutien à la parentalité :**

- Ø Mettre les parents à leur juste place : premiers éducateurs de leurs enfants.
- Ø Valoriser la fonction parentale en mettant en avant les compétences plutôt que les difficultés et leur redonner confiance en eux.
- Ø Travailler la coopération parents / professionnels de l'éducation, du social, du médical et du juridique.
- Ø Mieux informer les familles sur les activités proposées aux jeunes et aux enfants pour les aider à s'impliquer dans les loisirs et la scolarité de leurs enfants.
- Ø Elaborer un pôle d'information sur les ressources et services à disposition des parents et professionnels de l'éducation.

- Ø Travailler avec l'Education Nationale sur la réalité des familles aujourd'hui, le partage des valeurs, la place des parents dans les établissements scolaires.

Le « projet local de soutien au parents » 2007 – 2009 exposé après fera l'objet d'une mise à jour annuelle.

## **2- Lutte contre l'illettrisme et soutien aux apprentissages :**

- Ø Valoriser la culture de l'écrit.
- Ø Favoriser l'apprentissage de la lecture et diffusion du livre
- Ø Pérenniser les actions développées par la bibliothèque en partenariat avec les familles, l'éducation nationale, les centres de vacances et de loisirs.
- Ø Aider au développement des actions de l'éducation nationale concernant les rallyes lecture impliquant les enfants et leurs parents.
- Ø Favoriser l'ouverture de l'école sur son environnement dans un cadre concerté et volontaire : relation écoles / familles, création de bureaux des parents, accès aux aires de jeux, accueil des réunions de quartier, soutien à l'implication dans la vie sociale du quartier, salles informatiques et BCD ouvertes aux associations en dehors des heures scolaires (ex : ateliers informatiques en direction des enfants, jeunes, adultes ...), opérations « écoles ouvertes » pendant les vacances ...

## **3- Prévention des maltraitances / prévention des déviances et conduites à risque :**

- Ø Sensibiliser les enfants, jeunes et parents sur la notion de violence dans les structures telles que centres de loisirs et de vacances, établissements scolaires, écoles et clubs de sports, maison des parents, associations ...
- Ø Informer et débattre avec les jeunes au travers des actions de l'Atelier Santé Ville sur la sexualité, la lutte contre le sida, la toxicomanie ( axe 4 du Contrat ).
- Ø Développer les actions de prévention du Comité Local de Prévention des abus sexuels et de la maltraitance.
- Ø Mettre en œuvre, pour le service social, avec les partenaires concernés, les orientations et les propositions d'actions du schéma départemental conjoint de protection de l'enfance ( Cf. axe 5 du Contrat ).
- Ø Mettre en place des actions dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ( Cf. axe N°6 du contrat ).

## **4- Education à la citoyenneté / soutien à l'expression des jeunes :**

- Ø Valoriser, aider au développement et à la mise en œuvre des actions proposées par le Conseil Municipal des enfants.
- Ø Pérenniser la formation des délégués élèves dans les collèges et les lycées, les associer aux rencontres, débats, réflexion avec les élus, valoriser les conseils d'élèves du premier et second degré.
- Ø Réfléchir sur les moyens de lutte contre les discriminations, les incivilités dans le cadre du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.
- Ø Sensibiliser les enfants et les jeunes aux questions scientifiques, liées aux questions de société et de citoyenneté.
- Ø Lutter contre certains discours obscurantistes et sectaires qui émergent dans les établissements scolaires et auxquels sont confrontés les enseignants.

- Ø Impulser des débats de proximité et des actions sur des grands thèmes d'actualité liées aux questions de citoyenneté ( OGM, réchauffement de la planète ... ).
- Ø Soutenir l'action des « jeunes talents » et des associations de quartier.
- Ø Valoriser l'accès au droit de vote à la majorité.

#### **5- Prévention des déscolarisations, exclusions scolaires / orientation des jeunes :**

- Ø Pérenniser le projet des 4 collèges de Bobigny en lien avec les partenaires éducatifs intitulé « l'Ecole de l'autre chance » (second degré).
- Ø Etudier la mise en place d'un dispositif de réussite éducative.
- Ø Etendre l'action du Club de prévention sur le quartier de l'Abreuvoir.
- Ø Etudier la création d'une structure pluridisciplinaire de suivis dans les écoles des enfants en difficulté de comportement ( enfants perturbés et/ou perturbateurs ne relevant pas du handicap ).
- Ø Pérenniser l'organisation du Salon de la réussite et de l'emploi ( Cf. axe 2 du contrat ) .
- Ø Approfondir ces questions par des rencontres entre les jeunes, la Mission Locale pour l'emploi et les entreprises ( Cf. axe 2 du contrat ).

#### **6- Education artistique, loisirs et activités éducatives :**

- Ø Formation des intervenants pour encadrer, guider les enfants et les jeunes vers la découverte de nouvelles pratiques artistiques, sportives et culturelles.
- Ø Aller à la rencontre des enfants et des jeunes dans les structures (établissements scolaires, centre de loisirs, équipement sportifs, etc....) mais aussi dans les quartiers.
- Ø Travailler et réfléchir pour trouver une accroche qui permette d'intégrer les jeunes filles dans un certain nombre d'activités qu'elles délaissent, notamment sportives.
- Ø Augmenter la fréquentation des enfants, des jeunes et de la population en général des quartiers prioritaires ( Etoile, Pont de pierre ...) aux spectacles proposés par le service culturel et aux activités culturelles.
- Ø Pérenniser et développer toutes les actions visant à faire découvrir des nouvelles pratiques telles que l'école de sport, la musique à l'école etc ...

#### **7- Accompagnement à la scolarité / réussite scolaire / accompagnement au projet de vie :**

Les orientations générales et objectifs précités participent de l'accompagnement et de la réussite scolaire dans la mesure où les actions qu'ils induisent, visent à enrichir, éveiller, rendre curieux les enfants et les jeunes tout en y associant les parents.

- Ø Mettre en place un « Contrat de Réussite Solidaire » ( dont l'objectif va au-delà de la réussite scolaire ) pour les jeunes.
- Ø Développer le suivi individuel encadré par une charte de déontologie
- Ø Pérenniser le travail entamé avec l'AFEV au travers d'une convention.
- Ø Développer les accueils mixtes études du soir / centres de loisirs.
- Ø Aider les associations de quartier pratiquant l'accompagnement scolaire.
- Ø Travailler sur la notion de leçons pour cultiver les enseignements de l'école.
- Ø Réfléchir à la mise en place de dispositifs tels les «clubs coup de pouce ».

- Ø Réfléchir à la mise en place d'un ENT (environnement numérique de travail).
- Ø Mettre en place des Ecoles Ouvertes en plus du Lycée Louise. Michel.

### **3 – La conduite de projet**

#### **- Le pilotage stratégique :**

Sous la présidence du maire et du sous-préfet, un « **comité de pilotage** » veillera lors d'une réunion annuelle à la mise en oeuvre du volet « éducation » du présent contrat et à la cohérence des différents dispositifs éducatifs locaux : contrats locaux d'aide à la scolarité, réseau d'aide à la parentalité, contrat enfance-jeunesse, école ouverte, réussite éducative ...

Participeront notamment à ce comité de pilotage au moins deux représentants de l'Inspection Académique.

Il est chargé d'évaluer le projet annuellement et de l'ajuster, en s'appuyant sur un document préparé par le « groupe de travail éducation », groupe de travail technique du Contrat.

Pour ce qui concerne la ville, ce comité sera précédé d'un **Bureau Municipal**.

#### **- Le pilotage technique :**

Les objectifs proposés ont été travaillés par le « groupe de travail éducation du Contrat de Ville », en tenant compte des orientations municipales et des partenaires, du cadre général des Contrats urbains de cohésion sociale en matière d'éducation et des éléments de bilan et d'objectifs débattus par les partenaires locaux au sein du groupe et des instances des Assises de 2006.

Il ressort également de ces bilans que la transversalité induite par le « groupe de travail éducation du contrat de Ville » existant depuis 5 ans ( de 2002 à 2006 ) a permis d'instituer un véritable partenariat entre les différents acteurs de l'éducation ainsi qu'une meilleure cohérence entre les actions éducatives.

Pour les 3 prochaines années, le pilotage technique du volet éducation est confié au « **groupe de travail éducation** » du « Contrat mieux vivre ensemble à Bobigny ».

Dans l'attente d'un aboutissement de la réflexion de la Ville sur la fonction de coordination et d'animation de ce volet et de son groupe de travail, le pilotage technique est confié provisoirement à la direction jeunesse de la ville.

A partir de 2008, le « groupe de travail éducation » sera chargé de produire annuellement le document d'évaluation et d'ajustement du projet soumis au « comité de pilotage du volet ». Ce document reprendra les principaux résultats des actions, par objectif, et proposera des ajustements aux objectifs généraux et opérationnels.

#### **- Le pilotage participatif :**

Les habitants volontaires sont appelés à suivre et ajuster ce volet dans le cadre des outils participatifs existants comme les rencontres annuelles de l'éducation.

#### **- Le dispositif d'évaluation :**

Le groupe travail a souligné le manque d'outils d'évaluation pour mesurer la qualité du travail éducatif effectué sur la ville. Aussi, il est proposé de travailler à la création d'une grille d'évaluation commune d'ici mi 2008.



## 1- Rappel des enjeux et des objectifs stratégiques

L'évolution de la famille, avec de plus en plus des familles recomposées et mono parentales, interroge les rôles et places du père, de la mère et de l'enfant. La situation de précarité sociale et économique de nombreuses familles balbyniennes est incompatible avec la société de consommation actuelle et les valeurs qui y sont associés. Elle nourrit souvent un sentiment d'incompétence chez les parents, lorsqu'ils ne peuvent pas satisfaire les demandes de leurs enfants.

Le décalage entre l'éducation reçue et la société dans laquelle évoluent les enfants, est source de conflit et d'incompréhension entre les parents et leurs enfants, et ceci d'autant plus, chez des familles migrantes.

L'échec scolaire de nombreux enfants et/ou leur déscolarisation de plus en plus précoce, signe le début d'une exclusion qui inquiète parents et professionnels.

Les medias pointent sans cesse les parents comme les seuls responsables de difficultés que rencontrent les enfants et les jeunes.

La complexité de la réalité sociale actuelle rend périlleux l'exercice de la parentalité. Lorsque les quelques éléments cités plus haut se combinent, ils peuvent rendre compte des difficultés dans la construction de l'identité de certains enfants, leur échec scolaire, leur violence, leurs conduites à risque ...

Ne venant pas à bout des problématiques rencontrées, les professionnels voient aussi leurs compétences remises en cause.

Impuissance et honte taraudent les parents. L'isolement dans lequel se trouvent de fait de nombreuses familles ne fait qu'aggraver la situation des enfants.

## 2- Bilan et évaluation 2000 - 2006

### **Quelques éléments de ce bilan :**

Fin 2000, la Municipalité s'engage face à la population à ouvrir une **Maison des Parents** labellisée « **réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents** » ( **REAAP** ).

Une personne a été missionnée pour travailler sur le projet, tout en continuant d'assurer sa responsabilité de chef de service des centres de loisirs de la ville de Bobigny.

Psychologue de formation, elle a enrichi sa réflexion par la participation à divers colloques, forums, tables rondes, groupes de travail, où, des anthropologues, des sociologues, des historiens, apportaient des éclairages complémentaires.

Des actions expérimentales ont été mises en place dans le quartier Edouard Vaillant, avec le concours de partenaires y agissant. L'autorité, le jeu, ont donné lieu à des moments forts d'échange et de réflexion partagée entre parents, professeurs, animateurs et personnel technique des établissements scolaires.

Elles ont contribué aussi à enrichir la réflexion.

La Maison des Parents a été investie d'emblée par les parents et par les professionnels. Le travail qui a précédé son ouverture peut rendre compte de ce démarrage rapide.

Des entretiens avec un nombre très important de professionnels du social de l'éducation, de la santé et du juridique, ainsi que des parents, ont permis de recueillir des données capables de lister les problématiques pour lesquelles les solutions « semblaient » sans issue.

Les partenaires ont dégagé des axes de travail en réunion plénière. Cette réunion fondatrice du réseau a eu lieu le 17 février 2005. Des groupes de travail se sont constitués et se sont réunis à plusieurs reprises. De la réflexion de ces groupes de travail, est né le projet de fonctionnement de la Maison des Parents. La Maison des parents a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> octobre 2005.

**Un réseau de professionnels et de parents** s'est constitué. Il est très opérationnel.

Lorsqu'une orientation s'avère pertinente, la réactivité de ses membres réduit considérablement les délais d'intervention.

Son intérêt est inestimable pour faire évoluer des situations qui nécessitent la coordination des interventions.

La Maison des Parents étant un lieu de recherche et de créativité, elle nécessite le concours des partenaires. Le réseau, par la mise en commun de ses compétences et la complémentarité de ses regards sur la famille, se propose de réfléchir, de se former, d'analyser les pratiques, revoir les postures et les représentations.

En fonction des actions entreprises avec les parents, les professionnels se rendent disponibles pour y prendre part et mettre à disposition des parents leur savoir et leur expérience et ceci au service d'une réflexion commune.

**Les objectifs généraux du projet sont :**

- 1- Valoriser la « fonction parentale » aux yeux des parents en mettant en avant leurs compétences. Redonner confiance aux familles en difficulté.
- 2- Travailler avec les parents les événements qui pourraient les déstabiliser s'ils se laissaient surprendre, tels qu'une naissance, l'entrée à l'école, l'adolescence de leurs enfants, un deuil, une maladie...
- 3- Aider les parents à faire le lien entre la culture d'origine et la culture d'accueil, à se raconter, à échanger sur les valeurs...
- 4- Rechercher des solutions plus coopératives dans une volonté de co-éducation entre parents et professionnels de l'éducation.
- 5- Rechercher des réponses à la question suivante : comment faire pour restituer institution par institution la place que de droit revient aux parents.
- 6- Construction à la Maison des Parents d'un pôle d'information sur les ressources en termes de services à disposition de parents et de professionnels, existant sur la ville, le département et la région.

Les trois premiers axes de travail sont devenus la toile de fond de toutes les actions de la Maison des Parents : **accueil individuel, groupe de parole et réunions à thèmes.**

Les groupes de parole sont des lieux d'étayage, qui soutiennent les parents, qui restaurent leur auto estime mise souvent rudement à l'épreuve.

C'est à partir de parents que les contenus sont décidés.

Les thèmes principaux autour desquels se sont réunis les parents sont : la relation parent/ado ; la relation école/famille ; « être père, parlons en... » ; la relation famille/institution ; la petite enfance ...

La Maison des Parents intervient en tant que tiers en cas de conflit ouvert et lorsque des incompréhensions se sont installées entre parents et institutions.

Pour chaque réunion à thème, la bibliothèque municipale met à disposition des parents, des enfants et des professionnels, des ouvrages en lien avec le sujet.

La Maison des Parents a répondu à diverses sollicitations : organisation d'un débat sur les violences urbaines avec les agents d'accueil, à la demande de l'OPHLM, elle est intervenue à la journée des cadres de la Direction de l'Enfance et de la Famille du Conseil Général, à la journée d'échanges des pratiques en éducation pour la santé à Paris VIII, à la journée de rencontre autour de la question : famille, familles...famille en société, famille et société... Rupture ? Evolution ? Transition ?

### **Les difficultés rencontrées :**

La constitution de l'équipe de la Maison des Parents a pris du retard. Ceci a limité son action :

- 1- La vie du réseau s'est réduite au « faire » et a mis entre parenthèses depuis l'ouverture de la Maison, la réflexion et la formation commune de ses membres.
- 2- La création des actions décentralisées s'appuyant sur des réseaux constitués des acteurs locaux de terrain, dans les deux quartiers excentrés de la ville : Edouard Vaillant et Pont de Pierre/Etoile/Grémillon, est en attente.  
L'arrivée d'une troisième personne au 15 novembre 2006 devrait nous permettre de développer ces objectifs sur les trois prochaines années.
- 3- La création d'un pôle d'information sur les ressources en terme de services à disposition des parents et des professionnels, existant sur la ville, le département et la région, a avancé mais n'est pas abouti encore.

Un autre souci est celui de réussir à ce que les familles les plus en difficulté s'emparent de la Maison de manière régulière et autonome.

Nous avons travaillé avec Vie et Cité. L'objectif est de faciliter l'accès à la Maison des Parents aux familles bénéficiant de leurs actions. Elles ont participé nombreuses aux réunions sur la relation parent/ado et parent/école, sujets traités à leur demande. Actuellement leur fréquentation s'étiole. Il nous faut la relancer.

Le même travail démarre avec l'ADSEA 93.

### **3- Mise à jour du diagnostic des besoins**

La complexité de la société où se conjuguent : la précarité de nombreuses familles et l'appel à la consommation, le contraste entre l'éducation reçue et l'univers dans lequel évoluent les enfants, particulièrement difficile pour les familles migrantes, la place de l'enfant hier et aujourd'hui, l'évolution de la famille, le manque de formation de nombreux professionnels pour comprendre et agir face à cette réalité là, créent un grand désarroi aussi bien chez les parents que chez les professionnels.

Déscolarisation de plus en plus précoce, grande souffrance psychologique de nombreux parents et enfants, des incompréhensions entre parents et professionnels ayant des conséquences négatives sur les enfants, honte et repli sur soi des nombreux parents augmentant ainsi leur souffrance et leur isolement, violence conjugales et intrafamiliales, face à face douloureux entre parents et adolescents...

D'autre part, un profond désir partagé de la part de nombreux professionnels de sortir de ces impasses et de venir en soutien à la fonction parentale, une très grande capacité des parents d'invention, de créativité pour peu qu'on leur donne la possibilité de sortir de leur isolement, ce sont des atouts considérables.

Autre atout, le besoin exprimé par de nombreux professionnels, de réfléchir ensemble, de se former, d'échanger sur les pratiques, de revoir sa posture. En témoigne la grande mobilisation et participation des professionnels aux réunions proposées par la Maison des Parents, mais aussi aux rencontres et moments de formations proposés par le Conseil Général, Professions Banlieues, le Réseau Adolescent autour d'Avicenne, SAGA...où l'on s'y retrouve régulièrement.

### **4- Mise à jour des objectifs et des programmes d'action**

Les 6 objectifs généraux définis lors de la réunion fondatrice de la Maison des Parents en février 2005 et réaffirmés lors du groupe technique réuni le 9 novembre 2006 restent valables pour les 3 prochaines années (cf. bilan).

**Pour ce faire, les actions suivantes seront continuées pour les années à venir :**

#### **1 - Action d'animation du réseau : réflexion et formation commune et coordination des interventions.**

Il est indispensable de mieux connaître de manière réciproque, le travail de chaque partenaire, son secteur d'intervention, ainsi que de pouvoir compter sur des personnes référentes. Bien évidemment, l'actualisation des données et la participation des institutions qui s'inscrivent dans l'objectif de soutenir la fonction parentale doit se faire régulièrement.

Revoir les pratiques à la lumière de l'objectif de soutenir la fonction parentale, revoir les représentations sur les familles et les soumettre à l'éclairage donné par l'anthropologie, l'ethnologie, l'histoire, la sociologie, la psychologie, par

l'intervention des spécialistes dans ces domaines va être l'activité principale du réseau, pendant les six années prochaines.

La Maison des Parents joue le rôle de coordinateur des interventions de professionnels, dès qu'une situation le nécessite.

## **2 - Création des réseaux d'acteurs dans les quartiers et décentralisation des actions.**

Afin d'agrandir l'impact de l'action de la Maison des Parents et du Réseau, les mettant ainsi à disposition du plus grand nombre de familles, la Maison des Parents propose d'être à l'initiative de la création et de l'animation de réseaux de professionnels dans les quartiers excentrés de la ville de Bobigny. Nous privilégierons deux quartiers : l'Etoile et Edouard Vaillant. A l'Etoile nous participons déjà à la construction du Projet social avec de nombreux partenaires. La question des parents est omniprésente dans les échanges, lors de ces réunions.

Le quartier Edouard Vaillant a été le site pilote et lieu de préfiguration de la Maison des Parents. Ce quartier compte avec un atout considérable : des acteurs locaux prêt à se mobiliser si quelqu'un vient coordonner les actions.

### **Objectifs opérationnels à développer sur les trois ans à venir :**

#### **1- Accueil individuel des familles :**

Il s'agit d'une rencontre entre la famille et un accueillant à la Maison des Parents. L'écoute est sans à priori, ouverte, curieuse de connaître l'autre, afin d'aboutir à une réflexion commune, à une co-construction d'hypothèses et d'idées pour essayer de faire évoluer la situation. On aboutira parfois à la dénouer rapidement, des fois il faudra plusieurs rencontres, parfois une orientation est nécessaire. C'est à ce stade que l'importance du réseau est capitale. L'orientation sera plus ou moins efficace suivant la réactivité du référent.

#### **2 - Organisation de groupes de parole :**

Dans un climat de confiance, les parents parlent de leurs préoccupations.

Des psychothérapeutes familiaux animent ces réunions. Ils mettent à disposition des parents leurs connaissances, leurs expériences en tant que professionnels, mais aussi en tant que parent.

Il n'y a pas de recettes, il y a de la réflexion et de l'entraide entre parents et entre parents et professionnels.

C'est un lieu « d'étayage », qui soutient les parents, qui restaure leur auto estime, qui les sort de l'isolement.

#### **3 - Mise en place de réunions à thème :**

Les thèmes de réunion répondent aux attentes des parents. La démarche est la même que pour les groupes de parole, la seule différence est que les échanges tournent autour d'un sujet plus circonscrit.

Certains sujets peuvent naître de partenaires. A titre d'exemple la relation parents / professionnels proposée par l'ADSEA 93 et rapidement plébiscitée par les parents.

#### **4 - Mise en place d'un projet sur la relation école/famille en partenariat avec l'Education Nationale :**

En 2006, la Maison des Parents a travaillé avec le collège Auguste Delaune et a donné suite à ce projet. Le collège République l'a sollicité pour travailler sur les représentations à l'égard des familles et sur les relations parents/école.

Un travail est aussi prévu avec l'Education Nationale afin d'examiner les formes que pourraient prendre le partenariat avec les écoles maternelles et élémentaires.

#### **5 - Mise en place d'une action de médiation :**

La Maison des Parents joue le rôle de tiers lorsqu'un conflit ouvert s'installe entre parents et professionnels. Le dialogue prend alors la place et met fin à un face à face bloqué, source d'incompréhension et d'escalade de violence, compromettant parfois l'avenir des enfants.

#### **6 - Accessibilité accrue de la Maison des Parents aux familles les plus en difficulté :**

C'est avec le club de prévention Vie et Cité, l'ADSEA 93, le CMP..., que nous travaillons pour réussir à ce que les familles les plus en difficulté s'emparent de la Maison de manière régulière et autonome.

#### **7 - Amélioration de la relation entre parents et institutions :**

Il s'agit d'un projet en partenariat avec l'ADSEA 93. Ce projet va se vivre en deux temps : l'un avec les parents et l'un avec les institutions. L'objectif est de faire un état de lieux de relations afin d'aboutir à des propositions capables d'améliorer celles – ci.

Cette action reprend un axe de travail proposé lors de la réunion fondatrice du 17 février 2005 : comment faire pour restituer institution par institution la place qui de droit revient aux parents.

#### **8 - Réalisation d'un travail d'enquête :**

Il sera mené par un chercheur auprès des parents et de professionnels, afin de se donner des bases plus solides pour se projeter à plus long terme. Le cahier des charges sera établi par des membres du Réseau souhaitant y participer.

Enfin, il est prévu dans d'autres axes du Contrat, contribuant au projet local de soutien aux parents, de développer une véritable offre d'alphabétisation et d'apprentissage de la langue française, ainsi que le développement de l'accompagnement scolaire sur la ville.

La maîtrise de la langue française et l'alphabétisation des adultes facilitent la place de parents au sein des familles et face aux institutions, rendant aux enfants leur place d'enfant.

## 5 – Conduite de projet

### - Le pilotage stratégique :

Le pilotage stratégique de ce volet est confié au « **comité de pilotage du volet éducatif** », lors d'une réunion annuelle.

Il est chargé d'évaluer le projet annuellement et de l'ajuster, en s'appuyant sur un document préparé par le « groupe de travail soutien aux parents » en liaison avec le groupe éducation. Pour ce qui concerne la ville, ce comité sera précédé d'un **Bureau Municipal**.

### - Le pilotage technique :

A deux reprises le groupe technique s'est réuni : le 17 février 2005 et le 9 novembre 2006. Ce groupe était composé de : Saga, l'association de consultation familiale, service municipal petite enfance, Ddass, Education Nationale, Conseil Général, Caf, Ase, Ajbfi, Femmes Relais, Fcpe, service social municipal, Club de prévention Vie et Cité, Adsea93, PMI Départementale, Aadef médiation enfance et famille, Smj.

La première réunion avait pour objectif la restitution du résultat des entretiens effectués auprès des professionnels, de bénévoles d'associations et des parents.

Il s'agissait de :

- dresser un état de lieux transversal des questions liées à la parentalité.
- tenter de définir des axes de travail devant conduire à des actions mieux coordonnées sur la ville.
- constituer un comité technique chargé d'apporter une aide à la réalisation des projets, composé de parents et de professionnels issus de différents domaines d'activité.

La deuxième a eu lieu au bout de 13 mois de fonctionnement.

Elle avait comme objectif de faire le bilan de cette période et de proposer des orientations pour l'année 2007. Se sont joints à ce groupe technique le service prévention santé, le Cio et l'Afev.

Pour les trois prochaines années, le « **groupe de travail soutien aux parents** » animé par la maison des parents, avec l'appui du chef de projet politique de la ville, sera chargé de produire annuellement le document d'évaluation et d'ajustement du projet soumis au « comité de pilotage du volet éducatif ». Ce document reprendra les principaux résultats des acteurs, par objectif, et proposera des ajustements aux objectifs généraux et opérationnels.

Le travail réalisé est présenté aussi régulièrement en « groupe de travail éducation ».

### - Le pilotage participatif :

Les habitants et parents volontaires sont appelés à suivre et ajuster ce volet et ses actions dans le cadre des outils participatifs existants. Les rencontres annuelles de l'éducation constitueront un temps fort.

### **- Le dispositif d'évaluation :**

Le groupe travail a souligné le manque d'outils d'évaluation pour mesurer la qualité du travail éducatif effectué. Aussi, il est proposé de travailler à la création d'une grille d'évaluation commune pour le Réseau.

Les indicateurs proposés pour le suivi et l'évaluation de la Maison des parents :

Nombre de parents participant aux actions de la Maison des Parents, fréquence de participation, degré de satisfaction exprimé.

Nombre de partenaires impliqués dans les différentes actions.

Réactivité des membres du réseau.

Mise en place de réunions régulières de bilan de différentes actions avec les professionnels et avec les parents.



## **AXE THEMATIQUE N°4 SOLIDARITE ET ACCES A LA SANTE**

### **1 - Les enjeux**

Les indicateurs sociaux de la ville témoignent d'une paupérisation qui se développe de manière particulièrement significative et inquiétante ( Cf. 1. « Bobigny en quelques chiffres », et les différents documents de référence à disposition ).

#### **A titre de repère, depuis début 2007 :**

- 20% de la population active est au chômage et 15% occupe un emploi précaire
- Le taux d'allocataires CAF fin 2006 est à 60,8 % (50,2 sur le département)
- 30% de la population a moins de 20 ans.
- 2080 familles sont suivies par le service social dont 42% sont des familles monoparentales ( il y avait 15 270 ménages en 2005 )
- 1400 personnes sont accueillies chaque mois au service social, les flux de public ont augmenté de 20% en un an.
- 26% des usagers ne disposent pas d'un logement, le risque majeur est la rupture d'hébergement. L'insuffisance, voire l'absence de structures d'accueil pour les familles avec enfants aggrave la précarité et l'exclusion, malgré l'acharnement des travailleurs sociaux dans la recherche de solutions.
- Selon les quartiers, de 15 à 69% des ménages sont connus du service social.
- Sur un plan épidémiologique, au niveau de la médecine scolaire, sur l'année 2005 / 2006, pour 780 enfants examinés, de la maternelle au lycée, on trouve 15,5% de problèmes ophtalmologiques, 14,3% d'enfants dont les vaccins ne sont pas à jour, 15,8% de souffrance psychique, 13,8% de problème de surpoids ou d'obésité. Un tiers seulement de ces enfants ont un recours aux soins connu.

#### **Les principales problématiques sociales suivies :**

Les difficultés administratives, la santé des adultes, le logement, les expulsions locatives, le maintien dans le logement, l'insertion professionnelle, les difficultés financières, l'endettement, la protection de l'enfance, les violences conjugales et la recherche hébergement.

Les services sociaux, le CCAS, les associations caritatives ou de proximité, les médecins, les centres de santé, l'hôpital ... reçoivent de plus en plus de populations à bas revenus en dessous du seuil de pauvreté. Chaque famille cumule deux à trois problématiques : logement, santé, administrative ou juridique, familiale, ou autre.

Ces nombreuses familles subissent la précarité et rencontrent des difficultés sociales et économiques qui conduisent les travailleurs sociaux à solliciter des secours alimentaires et financiers. L'évolution des demandes et l'accroissement des crédits mobilisés pour faire face à des situations de détresse interroge tous les acteurs.

Aussi, plusieurs objectifs généraux visant au mieux vivre des Balbyniens les plus en difficulté sont définis dans le cadre de cet axe du Contrat :

- L'accès aux droits et aux services publics
- L'accompagnement des personnes en difficultés
- Le développement du Projet local de santé / Atelier Santé Ville

Les moyens de droit commun seront essentiellement mobilisés à cet effet.

## **2 - L'accès aux droits et aux services publics**

L'accès aux droits est un élément fondamental du « mieux vivre ensemble », et il est particulièrement problématique pour les personnes les plus fragilisées.

Afin de développer et d'adapter les actions existantes, un « Projet local d'accès aux droits » sera élaboré d'ici fin 2007 par la ville en lien avec tous les partenaires concernés. Il s'agira de décliner de façon opérationnelle cet objectif du Contrat qui touche aussi les autres axes dont l'axe citoyenneté.

## **3 - L'accompagnement social**

Les services sociaux de la ville accompagnent les familles et les individus les plus démunis de la ville. Ils se composent de deux secteurs d'activité : la polyvalence de secteur et le projet de ville RMI. Ces missions sont de la compétence du Conseil Général. Deux conventions lient la ville au Département afin de confier la gestion de ces services à la commune. Elles contribueront aux actions pour le « mieux vivre ensemble » sur la durée du présent contrat.

- **Le service social de polyvalence de secteur** répond à la demande des usagers et assure le suivi et l'accompagnement des familles dans leur accès aux droits, les démarches, assure une mission de conseil, instruit les dossiers d'aides diverses (FSL, aide financière, aide à l'hébergement...).

Les urgences représentent une priorité absolue : la protection de l'enfance, la rupture d'hébergement, la rupture de ressources, les violences conjugales.

Le service social est composé de 16 travailleurs sociaux, 8 secrétaires et 2 cadres. La municipalité de Bobigny très consciente des difficultés de la population a décidé d'accueillir les usagers des services sociaux dans de nouveaux locaux aménagés à cet effet dans le quartier chemin Vert, améliorant ainsi de manière très significative les conditions d'accueil et de travail du personnel.

- **Le service projet de ville RMI** a pour objectif d'accompagner les allocataires du RMI et de l'API dans leur parcours d'insertion, l'accès aux droits fondamentaux pour les bénéficiaires et leurs ayants-droits en vue d'une intervention durable. Le nombre d'allocataires du RMI augmente d'année en année : 2050 en 2005, 2207 en décembre 2006. Actuellement 744 allocataires sont suivis bien que la convention avec le Conseil Général en prévoie 600.

L'accompagnement doit être compris dans sa globalité en portant sur les différents aspects préparant à l'insertion : emploi, formation, santé, logement. Le public RMI isolé est de plus en plus porteur de difficultés et cumule plusieurs problématiques

lourdes. La demande essentielle des allocataires du RMI, comme des usagers du service social reste le logement. L'insuffisance de structures de soins pour les pathologies psychologiques, les addictions, les conduites à risque ne permet pas une prise en charge de ce public.

Le projet de ville organise des petits déjeunés sociaux avec les allocataires pour les informer de leurs droits et les inciter à s'inscrire dans une démarche d'insertion. Chaque année un forum de l'insertion est proposé au public sur une journée regroupant à la fois des services et associations à caractère social, des services de santé, en alliant les activités culturelles et sportives ainsi que des entreprises et associations d'insertion.

Le service comprend 2 travailleurs sociaux, 2 chargés d'insertion, un psychologue à mi-temps, 2 secrétaires et un cadre.

- **Le Centre Communal d'Action Sociale ( CCAS )** anime une action générale de prévention et de développement social sur la commune en liaison avec les institutions publiques ( Conseil Général de la Seine Saint-Denis, Caisse d'Allocations Familiales ...) et associatives ( Secours populaire Français, Restaurants du cœur, Union Départementale des Associations Familiales ...).

Il s'adresse à l'ensemble de la population de Bobigny et permet d'effectuer des démarches administratives : demande de Revenu Minimum d'Insertion (RMI), de placements personnes âgées, obligation alimentaire, Allocation compensatrice pour tierce personne, calcul du quotient familial pour l'accès aux services municipaux. Il met également en œuvre pour le Département le Fonds de Solidarité Logement (F.S.L), qui comprend le Fonds de Solidarité Energie, et a en charge la gestion des aides facultatives (secours financiers, bons de vêtements) et des initiatives de solidarité ( Noël des enfants dont les parents sont privés d'emploi, colis alimentaire pour les personnes isolées, colis de solidarité familles ).

Il concerne aussi la population âgée et retraitée de la Ville au travers de plusieurs missions :

- Un service de soins infirmiers à domicile SSIAD actuellement de 30 places. Il est insuffisant à la fois au regard de la demande des personnes âgées, mais aussi et compte tenu du décret de juin 2005 qui stipule que les SSIAD doivent prendre en compte les personnes handicapées. Une demande d'extension de 5 places est envisagée.
- Une équipe d'évaluation médico-sociale dans le cadre de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie. L'évaluation pour l'accès au service de maintien à domicile permet de connaître les besoins de la population âgée sur le territoire communal.
- Des activités d'animation et des séjours vacances en direction des retraités. Ces activités et séjours participent à la vie sociale des personnes retraitées et âgées de la commune. La ville est attentive à la mixité géographique ( quartiers ), à la diversité culturelle de la population âgée, l'amplitude de la tranche d'âge de – 60 ans à + 100 ans, aux inégalités de ressources entre les retraités.

Il est envisagé de proposer l'extension de la pratique du quotient familial aux foyers de retraités.

Au cours des trois dernières années, le CCAS a assisté à une montée en charge des demandes de secours provenant de personnes exclues du marché du travail. Les quinquagénaires apparaissent aujourd'hui comme une catégorie de la population vulnérable pour laquelle la perte de l'emploi, une rupture familiale, une santé défectueuse annoncent fréquemment une marginalisation sociale et économique. Suite à la période d'indemnisation du chômage ces personnes doivent dans l'attente d'ouvrir des droits à la retraite s'inscrire au Revenu Minimum d'Insertion. A l'échelle de la commune, c'est un capital humain de savoir-faire et de compétences qu'il conviendrait de valoriser.

- Le foyer logement Gaston Monmousseau accueille des retraités autonomes de plus de 60 ans, vivant seuls ou en couple. L'équipement comprend 72 studios de type F1 Bis. En fonction des logements disponibles peuvent être admises des personnes de plus de 60 ans autonomes, soit ayant résidé sur la commune de nombreuses années, soit ayant des attaches, soit ayant des enfants habitant sur la commune et souhaitant un rapprochement familial.
- Le « **comité local de prévention des abus sexuels et de la maltraitance** », animé par le service social, intervient auprès des enfants des écoles, des parents et organise des formations pour les professionnels de l'enfance. Le comité est composé de 21 intervenants sanitaires et sociaux dont 7 travailleurs sociaux.
- **Les autres partenaires** : Aide Sociale à l'Enfance, Protection maternelle et Infantile, services municipaux ( action sanitaire et environnement, centres de santé, CCAS, service logement, Maison des parents, SMJ ... ), Mission Locale, de nombreuses associations locales ou spécialisées ...

## **4 – Le Projet local de santé dans le cadre de l'Atelier Santé Ville**

### **4.1 Rappel des enjeux et des objectifs stratégiques**

Un enjeu et objectif important sur le territoire de la commune, en travaillant avec les habitants et les professionnels est d'avoir une définition partagée de la santé. Ce processus doit mener à l'amélioration de la qualité de vie des balbyniens, à la lutte contre les processus d'exclusion, à la prévention en direction des jeunes en difficultés.

Les axes de développement du Projet local de santé définis en 2004 dans le cadre de l'Atelier Santé Ville sont les suivants :

1. Favoriser l'accès aux droits et aux soins des publics en situation de précarité
2. Développer des ressources de qualité et en quantité
3. Construire des réponses adaptées
4. Développer les conditions favorables au bien être

### **4.2 Eléments de bilan**

La principale évolution des 7 dernières années du Contrat de Ville a été l'entrée en 2004 dans le dispositif Atelier Santé Ville (ASV).

L'ASV vise à promouvoir le développement de programmes locaux de santé, afin d'améliorer la cohérence et la pertinence des actions destinées aux populations prioritaires des territoires de la politique de la ville.

#### **Les objectifs généraux de l'ASV sont :**

- D'identifier au niveau local les besoins spécifiques des publics en difficulté et les déterminants de l'état de santé liés aux conditions de vie ;
- De faciliter la mobilisation et la coordination des différents intervenants par la création et le soutien à des réseaux médico-sociaux ;
- De diversifier les moyens d'intervention en fonction de l'analyse des besoins par site ;
- De rendre effectif l'accès aux services publics sanitaires et sociaux de droit commun ;
- De développer la participation active de la population à toutes les phases des programmes ( diagnostic, définition des priorités, programmation, mise en œuvre et évaluation ) et la concertation avec les professionnels et les différentes institutions du secteur sanitaire et social concernés par ces programmes.

Cela s'est traduit à Bobigny par la nécessité d'un état des lieux sur les attentes en matière de santé des habitants et des professionnels d'une part, et sur la perspective de création d'un centre polyvalent de santé d'autre part.

L'étude diagnostic effectuée de mai à décembre 2004 a représenté 7 rencontres avec les habitants et 56 entretiens individuels ou collectifs avec des professionnels de santé.

En 2005, un premier « tableau de bord du Projet local de santé – ASV » a été présenté aux habitants avec constitution de 6 groupes de travail (accès aux soins et aux droits, actions de prévention, petites urgences, personnes âgées, jeunes, périnatalité et grossesse) et la mise en œuvre de nombreuses actions.

Le tableau de bord 2006 du Projet a ramené à 3 le nombre de groupes de travail (accès aux soins et aux droits, actions de prévention et petites urgences), sans pour autant abandonner les autres thématiques.

Au printemps 2006, une étude sur la problématique santé des jeunes a été réalisée. Au total, 80 habitants et professionnels ont participé à cette démarche.

#### Les institutions et organismes qui sont impliqués dans l'ASV :

De nombreux services municipaux ; des institutions comme la DDASS, le Conseil Général, la CPAM, la CRAMIF, l'Education Nationale, le CMP/CMPP ; des associations comme AIDES 93, la Mission locale, le Secours Populaire, l'Association des Etudiants en Médecine de Bobigny, Femmes Relais etc. ...

#### **Les principales données du tableau de bord 2006 du Projet local de santé :**

4 axes de développement (cf. §1), 14 objectifs stratégiques, 40 objectifs opérationnels et 52 actions.

L'objectif d'associer habitants et professionnels dans une démarche commune de construction d'un projet local de santé a été atteint.  
Un lien existe maintenant entre le secteur libéral et le secteur public de santé.

#### **Principaux impacts liés à la démarche ASV :**

- Mise en place d'un Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC), à l'échelle de la ville, en partenariat avec l'Education Nationale.
- Installation de l'Homnibus (espace médico-social), dispositif en direction des populations en situation de grande précarité, dans le quartier de l'Abreuvoir.
- Echanges partenariaux avec l'Hôpital Avicenne pour des actions dans l'Hôpital et sur la ville.
- Prises de contact avec la faculté de médecine et l'Institut de Formation en Soins Infirmiers
- Démarche partenariale avec le service du développement économique pour l'aide à l'installation ou au maintien de praticiens libéraux ( 17 médecins généralistes fin 2006 pour 23 en 2000)

#### **4.3 Mis à jour du diagnostic des besoins**

Les principaux éléments de diagnostic locaux sont constitués : du diagnostic de 2004, des chiffres de la médecine scolaire de 2006 ( cités au début de ce volet du contrat ), et de l'étude de 2006 portant sur la santé des jeunes.

#### **Les principaux enjeux suite au diagnostic 2004 :**

- La proximité : en lien avec les ressources locales (les associations de quartier, la faculté de médecine ...),
- L'intersectorialité : associant différents secteurs ou types de professionnels (privé/public, sanitaire/social/éducatif, institutions/associations de grande proximité ...) et avec un souci permanent de participation des habitants c'est à dire en travaillant « avec » les habitants et non « pour eux »,
- La continuité : un continuum, un lien entre les périodes de la vie (petite enfance à enfance, enfance à adolescence, adolescence à adultes, adultes à 3ème âge...),
- La qualité : qualité de la relation, qualité de l'accueil, qualité du service...
- La cohérence et l'articulation avec les politiques départementales et régionales.

#### **Pour l'étude sur la problématique santé des jeunes, la conclusion montre que :**

Si d'une manière générale, les jeunes vont bien, demeurent et persistent des difficultés notamment psycho sociales qui méritent toute l'attention des professionnels. Le mal être des jeunes est bien présent, la consommation de drogues ( alcool, cannabis et autres produits ) aussi, ainsi que d'autres problèmes de santé.

Or, la santé n'est pas une des préoccupations de nombreux jeunes qui désertent les structures de santé existant sur Bobigny. Ils ne perçoivent pas la santé comme un préalable pour leur insertion sociale. Ils agissent bien souvent quand il s'agit de santé dans l'immédiateté

#### **4.4 Mise à jour des objectifs et du programme d'action**

Les objectifs stratégiques sont définis dans le tableau de bord cité au §2 et seront détaillés dans le tableau de bord 2007 - 2008, en cours d'élaboration.

#### **5 objectifs seront déclinés de façon prioritaire pour les 3 à 6 années à venir :**

1. Améliorer l'accès aux soins et aux droits
2. Renforcer la prévention
3. Améliorer la gestion des petites urgences médicales
4. Avancer sur la problématique santé des jeunes
5. Aider à l'installation et au maintien de nouveaux praticiens

Deux autres objectifs devront être également poursuivis :

- 6- Mieux prendre en compte la santé mentale (réseau santé mentale)
- 7- Favoriser l'intégration dans la vie quotidienne des personnes handicapées (quel que soit le handicap).

Le deux projets majeurs pour les 3 années à venir :

- L'ouverture du Centre Polyvalent de Santé au 1<sup>er</sup> semestre 2008 : Complexe comprenant le centre de santé, la PMI, la Halte éveil, la médecine du sport, la médecine professionnelle, le service de soins à domicile et un pôle ressources prévention. Ce dernier pôle aura pour vocation d'être le lieu structurant du Projet local de santé (interface avec le secteur libéral, lieu de formation, lieu de rencontre des partenaires, lieu de réflexion et d'échange).
- Un projet de mise en réseau des professionnels, parents et jeunes autour du mal être des jeunes ( projet initié en septembre 2006, devant évoluer sur les années à venir ).

#### **4.5 Conduite de projet**

L'ASV de Bobigny est structuré par un comité de pilotage, un comité technique, et des groupes de travail d'habitants, chargés de suivre le Projet local de santé.

##### **- Le pilotage stratégique :**

Le pilotage stratégique de ce volet est confié au « **comité de pilotage Atelier Santé Ville** » lors d'une réunion annuelle. Ce comité valide les orientations du Projet local de santé – ASV. Il est chargé d'évaluer le projet et de l'ajuster, en s'appuyant sur un document préparé par le « groupe de travail santé ».

Pour ce qui concerne la ville, ce comité sera précédé d'un Bureau Municipal.

Un point régulier est aussi fait en comité de pilotage du Contrat.

##### **- Le pilotage technique :**

Il est assuré par le « **groupe de travail santé** » animé par le service prévention santé de la ville avec l'appui de la Mission Politique de la Ville. Cette instance co-

élabore le tableau de bord annuel du Projet et met en œuvre les actions préconisées. Il est chargé de produire annuellement le document d'évaluation et d'ajustement du projet soumis au comité de pilotage. Ce document reprend les principaux résultats des actions, par objectif, et propose des ajustements aux objectifs généraux et opérationnels.

**- Le pilotage participatif :**

Les habitants volontaires sont appelés à suivre et ajuster ce volet dans le cadre des 3 groupes de travail habitants / professionnels de l'Atelier Santé Ville (cf. §2), et des outils participatifs généralistes existants.

**- Le dispositif d'évaluation :**

Le groupe travail a souligné le manque d'outils d'évaluation pour mesurer la qualité du travail effectué sur la ville sur la santé. Aussi, il est proposé de travailler à la création d'une grille d'évaluation commune en 2008 en s'inspirant de démarches existantes sur d'autres ASV.



## **AXE THEMATIQUE N°5**

### **ACCES A LA CULTURE, VIE SOCIALE ET CITOYENNE**

#### **1 - Les enjeux**

La culture est un élément majeur du « mieux vivre ensemble », de construction sociale et citoyenne, aidant en cela chacun à donner sens à son destin. Dans sa dimension collective, la culture apporte les valeurs de liberté, de tolérance et d'ouverture à l'autre qui fondent l'idéal laïc et républicain.

Forte, dynamique et rayonnante, la culture balbynienne fédère de nombreuses énergies créatrices, recherchant l'égalité d'accès de chacun à l'art, et elle contribue à promouvoir un autre regard sur la banlieue.

Intimement lié, le travail sur l'histoire et la mémoire de la ville et de sa population a pour but de construire avec les habitants de Bobigny et ses visiteurs des outils de compréhension utiles à l'élaboration d'une histoire partagée et d'une mémoire apaisée.

La vie associative est un vivier de générosité, de partage, et d'engagement citoyen. A Bobigny, le dynamisme des bénévoles associatifs n'est plus à démontrer. Elle contribue à l'exercice de la démocratie participative, au développement des solidarités et à l'animation et à la vie sociale de la Ville et de ses quartiers.

#### **2- Le développement culturel**

Dans le cadre du Contrat de Ville, de 2000 à 2006, la Direction des Affaires Culturelles de la ville a été pilote et garante des projets culturels proposés, et une dynamique de réseau s'est développée.

La ville souhaite, à la faveur du nouveau Contrat, mettre davantage en synergie autour de plusieurs objectifs l'ensemble des acteurs culturels du territoire.

Les acteurs : Services et équipements comme le Service culturel municipal, la bibliothèque, l'Ecole nationale de musique et de danse, le Magic Cinéma, Canal 93, la Maison de la culture 93, les associations locales ou départementales, des artistes et intervenants divers, les écoles – collèges et lycées, l'enseignement supérieur (université Paris XIII notamment ) et les compagnies en résidence implantées sur le territoire balbynien etc. ....

##### **2.1 L'action des acteurs culturels est transversale et contribue à faire avancer plusieurs objectifs des axes du Contrat :**

La formation linguistique et la lutte contre l'illettrisme ( ex : bibliothèque ... ), l'apprentissage de la lecture et diffusion de livre ( bibliothèque ... ), les actions éducatives pour les 6/25 ans et l'éducation artistique ( Service Culturel, conservatoire, Magic Cinéma, Canal 93, associations... ), l'accès aux équipements et activités culturelles et la médiation culturelle ( tous acteurs ), le soutien aux pratiques culturelles émergentes et amateurs ( le Conservatoire, Canal 93, les

troupes théâtres etc. ... ), la lutte contre la fracture numérique ( Maison des projets, bibliothèque ...), la rénovation urbaine ( œuvres d'art, actions d'accompagnement ... ), la lutte contre le racisme et contre toutes formes de discrimination.

**- Sur la formation linguistique, la lutte contre l'illettrisme et l'apprentissage de la lecture et la diffusion de livre :**

A titre d'exemple d'action, les services et collections de la bibliothèque en direction des populations étrangères seront développés.

L'objectif général est de favoriser l'apprentissage de la langue française et l'intégration des populations étrangères, de rompre l'isolement, de permettre une meilleure appropriation de l'espace public et des équipements publics aux personnes qui en sont éloignées et notamment aux femmes immigrées.

Les objectifs opérationnels :

- Renforcer un fonds de méthodes en français langue étrangère ( livres, K7, CD, cédéroms ) ainsi que des outils d'alphabétisation.
- Poursuivre le développement des collections en langues étrangères ( ce fonds attire un nouveau public et rencontre un assez vif succès, notamment les livres en tamoul et en chinois ).
- Renforcer les partenariats existants en accueillant une dizaine de groupes par an avec un programme de séances suivies.

**- Sur les actions éducatives pour les 6/25 ans, l'éducation artistique, l'accès aux équipements et activités culturelles et la médiation culturelle, le soutien aux pratiques culturelles émergentes et amateurs :**

L'enjeu est de lutter contre l'exclusion et les inégalités d'accès à la pratique culturelle, du fait des inégalités sociales, géographiques, liées à handicap ...

Les objectifs généraux et des exemples d'actions :

- 1- Faire participer les habitants, les jeunes et les enfants des établissements scolaires à des opérations culturelles ou à des créations ( pratique amateur, créations avec des habitants et représentations dans le cadre de la saison culturelle ou lors de fêtes de la Ville ou de quartiers, mobilité vers Paris et le 93, musique à l'Ecole ...)
- 2- Animer les quartiers en organisant des activités festives, en réseau avec les acteurs de chaque quartier
- 3- Sensibiliser les habitants à la programmation culturelle de la Ville ( augmenter la fréquentation des habitants des quartiers aux spectacles de la saison culturelle ... ) , développer une offre culturelle dans les quartiers ( ateliers artistiques ... )

**2.2 La Ville souhaite aussi concentrer une partie de ses efforts sur les deux quartiers périphériques est et ouest : les quartiers Pont de Pierre, Grémillon, Etoile, et l'Abreuvoir :**

**- Sur Pont de Pierre, Grémillon, Etoile :**

Ce quartier ne possède pas d'équipements culturels structurants à l'exception du bibliobus. L'implantation de la Compagnie Sirènes, en résidence depuis 2003, a contribué au développement du lien social, à la sensibilisation à la mémoire du quartier, à la pratique artistique amateur.

D'autre part, un travail régulier avec l'IUT de l'Université Paris XIII a été entamé depuis 2003, à la faveur de la création de la future Maison Internationale de l'Illustration, de la Biennale autour de l'Illustration, de la réhabilitation du site et de l'extension du campus universitaire.

A la faveur de la prise en compte volontariste de l'avenir de ce quartier dans le cadre du projet de rénovation urbaine plusieurs projets sont développés avec la Compagnie Sirènes ou sous l'égide du Magic Cinéma : Il est projeté de renouveler la convention de résidence de la compagnie Sirènes sur le quartier, de développer un outil de médiation cinématographique à l'intervention et à la réflexion sur l'urbanisme et l'espace public en mutation, de sensibilisation à une formation aux métiers du cinéma et une expérience d'insertion sociale et professionnelle aux jeunes des quartiers à travers leur participation à l'écriture et la réalisation de films.

Il s'agit aussi que l'ensemble des acteurs culturels puisse fédérer les nouvelles énergies et anticiper l'accueil et l'offre culturelle de nouveaux arrivants dans ce quartier ( locataires, mais aussi étudiants en résidence ...), un des objectifs du projet social du quartier.

#### **- Sur Edouard Vaillant dont l'Abreuvoir :**

Doté de deux équipements à vocation polyvalente, mais aussi culturelle ( la maison de quartier Emile Aillaud et le complexe Edouard Vaillant incluant une mairie annexe, une bibliothèque, une salle de spectacles, de nombreuses salles de réunion ), ce quartier souffre néanmoins de son éloignement géographique ( transports publics – séparation piétonnière de la RN 186 etc....).

L'implantation de la Fox Compagnie depuis 2005 et la mise en place d'une nouvelle convention de résidence à partir de 2008 permettra, à l'instar de la Compagnie Sirènes, de renforcer le lien social par l'organisation régulière d'événements thématiques ou conviviaux, qu'il est proposé d'accompagner et d'intensifier sur les prochaines années.

Le travail sera poursuivi sur la réalisation d'une collection de films documentaires sur la ville réalisés dans le cadre d'ateliers d'éducation à l'image et de projets participatifs avec les habitants.

### **2.3 La conduite de projet :**

#### **- Le pilotage stratégique :**

Le pilotage stratégique de ce volet est confié au **Bureau Municipal**. Il est chargé d'évaluer annuellement le projet et de l'ajuster, en s'appuyant sur un document préparé par le « groupe de travail culture ».

Un point régulier est aussi fait en comité de pilotage du Contrat.

#### **- Le pilotage technique :**

Il est assuré par le « **groupe de travail culture** » animé par la direction des Affaires culturelles qui se réunit au moins une fois tous les 3 mois. Il est chargé de produire annuellement le document d'évaluation et d'ajustement du projet soumis au Bureau Municipal. Ce document reprend les principaux résultats des actions, par objectif, et propose des ajustements aux objectifs généraux et opérationnels. Certains objectifs seront plus particulièrement suivis par d'autres groupes de travail.

**- Le pilotage participatif :**

Les habitants volontaires sont appelés à suivre et ajuster ce volet dans le cadre des outils participatifs existants et des temps forts.

**- Le dispositif d'évaluation :**

Il est proposé de travailler à la création d'une grille d'évaluation commune en 2008 en s'inspirant de démarches existantes sur d'autres villes.

### **3- Histoire, mémoire et patrimoine**

Connue pour son rayonnement culturel, son dynamisme, sa modernité, sa diversité, Bobigny n'est pas une ville nouvelle contrairement à des idées reçues, car elle n'a jamais bénéficié de ce statut administratif, ni des moyens financiers correspondants.

Bobigny, dont la fondation remonte aux temps les plus anciens, la Gaule pré-romaine a une histoire. Depuis une décennie, la ville répondant à une demande de la population de plus en plus affirmée d'apprendre et de faire connaître l'histoire de la ville, mène une politique de valorisation de son patrimoine historique et de la mémoire de ses habitants.

Pour exemple, quelques-uns des sites historiques de Bobigny, singuliers et pourtant emblématiques de l'histoire française :

- La plus grande nécropole gauloise d'Europe ( 520 tombes, cimetière présumé d'une cité importante ),
- L'hôpital Avicenne, anciennement nommé Franco Musulman, issu de la politique coloniale, et le Cimetière musulman créé deux ans plus tôt en 1935,
- L'ancienne Gare de voyageurs, un des hauts Lieux mémoriel du département, témoin de la déportation de 22 453 juifs pendant la seconde guerre mondiale.

Ces lieux intimement liés à l'histoire douloureuse des hommes, de leur famille, de leurs origines pour certains, poussent à s'interroger, à comprendre, à partager, et à réfléchir sur le « mieux vivre ensemble » aujourd'hui.

La question de la mémoire traverse de nombreux projets.

Un programme d'action ambitieux est donc mis en place dans le but d'offrir aux habitants de la ville et à ses visiteurs, des outils de compréhension, utile à l'élaboration d'une histoire partagée et d'une mémoire apaisée.

#### **3.1 L'histoire de la population bobignyenne**

Engagement des Assises de 2006, la ville souhaite lancer une nouvelle Commission d'histoire locale sur le thème « histoire de la population balbynienne, histoire des populations ».

De plus en plus, il est dit que cette multi culturalité sur un même territoire est un enrichissement pour tous, à condition d'en connaître les fondations et la nature, pour mieux la valoriser aux yeux de tous. La transmission de l'histoire et de la mémoire aux enfants et adolescents revêt aussi, et de plus en plus un caractère indispensable.

En partant de la période gauloise ( 300 ans avant JC ), jusqu'au 19 ème siècle avec, par exemple, l'arrivée des bourguignons considérés comme « étrangers » à la ville, l'implantation de l'hôpital « Franco Musulman » puis du cimetière musulman etc. ..., il est apparu incontournable d'étudier l'histoire de la population dans toute sa diversité, pour avancer parallèlement sur l'histoire de la commune et pour contribuer au « mieux vivre ensemble ».

Aux dernières Assises de 2006, un habitant a suggéré que soit étudiée l'histoire des algériens, c'est à dire leur arrivée, le retour ou pas au pays, leur intégration et leur apport culturel au sein de la collectivité.

Ce projet de commission s'appuie sur une véritable attente, qui devra s'élaborer avec des associations culturelles, des historiens de l'immigration et du colonialisme et bien entendu, les habitants ( témoins de leur propre histoire ).

Par exemple, un travail de mémoire n'a jamais été entrepris en direction des foyers de travailleurs migrants implantés sur la commune.

Il est envisagé de se rapprocher de la Cité de l'immigration, afin d'accéder à certains fonds d'archives et alimenter sa propre réflexion sur ces questions.

A l'issue de cette étude qui prendra au moins trois ans, une publication devrait être réalisée afin de restituer à la population les résultats de ce travail collectif. Ceci permettra aux jeunes générations de connaître l'histoire de leurs grands parents et parents, de leur rôle dans l'histoire de la ville ou de la Nation. Il sera intéressant aussi d'apprendre comment d'autres ont vécu leur installation sur le sol français, et ce qu'ils retiennent de leur déracinement, puis de leur enracinement sur le territoire balbynien et français.

Dans la même perspective, en 2007, seront célébrés les 70 ans du Cimetière musulman. Le travail de Marie Ange D'Adler, sera mis à l'honneur et partagé avec la population balbynienne par le biais d'une adaptation théâtrale de l'histoire de ce lieu singulier.

### **3.2 Mémoire et renouvellement urbain :**

Dans le cadre des ses deux Projets de rénovation urbaine validés par l'Agence de Rénovation Urbaine (ANRU), la Ville va travailler avec les habitants sur la mémoire récente de ces quartiers, en particulier dans le cadre des ateliers d'urbanisme qui vont accompagner les opérations : visites du quartier, visites de logements existants, témoignages des habitants les plus anciens, mise en perspective historique de la construction de ces cités ( contexte de pénurie de logement, espoir d'un nouvel espace moderne confortable et riche en

potentialités...), fabrication de maquettes avec les enfants ou les adolescents, travail sur les cartes anciennes, sur les traces de ce passé récent qui s'inscrit en continuité avec le passé lointain révélé par les fouilles archéologiques etc ...

### **3.3 L'archéologie :**

Un travail depuis une quinzaine d'années s'est engagé entre la commune et la mission archéologique du Département.

En 2004, a été organisée une exposition intitulée « Bobigny, Trésors gaulois » qui connaîtra 23 000 visiteurs dont 1 500 enfants scolarisés sur la commune.

Chaque année, une équipe d'archéologues participe aussi à la Fête de la Ville dans le Parc de la Bergère.

Dès que des fouilles sont engagées sur le territoire balbynien, la population, et particulièrement les enfants des écoles, sont invités à rencontrer les archéologues sur les sites. Il arrive que des balbyniens participent bénévolement aux fouilles. Le public balbynien a pris l'habitude de ces rencontres régulières.

Dans le cadre de la rénovation des quartiers Karl Marx et Etoile – Grémillon, des fouilles préventives sont prévues.

Une programmation 2007 / 2012 du travail d'enquête historique, appuyée sur l'étude et la présentation au public des indices matériels issus des fouilles passées et à venir sur la ville sous-entend la réalisation d'un programme associant publication, exposition et création dialoguée d'un lieu de recherche et de partage.

Les temps forts d'un programme 2007 / 2012 pourraient être :

- Un travail sur l'image du guerrier gaulois à la demande du Musée des Invalides.
- La publication d'un livre pour enfants
- Une exposition multi sites d'ampleur européenne et son catalogue à Bobigny et au Musée de l'Archéologie Nationale de St Germain en Laye.
- La programmation des chantiers de rénovation de la cité de l'Etoile et du centre Ville
- La mise en place d'un dispositif de préfiguration de la « Maison des ancêtres » sur Pont de Pierre
- Lancement d'une fouille programmée tri annuelle sur un des terrains des stades de La Motte.

### **3.4 L'hôpital Avicenne :**

Dans le cadre de l'exposition « 1935-2005, l'hôpital Avicenne : une histoire sans frontière », l'hôpital a accueilli une exposition, commémorant ses 70 ans de fonctionnement. En différents lieux, patients, visiteurs et conférenciers, accompagnateurs de collégiens et de lycéens du département, se sont côtoyés. Les visites du cimetière musulman sont régulières.

### **3.5 L'ancienne gare de déportation :**

Distante de l'ancien camp de Drancy d'à peine deux kilomètres, l'ancienne gare de la grande ceinture de Bobigny a été de juillet 1943 à août 1944, la gare depuis laquelle partaient les convois pour Auschwitz. C'est ainsi qu'entre ces deux dates, 21 convois quittèrent Bobigny à destination de la Pologne où furent exterminés 22 453 juifs de France.

Aujourd'hui friche ferroviaire, ce site de trois hectares, doit à terme pouvoir accueillir le public dans des conditions dignes de l'histoire qu'il abritât. Des actions de préfiguration sont prévues d'ici son réaménagement.

### **3.6 La salle de mariage de la mairie :**

Cette œuvre du patrimoine Balbynien se veut être résolument joyeuse et belle, offrant à la population la possibilité de se marier selon les rites républicains, dans un lieu résolument ouvert à l'amour de toutes les cultures et de la diversité.

### **3.7 La conduite de projet :**

#### **- Le pilotage stratégique :**

Le pilotage stratégique de ce volet est confié au Bureau Municipal. Il est chargé d'évaluer annuellement le projet et de l'ajuster, en s'appuyant sur un document préparé par le « groupe de travail histoire, mémoire et patrimoine ». Un point régulier est aussi fait en comité de pilotage du Contrat.

#### **- Le pilotage technique :**

Il est assuré par le « **groupe de travail histoire, mémoire et patrimoine** » animé par la direction des Ressources historiques et documentaires qui se réunit au moins une fois tous les 3 mois. Il est chargé de produire annuellement le document d'évaluation et d'ajustement du projet soumis au Bureau Municipal. Ce document reprend les principaux résultats des actions, par objectif, et propose des ajustements aux objectifs généraux et opérationnels. Des groupes de travail par projet sont créés selon les besoins.

#### **- Le pilotage participatif :**

Les habitants volontaires sont appelés à suivre et ajuster ce volet dans le cadre des outils participatifs existants et des temps forts.

#### **- Le dispositif d'évaluation :**

Il est proposé de travailler à la création d'une grille d'évaluation commune en 2008 en s'inspirant de démarches existantes sur d'autres villes.

## **4- Le développement de la vie associative**

La vie associative contribue à l'exercice de la démocratie participative - et même de la démocratie tout court - et à la vie sociale de la Ville et de ses quartiers. Son développement et sa consolidation sont essentiels pour dynamiser l'envie du « vivre ensemble » et pour la solidarité auprès des balbyniens les plus fragilisés.

Il convient de penser à l'organisation de la transmission des savoirs et des savoirs faire pour maintenir le tissu existant et souvent fragile et le développer sur les domaines ou quartiers peu pourvus.

Les objectifs opérationnels prévus :

### **4.1 La création d'un forum des associations :**

Son organisation se tiendra fin septembre de chaque année. Les thèmes seront choisis par les associations en collaboration avec la ville.

#### **4.2 La reconnaissance du statut du bénévole :**

Le nombreux balbyniens bénévoles mettent leurs compétences, leur temps libre, et leur engagement au service des autres. Ils constituent le cœur et le fondement de la vie associative.

Pour valoriser leur engagement et le bénévolat la ville souhaite :

- Soutenir la Validation des Acquis de l'Expérience ( VAE ) :

En rendant visibles et audibles les compétences des bénévoles associatifs.

Ainsi pour les dirigeants associatifs sans qualifications la loi de modernisation sociale donne la possibilité de formalisation des compétences des dirigeants associatifs qui au bout de trois ans d'expérience dans une association peuvent accéder à un diplôme. Des partenariats seront établis avec des centres de formations et des universités.

- Mettre en place une bourse du bénévolat.

- Célébrer la journée mondiale du bénévoles et des volontaires tous les 5 décembre

#### **4.3 La création d'un espace d'échange pour les associations**

#### **4.4 La mise en place de locaux partagés entre les associations :**

Demande importante issue des dernières assises, la mise à disposition de « locaux partagés » au cœur de certains quartiers ( Allende, P. Eluard, K. Marx, Etoile, Grémillon ), déjà expérimentée sur le quartier des Sablons, permettra de soutenir les associations dans leur activité et de favoriser les synergies entre associations.

#### **4.5 L'élaboration d'un diagnostic partagé des besoins et des moyens et l'élaboration du Projet local de Vie Associative**

#### **4.6 L'élaboration d'une charte de partenariat entre la ville et les associations**

#### **4.7 Le développement des formations pour les bénévoles :**

Selon les besoins exprimés ou constatés, la ville impulsera la mise en place de formations sur la ville en lien avec des partenaires ( montage de projet, de dossier, comptabilité, informatique ... ), et aussi l'inscription à des formations déjà existantes sur le départements ( accompagnement scolaire par la Fédération des Œuvres Laïques, alphabétisation par le CLP, formations de la MAIA de la Direction Départementale de la Jeunesse et des sports ou d'autres centres ressources ... ).

#### **4.8 Un guide des associations et un site internet dédié**

#### **4.9 Un guide des procédures de la ville :**

Concernant les subventions, les aides en nature ( matériel, cars, communication ... ), la mise à disposition des locaux, l'accompagnement par les référents en mairie, la mise à jour du fichier des associations, les aides des autres partenaires ...

#### **4.10 La conduite de projet**

- Le pilotage stratégique :



Le pilotage stratégique de ce volet est confié au Bureau Municipal. Il est chargé d'évaluer annuellement le projet et de l'ajuster, en s'appuyant sur un document préparé par le « groupe de travail vie associative ».

Un point régulier est aussi fait en comité de pilotage du Contrat.

**- Le pilotage technique :**

Le « groupe de travail » ou « **comité de pilotage restreint de la vie associative** » est piloté par l'élue chargée de la Vie Associative avec l'appui du service vie associative et de la Mission Politique de la Ville. La composition du comité est évolutive et dépend du sujet traité. Il est chargé de produire annuellement le document d'évaluation et d'ajustement du projet soumis au Bureau Municipal. Ce document reprend les principaux résultats des actions, par objectif, et propose des ajustements aux objectifs généraux et opérationnels. Des groupes de travail par projet sont créés selon les besoins.

**- Le pilotage participatif :**

Les associations et habitants volontaires sont appelés à suivre et à ajuster ce volet dans le cadre des réunions inter associatives, du Forum annuel et des outils participatifs existants.

**- Le dispositif d'évaluation :**

Il est proposé de travailler à la création collective d'une grille d'évaluation en 2008 ou 2009 en s'inspirant de démarches existantes sur d'autres villes.

## **5- Les actions de convivialités, festives et socioculturelles**

Bobigny souhaite être une « Ville Monde » qu'on invente : une manière de vivre tous ensemble, pas les uns à côté des autres mais les uns avec les autres, de partager et de participer à la vie de la cité. C'est une terre d'expérimentation et d'avenir. Ses valeurs en sont le ciment, sa jeunesse et son énergie vitale.

Les fêtes et évènements sont des moments privilégiés pour faire vivre les valeurs sociales, éducatives et démocratiques de la ville, et pour revaloriser son image auprès des habitants et au-delà, dans un contexte de stigmatisation médiatique : Bobigny sur Ourcq, la fête du 14 juillet, la fête de la ville, les fêtes de quartier, le cinéma et les concerts en plein, l'art dans la rue, la fête des talents, la fête des voisins, les repas de quartier etc. ...

**- La conduite de projet :**

Des groupes – projets, selon leur ampleur, se réunissent régulièrement et associent les forces vives de la Ville. Ils sont pilotés par la direction des projets événementiels.

## **6- Un projet numérique pour Bobigny**

Lors des Assises de la ville de 2006 des jeunes ont souvent évoqué leur besoin de disposer d'outils d'information et de communication comme internet, notamment pour leurs recherches d'emplois.

Même si nous ne disposons pas de chiffre précis, nous constatons que le taux d'équipement personnel en multimédia des familles sur la ville est éloigné de la moyenne nationale. La « fracture numérique » se développe de plus en plus.

Ces dernières années, la Ville et plusieurs organismes ont développé des moyens pour répondre aux besoins de la population : maison des projets, bibliothèque médiathèque, Canal 93, Mission Locale, mairies de proximité, associations, écoles et collèges, SMJ ...

A présent, il convient de construire une réponse globale et coordonnée sur la ville sur plusieurs axes en élaborant un projet commun.

Ce projet devra favoriser l'accès des publics - notamment en difficultés - à l'information et à la connaissance au moyen des Technologies de l'Information et de la Communication ( TIC ) sur le territoire de la ville.

### **Les objectifs opérationnels du Projet :**

- 1- Faire vivre le nouvel espace commun à la Mission Locale et à la Ville,
- 2- Créer un groupe de réflexion en l'élargissant à toutes les institutions publiques, voire privées sur la ville offrant un service gratuit visant l'accès et la maîtrise des technologies d'information et de communication,
- 3- Editer une information aussi exhaustive que possible sur les espaces numériques de la ville afin d'en améliorer la lisibilité et donc leurs accès,
- 4- Permettre de valider des compétences acquises en délivrant les certificats ou passeport internet dans les espaces informatiques de la ville sous la responsabilité des structures labellisées,
- 5- Soutenir les personnes dans le cadre de la structuration de leur projet professionnel, de l'acquisition de connaissances et compétences, de l'élargissement de leur réseau de contacts.

### **La conduite de projet :**

Sous l'égide du Bureau Municipal, le **groupe de travail « Un projet numérique pour Bobigny »** est chargé de la mise en œuvre de ces objectifs. Le pilotage est confié provisoirement au service emploi/formation de la Ville. Il se réunira au moins une fois par trimestre.

## **AXE THEMATIQUE N°6 PREVENTION, SECURITE, ACCES AUX DROITS**

### **Introduction**

Le volet prévention, sécurité, accès aux droits du « Contrat pour mieux vivre ensemble à Bobigny » (ou axe 6 du Contrat exposé dans la présente note) sera décliné de façon opérationnelle dans le futur Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance ( CLS de nouvelle génération ) en cours d'élaboration partenariale, d'ici octobre 2007.

D'une durée de 3 ans, comme pour le Contrat pour mieux vivre ensemble, le nouveau CLS en constituera une convention opérationnelle.

Il exposera le diagnostic local de sécurité ( DLS ) et le programme de prévention de la délinquance.

Il sera exposé à la signature conjointe du Maire, du Préfet, du Procureur de la République, du Président du Conseil général, de l'Inspection académique ainsi que des principaux bailleurs et transporteurs.

Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, présidé par Madame la Maire, et son Comité restreint, sont chargés de suivre l'élaboration et la mise en œuvre de ce contrat.

### **1- Enjeux et objectifs stratégiques : principales données de la délinquance**

La sécurité et la prévention de la délinquance sont des enjeux majeurs de société, le département de la Seine-Saint-Denis n'échappe pas à une montée relative de la délinquance en particulier de la délinquance des mineurs.

La ville de Bobigny quant à elle, se trouve confronter à une légère augmentation de la délinquance de + 0,51% entre 2005 et 2006 (soit 4157 faits constatés) environ 30% des faits sont élucidés (taux d'élucidation le plus élevé du département).

Néanmoins la ville constate, comme dans le département et comme partout en France, une hausse significative de la délinquance des mineurs.

#### **Principales données de la délinquance**

Le taux de délinquance (calculé pour 1000 habitants) est de 94 en 2006, ce qui place Bobigny au niveau des villes de Bagnolet (93 pour mille habitants) et de Stains (95), derrière les villes de Villepinte (103), Rosny-Sous-Bois (109), Epinay-Sur-Seine (103), Saint-Denis (162), à titre d'exemple.

Ce qui a augmenté en 2006 :

- Les vols violences (ces actions sont le fait pour environ 60%, de mineurs) : + 25%
- Les vols à la roulotte : + 17%
- Les vols à la tire : + 52%
- Les vols de 2 roues : + 61%

Ce qui a baissé en 2006 :

- Les vols à main armée : - 42%
- Les vols d'automobiles : - 26%
- Les dégradations : - 12%
- Les vols avec effractions : - 11%

Les effectifs du Commissariat de Bobigny :

Commun à Bobigny et à Noisy-le-Sec, il est composé d'environ 300 fonctionnaires dont 14 nouveaux policiers depuis le 1/02/07, néanmoins compte-tenu des départs et mutations, l'augmentation réelle des effectifs risque d'être compromise en 2007.

### A) Criminalité générale

BOBIGNY	2005	2006	EVOLUTION
Faits constatés	4136	4157	+0,51%
Faits élucidés	1791	1651	-7,82%

Evolution sur 5 ans

	2002	2003	2004	2005	2006
BOBIGNY	<b>4903</b>	<b>4490</b>	<b>4251</b>	<b>4136</b>	<b>4157</b>

La part des faits enregistrés hors circonscription est en augmentation très nette, avec 17,72% du total des faits enregistrés en 2005, contre 14,41% en 2004 et 10% en 2003.

### B) Criminalité de voie publique

<i>BOBIGNY</i>	2002	2003	2004	2005	2006
Vols main armée	19	15	20	31	18
Vols violences	358	369	350	319	397
Vols effraction	447	319	271	296	264
Vols véhicules	249	205	172	169	125
Vols roulotte	899	764	523	383	449
Vols 2 roues	59	81	81	59	95
Vols à la tire	67	82	126	135	206
Dégradation	967	831	694	619	550
<b>TOTAL</b>	<b>3065</b>	<b>2666</b>	<b>2237</b>	<b>2011</b>	<b>2104</b>

### C) Analyse géographique

BOBIGNY				
Secteur/ Quartier	2005	2006	IVP 2006	Part délinquance VP en 2006
Secteur Centre	1733	1661	863	51,96%
Secteur E.Vaillant	706	688	406	59,01%
Secteur Nord	868	898	470	52,34%
Secteur P.V.C	611	593	266	44,86%

Deux évolutions majeures sont à noter : Baisse continue depuis 3 ans du quartier « centre commercial » (secteur centre) où la délinquance régresse en 2006 de 24,35%. Sa part dans le total de la délinquance de voie publique se situe en 2005 à 22,27%. On rappellera qu'en 2004 cette part était de 26,5% et de 30% en 2003. Il reste cependant le quartier qui concentre la part la plus importante de vols violences (29%).

La hausse du quartier J.Jaurès, dont la délinquance de voie publique progresse cette année de 15,68%, et dont la part est désormais de **20,16%**, contre 15,69% en 2004. Ce quartier prend ainsi la seconde place des quartiers criminogènes de Bobigny devant les quartiers de l'Etoile et de l'Abreuvoir.

La part de ce quartier est notamment prépondérante dans les atteintes aux biens (vols avec effraction, 23% et vols à la roulotte, 21,5%) et émergente pour les vols avec violence (14,40%).

#### Part des vols violences, vols roulettes, vols avec effractions par secteur

BOBIGNY			
Secteur/Quartier	Vols violences	Vols roulettes	Vols effractions
Secteur Centre	<b>192</b>	<b>183</b>	75
Secteur E.Vaillant	60	79	<b>80</b>
Secteur Nord	80	120	71
Secteur P.V.C	57	59	40

## D) Délinquance des mineurs

BOBIGNY

Année	MINEURS MIS EN CAUSE				MINEURS GARDES A VUE			
	2003	2004	2005	2006	2003	2004	2005	2006
- 13 ans	25	32	38	26	0	0	0	3
13 à 16	102	69	97	181	39	23	45	90
16 à 18	134	268	216	203	108	214	195	162
<b>TOTAL</b>	<b>261</b>	<b>369</b>	<b>351</b>	<b>410</b>	<b>147</b>	<b>237</b>	<b>240</b>	<b>255</b>

A Bobigny, les mineurs mis en cause représentent 18,90% du total contre 20,74% en 2004.

Par catégorie si celle des moins de 13 ans continue à progresser légèrement ainsi que celle des 13-16 ans, celle des 16-18 ans baisse de 21%, néanmoins elle représente encore 61% du total.

### En résumé :

Deux phénomènes sont particulièrement préoccupants :

L'augmentation des vols violences sur le territoire (en particulier sur le secteur centre) et l'augmentation des mineurs mis en cause, notamment lors de vols violences.

Le CLS de nouvelle génération, veillera dans ses objectifs et dans ses actions à une plus grande prise en compte de projets, en direction des publics jeunes.

### Sur les questions de sécurité :

La volonté clairement exprimée par la ville est de faire jouer à la Police Nationale tout son rôle en matière de sécurité des personnes et des biens dans une approche de proximité avec les habitants. La ville ne souhaite pas la création d'une Police municipale.

Néanmoins, pour réguler les problèmes de stationnement notamment en centre-ville, un service circulation-stationnement a été créé en 2003, composé d'agents verbalisateurs de la voie publique, (1 chef de service et 5 agents assermentés).

De même, pour lutter contre la prolifération des dépôts sauvages sur le territoire, 3 agents vont tout prochainement être assermentés, ils pourront notamment délivrer des amendes aux contrevenants.

### Sur les questions de la prévention de la délinquance et de l'accès aux droits :

La ville a souhaité travailler en partenariat avec tous les acteurs de la prévention de la délinquance et de l'accès aux droits, en particulier avec les services de l'Etat, la Police Nationale, la Justice (TGI, SPIP et PJJ), l'Education Nationale, le Conseil Général, les associations, les bailleurs, les services municipaux ainsi qu'avec tous les acteurs concernés.

Dans cet esprit, la municipalité a décidé de se doter d'un service Tranquillité publique dès 1998, avec deux missions principales :

-Développer la médiation de proximité en s'appuyant sur une équipe de médiateurs de quartiers.

-Participer aux dispositifs partenariaux en matière de sécurité et de prévention de la délinquance.

## **2- Bilan et évaluation 2001 - 2006**

Concernant les principales actions 2005-2006 du CLSPD :

### **A) La cellule de veille mensuelle**

La cellule de veille mensuelle réunit l'ensemble des institutionnels de la ville, les principaux bailleurs, la Ratp, le Centre commercial. Pilotée par le Commissaire de Bobigny, cette action permet de faire le point sur les actes de délinquance commis sur le territoire de la ville. Partenariale, elle a pour objet d'échanger des informations et de définir des actions en commun. Pour le Commissariat, cela permet de prévoir des objectifs Police pour le mois suivant.

Un état mensuel de la délinquance est produit et examiné collectivement.

En cas de crise, la cellule de veille se transforme en cellule de crise opérationnelle.

### **B) La médiation de proximité**

Sept médiateurs ont été embauchés dès 2001 selon le dispositif emploi-jeunes, cinq sont restés à ce jour et sont fonctionnaires titulaires de la fonction publique territoriale depuis décembre 2006.

Les 5 médiateurs ont été rejoints en mai 2005 par 10 nouveaux Agents Locaux de Médiation Sociale embauchés selon le dispositif adultes-relais. Ce qui porte l'effectif du service à 15 médiateurs.

Ce choix stratégique fait par la ville répond à un objectif général : renforcer la présence humaine dans l'espace public et le travail en réseau.

En effet la ville est découpée en 6 quartiers CIC (Comités d'Initiatives Citoyennes). Les médiateurs sont désormais répartis dans les quartiers CIC et ont un rôle qui se définit comme suit :

-Participer à toutes les initiatives municipales, associatives, des bailleurs, des habitants qui tendent à créer ou à re-créeer du lien social.

Sur cet aspect, l'activité des médiateurs est interdépendante de la capacité des habitants (par le biais des CIC notamment), des services municipaux, des bailleurs ou des associations à créer des initiatives de quartier.

Ce qui est constaté aujourd'hui : une forte progression de l'activité citoyenne dans les 6 quartiers de la ville ainsi que la participation et l'implication des habitants aux outils de la démocratie participative balbynienne (CIC, Parlons Franchement, Forums, Assises), mais aussi un développement des initiatives de quartier

organisées en partenariat avec les associations, les services municipaux, les bailleurs.

A cet effet, les 6 quartiers de la ville totalisent chacun au moins 3 à 4 initiatives par an, associant les habitants.

-Participer à toutes les initiatives qui tendent à lutter contre les incivilités, les dégradations, la résorption des conflits de voisinage :

Les médiateurs œuvrent dans les quartiers à recenser les actes d'incivilités ainsi que les dégradations commises dans chacun des quartiers de la ville.

Ils agissent ensuite directement, ou en partenariat (selon les cas) pour réduire les incivilités dans les quartiers.

Ils travaillent également, à la demande des bailleurs ou des habitants, à la réduction des conflits de voisinage.

#### Les principales réussites :

Depuis fin 2005, la sectorisation des ALMS est effective (par équipe de 2 ou 3 médiateurs) dans chaque quartier de la ville.

Ce qui a permis de :

-Mieux identifier les médiateurs dans les quartiers par leur présence quotidienne.

-Favoriser le travail en réseau avec les acteurs de quartier : Police Nationale, Education Nationale, bailleurs, services du Conseil Général, services municipaux, secteur associatif, habitants, CAF.

-Mener des actions spécifiques avec l'Education Nationale, notamment avec les 4 collèges de la ville.

-Participer à la démarche de Gestion Urbaine de Proximité.

-Obtenir des bailleurs les signalements relatifs à leur patrimoine, ce qui permet notamment aux médiateurs d'intervenir sur le traitement des conflits de voisinage.

-Coopérer activement à la mise en œuvre des décisions prises, au bénéfice des habitants d'un quartier, dans le cadre des CIC.

#### Les principales faiblesses :

L'activité des médiateurs est proportionnelle à l'implication des habitants dans le cadre des CIC, des bailleurs, des services municipaux, des associations, des acteurs de terrain, aussi le bilan ne peut être le même dans les 6 quartiers de la ville.

La réduction des incivilités n'est jamais acquise, une situation résolue quelque temps, peut apparaître à nouveau.

La principale difficulté réside dans la résorption des squats de halls d'immeubles qui causent des dégradations dans les parties communes et en particulier dans les cités du centre-ville avec des disparités selon la politique et l'action des différents bailleurs.

Néanmoins, le recul des squats dans différents endroits de la ville, est dû à une forte implication des bailleurs, des habitants qui, avec les médiateurs de quartier, et avec l'intervention de la Police arrivent à faire reculer ces occupations.

### **C) Bilan du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance :**

Le Contrat Local de Sécurité de la ville de Bobigny a été signé le 5 octobre 99.



De 1999 à 2002, le Comité de pilotage s'est réuni 6 fois. Le CLS s'est enrichi de 50 actions élaborées en partenariat avec la Police nationale, l'Education nationale, la Justice, les Bailleurs, le secteur associatif, les services municipaux, le Conseil général, la RATP.

Le 17 juillet 2002, le Conseil Municipal a pris l'engagement de mettre en place un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Depuis 2005, le CLSPD se réunit 2 fois par an pour valider les objectifs et le programme d'action annuel, (une fois en Comité restreint, une fois en séance plénière). L'année 2007 est la troisième année de plein exercice.

Instance de co-construction et de mise en œuvre des actions de prévention de la délinquance, le CLSPD et son Comité restreint, formulent les objectifs opérationnels du programme d'action annuel, déclinés à partir des objectifs généraux ajustés annuellement.

### **3- Mise à jour du diagnostic des besoins**

La médiation de proximité se développe, notamment la résolution des conflits de voisinage, en effet en 2006 le service tranquillité publique a traité plus de 50 conflits de voisinage.

Ces conflits sont le plus souvent liés à des problèmes de nuisances sonores, les médiateurs interviennent y compris, lorsque des mains courantes ou des plaintes ont été déposées par une des deux parties.

Le résultat de nos interventions semble, la plupart du temps, apprécié par les protagonistes qui peuvent ainsi médiatiser leurs situations.

Cet aspect de l'activité des médiateurs tend à se développer, car le plus souvent ces conflits sont le résultat d'une non-communication entre les gens. Cette activité permet aux gardiens d'immeubles de garder une certaine neutralité à l'égard des locataires.

L'actualisation des besoins en matière de tranquillité publique vient aussi de l'expression des habitants, à l'occasion des CIC et des Parlons Franchement.

Ces réunions, où les habitants sont maîtres de l'ordre du jour, mettent en évidence les problèmes suivants :

Circulation, stationnements gênants, conflits de voisinage, petite délinquance (squats de halls, circulation d'engins motorisés sur voies piétonnes, vandalisme de parties communes, dégradations d'ascenseurs, comportements d'habitants relatifs à la propreté et à l'hygiène, dégradations de véhicules sur voies publiques ou dans des parkings la nuit).

#### **En résumé :**

Les Balbyniens n'expriment pas de sentiment d'insécurité, par contre ils soulignent des comportements qui perturbent le quotidien et demandent « à la Ville d'intervenir ».

Le traitement de ces différents thèmes, soulignés par les habitants, doit faire partie d'un programme d'action pour les 6 années à venir en partenariat avec tous les acteurs concernés.

#### **4- Objectifs et programme d'action 2007-2009**

Pour les 3 ans à venir, les objectifs stratégiques et généraux ont été validés par le Comité restreint du CLSPD du 13 décembre 2006 et présentés à l'occasion de la séance plénière du 7 mars 2007.

Objectifs généraux et programme d'action seront ajustés annuellement.

L'élaboration d'un programme détaillé de prévention de la délinquance 2007-2009 dans le cadre du futur CLS, sera élaboré d'ici octobre 2007 en partenariat avec tous les acteurs ( services de l'Etat, bailleurs, associations, services municipaux, autres ). Il tendra à résoudre ou à atténuer les situations soulevées par les habitants et les acteurs locaux.

##### **4-1 Les objectifs stratégiques :**

- 1- Lutter contre la délinquance, assurer la sécurité des personnes et des biens, développer la tranquillité publique.
- 2- Prévenir toutes les formes de délinquance et réduire la récidive.
- 3- Développer l'accès au droit et l'aide aux victimes.

##### **4-2 Les objectifs généraux :**

A partir des objectifs stratégiques, pour les 6 ans à venir, les objectifs généraux suivants sont proposés pour 3 ans :

- 1- Renforcer la présence humaine dans l'espace public et le travail en réseau.
- 2- Assurer la sécurisation des personnes, des biens et des espaces.
- 3- Prévenir la récidive des mineurs et majeurs.
- 4- Accompagner les victimes.
- 5- Faciliter l'accès au droit et à la justice.
- 6- Lutter contre les violences (familiales, conjugales, scolaires, sportives, etc...).
- 7- Améliorer les relations Police/Justice/Jeunes.
- 8- Lutter contre les conséquences des troubles comportementaux ou liés à des conduites addictives dans l'espace public.

Les objectifs d'autres axes du Contrat Urbain de Cohésion Sociale concourent aussi à la réalisation du volet prévention de la délinquance, sécurité, accès au droit :

- La prévention des déscolarisations.
- L'insertion professionnelle des jeunes.
- Le soutien aux parents en grandes difficultés éducatives.
- La Gestion Urbaine de Proximité.
- La lutte contre le racisme et contre toutes les formes de discriminations.
- L'accompagnement des personnes en difficulté.

## **4-3 Le programme d'action 2007-2009 sur les 8 objectifs généraux**

### **1) Renforcer la présence humaine dans l'espace public et le travail en réseau**

L'accent sera mis sur la présence des acteurs de terrain (services municipaux, associations, tout autre partenaire) dans les quartiers : du Centre-ville, Pont-de-Pierre-Etoile-Grémillon, Abreuvoir.

#### ***Objectifs opérationnels :***

-Permettre aux services publics et associations de quartier de développer leurs activités sans perturbations extérieures.

-Favoriser la tenue de locaux partagés entre associations pour plus de sécurisation.

Indicateurs : Nombre d'activités pouvant être menées à bien sans perturbations extérieures, nombre d'associations partageant des locaux.

-Favoriser un échange d'informations entre acteurs des quartiers :

Faire circuler et centraliser les données relatives à la tranquillité publique dans les quartiers du point de vue de chaque acteur.

Indicateur : Nombre de signalements échangés.

-Assurer une présence régulière des médiateurs aux abords des établissements scolaires :

La sortie des cours est parfois le théâtre d'affrontements légers entre des jeunes, notamment aux abords des 4 collèges.

Indicateur : Faire baisser le nombre d'affrontements.

-Assurer une présence régulière des médiateurs en fin d'après-midi, dans les halls squattés :

Indicateur : Nombre de squats réduits.

### **2) Assurer la sécurisation des personnes, des biens et des espaces**

La ville souhaite que la Police Nationale joue pleinement son rôle pour assurer la sécurité des personnes et des biens dans une approche de proximité avec les habitants.

Néanmoins, des actions peuvent être menées en partenariat.

#### **Objectifs opérationnels partenariaux :**

-Relancer une structure de concertation avec le Commissariat et avec les associations. Permettre aux associations présentes dans les quartiers et aux associations de locataires de faire part régulièrement des problèmes de tranquillité publique.

Indicateurs : Nombre de réunions tenues et nombre de signalements effectués.

-Organiser des réunions d'informations et de prévention avec les représentants du Commissariat en direction des personnes âgées :

Indicateur : Nombre de personnes âgées participantes.

-Organiser des réunions d'informations et de prévention avec des représentants du Commissariat, en direction des élèves de CM2 et des collèges :  
Indicateur : Nombre d'élèves participants.

-Convocation des parents par les bailleurs dont les enfants occupent les parties communes :  
Une partie des bailleurs présents sur la ville (OPHLM) convoquent les parents dont les enfants occupent les parties communes, néanmoins tous les bailleurs ne pratiquent pas de la sorte.

Indicateurs : Nombre de bailleurs de la ville, à court terme, qui procèdent de la même manière. Nombre de parents convoqués.

-Améliorer la fréquence de verbalisation dans les zones de stationnement payant, ainsi que la gestion des épaves et des véhicules en stationnement gênant ou abusif.  
Indicateur : Nombre de procès-verbaux émis.

-Réaliser un cahier des charges de vidéosurveillance de la gare routière de Bobigny. La gare routière de Bobigny (terminus de ligne de métro, station de tramway, lignes de bus) est fréquentée par environ 50 000 personnes par jour. Aussi, il apparaît nécessaire d'étudier avec la Ratp et le Commissariat de Bobigny, l'opportunité d'une vidéosurveillance de ce site.

Indicateur : Elaboration du cahier des charges.

### **3) Prévenir la récurrence des mineurs et des majeurs**

L'accent sera mis sur le travail réalisé par le club de prévention Vie et Cité conventionné par le Conseil Général et la Ville de Bobigny, l'accueil de « Tigistes » dans les services municipaux.

#### **Objectifs opérationnels :**

-Favoriser l'action éducative de la prévention spécialisée prévue dans l'axe éducation du CUCS : quartiers de l'Etoile, du Centre-ville, de l'Abreuvoir.  
Une demande a été faite en mai 2007 au Conseil général pour l'implantation d'une équipe d'éducateurs spécialisés sur le quartier de l'Abreuvoir.

Indicateurs : Nombre de jeunes préadolescents, adolescents et jeunes adultes suivis.  
Satisfaction sur l'évolution de leurs situations.

-Favoriser l'accueil de Tigistes dans les services municipaux et auprès des partenaires : A ce jour, 5 postes à l'année dans les services techniques municipaux sont réservés.

Indicateur : Nombre de Tigistes accueillis par an.

### **4, 5 et 6) Accompagner les victimes, développer l'accès au droit et à la Justice, lutter contre les violences (familiales, conjugales, scolaires, sportives...)**

Développer l'accès au droit et lutter contre les violences sont des priorités municipales aussi, tous les acteurs de terrain seront mobilisés pour réaliser les objectifs suivants.

### **Objectifs opérationnels :**

-Consolider le groupe de travail sur les violences faites aux femmes.

Ce groupe de travail s'est réuni deux fois en 2006 et une fois en 2007, pour élaborer un premier diagnostic avec les acteurs de terrain.

L'objectif est de réunir régulièrement ce groupe de travail pour qu'il puisse élaborer un programme d'action pour les 3 années à venir.

Indicateur : A déterminer avec le groupe de travail.

-Favoriser les initiatives associatives relatives à l'accès au droit.

L'association SOS victimes, labellisée point d'accès au droit, notamment dans ces actions d'accueil du public et de permanence d'aide aux victimes au Commissariat de Bobigny.

L'association des Juristes Berbères de France, notamment dans ces actions de permanences juridiques et de Point Ecoute Femmes.

Indicateur : Nombres de personnes reçues. Typologie des sujets traités.

-Procéder à un inventaire des points d'accès au droit présents sur la Ville, de leurs spécificités informationnelles, ainsi que des Institutions et associations (non labellisées) délivrant ces informations et conseils. Réaliser un mémento récapitulatif à l'adresse des Balbyniens.

Indicateur : Réalisation de ce mémento.

-Lutter contre les violences intra-familiales.

Mieux prendre en compte les prises de plaintes de femmes violentées ou victimes de violences intra conjugales par les fonctionnaires de Police et favoriser la relation avec les services sociaux municipaux.

Indicateur : Nombre de signalements échangés.

### **7) Améliorer les relations Police / Justice / jeunes**

Une première rencontre a eu lieu sur ce thème en avril 2007, avec la participation du Commissariat de Bobigny, de la Justice (PJJ), du service municipal de la Jeunesse, du service Tranquillité publique, d'une association de jeunes de Bobigny.

#### **Objectif opérationnel :**

L'objectif est d'élargir ces rencontres à d'autres associations de Jeunes de la ville et de réaliser des actions en commun favorisant un regard différent entre jeunes / Police / Justice.

Indicateurs : Nombre d'actions réalisées, nombre de jeunes participants à ces actions. Taux de satisfaction sur les rencontres.

### **8) Lutter contre les conséquences des troubles comportementaux ou liées à des conduites addictives dans l'espace public**

#### **Objectifs opérationnels :**

-Suivre l'instance locale de coordination du Réseau santé mentale qui sera relancée dans le cadre de l'Atelier santé ville :

En effet, des balbyniens, en rupture de soins psychiatriques, sont parfois dangereux pour les autres et pour eux-mêmes. Aussi, il est décidé de créer les conditions d'un échange d'informations entre la direction des services sociaux, la direction de l'action sanitaire, les établissements psychiatriques, les bailleurs concernés pour anticiper les problèmes liés à ces ruptures de soins.

Indicateurs : Nombre de cas examinés dans cette instance. Moyens préventifs pris.

-Lutter contre les conséquences des conduites addictives dans l'espace public. Associer tous les acteurs concernés par ces phénomènes (alcools, drogues), faire des campagnes de sensibilisation auprès des publics jeunes.

Indicateur : Nombre d'actions réalisées.

#### **4-4 Le programme local de prévention de la délinquance élargi**

Le plan d'action du CLSPD élaboré pour 3 ans sera formalisé dans le Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance d'ici octobre 2007.

Aussi en complément des objectifs et actions énumérés (ci-dessus), le CLSPD associera à la réflexion collective des groupes de travail déjà constitués :

-Le groupe de travail du soutien aux parents.

-Le comité de prévention des abus sexuels et des maltraitances.

Et tout autre groupe de travail ( Contrat et hors Contrat ) utile à la réflexion et au travail du CLSPD :

-L'observatoire départemental pour l'égalité des chances.

-L'observatoire départemental de la délinquance.

-L'observatoire départemental des violences faites aux femmes.

Objectifs de ces groupes de travail : Elaborer des diagnostics partagés. Enrichir et abonder la réflexion du CLSPD. Proposer des objectifs et des actions spécifiques.

### **5) La conduite de projet**

Le dispositif de pilotage de l'axe 6 du Contrat, prévention de la délinquance, sécurité, accès au droit est assuré par le CLSPD.

#### **- Le pilotage stratégique**

L'animation des travaux est assurée par la ville, qui sous l'autorité du Maire et du premier adjoint au Maire en charge de la Tranquillité publique, préparent les orientations stratégiques et objectifs en matière de prévention de la délinquance, de sécurité, et d'accès au droit après présentation et débat au Bureau Municipal.

Ces orientations sont présentées au « **comité restreint du CLSPD** » pour être débattues et validées.

#### **- Le pilotage technique**

Il est assuré par la Direction Générale de la ville, après présentation d'un document par le responsable Tranquillité publique et le chef de projet Politique de la ville, déclinant les objectifs stratégiques et généraux, fixés par le Comité restreint en objectifs opérationnels, élaborés avec le **groupe de travail** interne mairie :

prévention, sécurité, accès au droit, le groupe de travail élargi aux partenaires, ainsi que les autres groupes de travail.

#### **- Le pilotage participatif**

Les habitants volontaires sont appelés à suivre et ajuster le programme de prévention de la délinquance, dans le cadre des outils participatifs existants.

#### **- Le dispositif d'évaluation**

Sur proposition de la ville, il sera défini d'ici octobre 2007 par le Comité restreint, dans le cadre de la finalisation du Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance.

Chaque programme d'action et chaque action présentés seront dotés d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, définis en partenariat avec les porteurs de projet et les financeurs.

## LA CONDUITE DE PROJET

### **1- Le comité de pilotage**

Le comité de pilotage du Contrat est coprésidé par le maire, ou l'adjoint délégué, assisté du chef de projet Politique de la ville et des directeurs généraux concernés, et par le sous-préfet, assisté des représentants des services déconcentrés concernés.

Il est destinataire de tous les travaux menés par les différents comités de pilotage et groupes de travail du présent contrat, et des 2 conventions de rénovation urbaine. En cohérence avec les objectifs du contrat, le comité de pilotage valide les priorités des appels à projets et évalue l'état d'avancement du contrat et l'impact des actions financées.

Il se prononce sur la programmation annuelle des crédits spécifiques Politique de la ville (hors opérations reconduites) proposée par le comité technique et examine les demandes de subventions sur les projets pour lesquels un accord n'a pas été trouvé au sein du comité technique.

Sur certains axes prioritaires des comités de pilotage annuels sont prévus : éducation, emploi/formation, santé, prévention/sécurité, rénovation urbaine, Projet social quadrilatère.

Une information régulière sur ces axes doit être réalisée en comité de pilotage du Contrat.

Une information régulière sur le Projet de Développement Social du quadrilatère est aussi réalisée en comité de pilotage du projet de rénovation urbaine du quadrilatère.

### **2- Le comité technique**

Composé d'agents de la commune et de l'Etat et des partenaires dont il jugera la présence utile, le comité technique examine la liste des opérations reconduites, émet un avis sur les demandes nouvelles suite aux commissions locales et audition éventuelle des porteurs de projets, examine les financements mobilisables et est consulté sur le rapport annuel d'évaluation à présenter au comité de pilotage.

### **3- L'équipe projet du Contrat et les groupes de travail**

Le pilotage technique municipal de la démarche est confié à l'équipe projet du « Contrat pour mieux vivre ensemble à Bobigny » ( ancienne équipe projet Contrat de Ville ) qui regroupe les pilotes des différentes priorités du Contrat, ainsi qu'aux 14 groupes de travail existants chargé de la mise en œuvre opérationnelle.

Le travail partenarial et pluridisciplinaire est développé et approfondi à l'occasion du travail sur les projets. Le travail est articulé avec celui des Assises et des instances participatives permanentes.

Les 14 groupes de travail sont chargés de la mise en œuvre des différentes priorités du Contrat :



- Education (pilotes : Direction jeunesse, Mission Politique de la Ville)
- Santé (pilotes : Direction sanitaire et Mission Politique de la Ville)
- Gestion Urbaine de proximité (pilotes : Direction espaces publics et cadre de vie)
- Prévention/sécurité (pilotes : Tranquillité publique et Mission Politique des la Ville)
- Rénovation urbaine (pilote : Direction du développement urbain)
- Projet social quadrilatère (pilotes : DGA ressource et développement, Direction Vie des quartiers-citoyenneté, Mission Politique de la Ville, SMJ)
- Emploi/formation/insertion (pilote : Service emploi/formation, Mission Politique de ka Ville)
- Vie associative (pilotes : services vie associative et Mission Politique de la Ville)
- Histoire, mémoire, patrimoine (pilote : Direction ressources documentaires et historiques et Mission Politique de la Ville)
- Développement durable (pilote provisoire : Direction sanitaire et environnement et Mission Politique de la Ville)
- Discriminations (pilotes : Mission droits des femmes et lutte contre les discriminations, Mission Politique de la Ville)
- Soutien aux parents (pilotes : Maison des parents, Mission Politique de la Ville)
- Un projet numérique (pilote provisoire : Service emploi/formation et Mission Politique de la Ville)
- Culture (pilote : Direction des affaires culturelles)

Ces groupes de travail devront se tenir régulièrement, élaborer un rapport annuel d'évaluation et de propositions pour le Bureau Municipal et le comité de pilotage du Contrat ou spécifique au sujet.

#### **4- Le chef de projet Politique de la ville**

Le chef de projet est chargé de la mise en œuvre du contrat et veille à la cohérence des différents politiques publiques et dispositifs qui le composent. En lien avec la Direction Générale de la ville et les élus, il anime l'équipe projet du contrat et assure une coordination de l'action des services municipaux et partenaires concernés. Il diffuse les appels à projets, veille à la remontée des propositions et joue un rôle d'interface entre les services de la commune et ceux de l'Etat et d'autres financeurs comme le Conseil Général et le conseil Régional. Il participe à animer le réseau des acteurs locaux, notamment associatifs et services publics locaux.

#### **5- La programmation annuelle**

Le comité de pilotage, au vu des stratégies et objectifs retenus dans le contrat, et après avoir étudié le bilan des actions menées dans les territoires prioritaires, fixe les priorités de l'appel à projets, de telle sorte que celui-ci soit lancé en novembre 2007 pour l'année 2008 et septembre 2008 pour l'année 2009.

Les porteurs de projets déposent leurs projets au chef de projet via leur référent au sein de l'équipe projet un mois après. Le chef de projet adresse un exemplaire aux élus et au sous-préfet.

Le comité technique se réunit en janvier pour dresser la liste des opérations reconduites, c'est à dire celles déjà financées l'année antérieure pour un montant

équivalent, s'inscrivant dans les priorités du Contrat et de l'appel à projets et donnant lieu à une appréciation positive. Les subventions correspondant aux opérations reconduites sont versées à partir de février. Le comité technique se réunit de nouveau, au plus tard avant la fin février, pour examiner les demandes nouvelles qu'il transmet avec son avis au comité de pilotage.

Le comité de pilotage se réunit au plus tard dans la première quinzaine de mars pour statuer sur les demandes nouvelles. Les subventions correspondantes sont versées à partir du mois d'avril. Ce calendrier de programmation s'applique dès 2007

Le comité technique et le comité de pilotage peuvent également être réunis pour examiner des demandes de financements qui n'auront pas pu l'être lors des réunions mentionnées plus haut.

#### **Pour les conventions pluriannuelles :**

Une fois achevé le processus de programmation pour 2007, le comité de pilotage, sur proposition du comité technique, déterminera la liste des organismes avec lesquels une convention pluriannuelle peut être signée par l'Etat et par la commune. Lesdites conventions seront signées début 2008 pour une durée de deux ans.

## **6- La méthode d'évaluation du Contrat**

L'équipe projet et le chef de projet soumettront chaque année en mai, à partir de 2008, au comité de pilotage, un rapport comportant notamment les éléments suivants :

- Les indicateurs mentionnés dans le contrat et dans les futurs « projets locaux de développement »
- Une appréciation quantitative et qualitative sur les principales actions financées l'année précédente
- Une évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre du contrat au regard des objectifs fixés.

Enfin, un travail sera conduit par la Ville en 2008 en lien avec tous les partenaires concernés sur la définition d'une méthode d'évaluation de certains des programmes d'action prioritaires, développant des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

## **7- L'observation de l'évolution de la ville et des quartiers**

En vue de la réunion annuelle du comité de pilotage au cours de laquelle il sera procédé à l'évaluation du Contrat, les services de l'Etat fourniront à la Ville les chiffres permettant d'actualiser les indicateurs suivants retraçant l'évolution de la situation des quartiers :

Nombre de demandeurs d'emploi dans chaque ZUS et pourcentage par rapport au Nombre de demandeurs d'emploi dans la commune.

Nombre de contrats CIVIS signés par des jeunes habitant dans chaque ZUS.

Nombre de jeunes accompagnés par la mission locale dans chaque ZUS.

Nombre d'emplois exonérés de charges sociales dans chaque zone franche urbaine.

Pourcentage des foyers imposables dans chaque quartier

Nombre de bénéficiaires du RMI par quartier.

Nombre de bénéficiaires de l'APL par quartier.

Nombre de dossiers de demande de FSL.

Taux de réussite au brevet des collèges (par collège) .

Taux de réussite au Baccalauréat (par lycée).

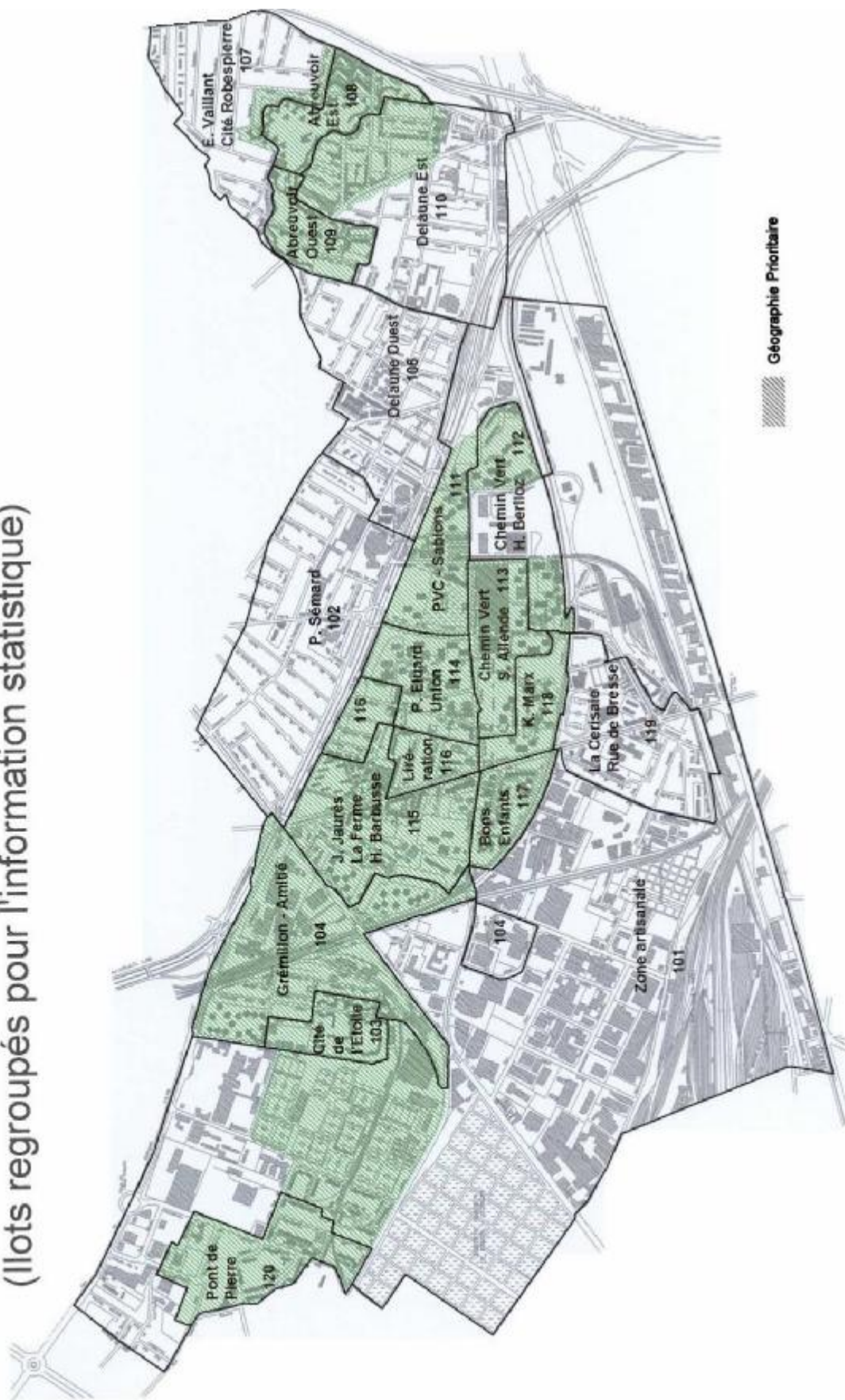
Résultats des évaluations à l'entrée en 6e (par école)

Enfin, un travail sera conduit par la Ville en 2008 sur la création d'un « observatoire territorial » permettant de compléter ces chiffres et ceux connus de la ville et d'autres partenaires, afin d'être mis à la disposition des principaux acteurs de la Ville et de mesurer son évolution.

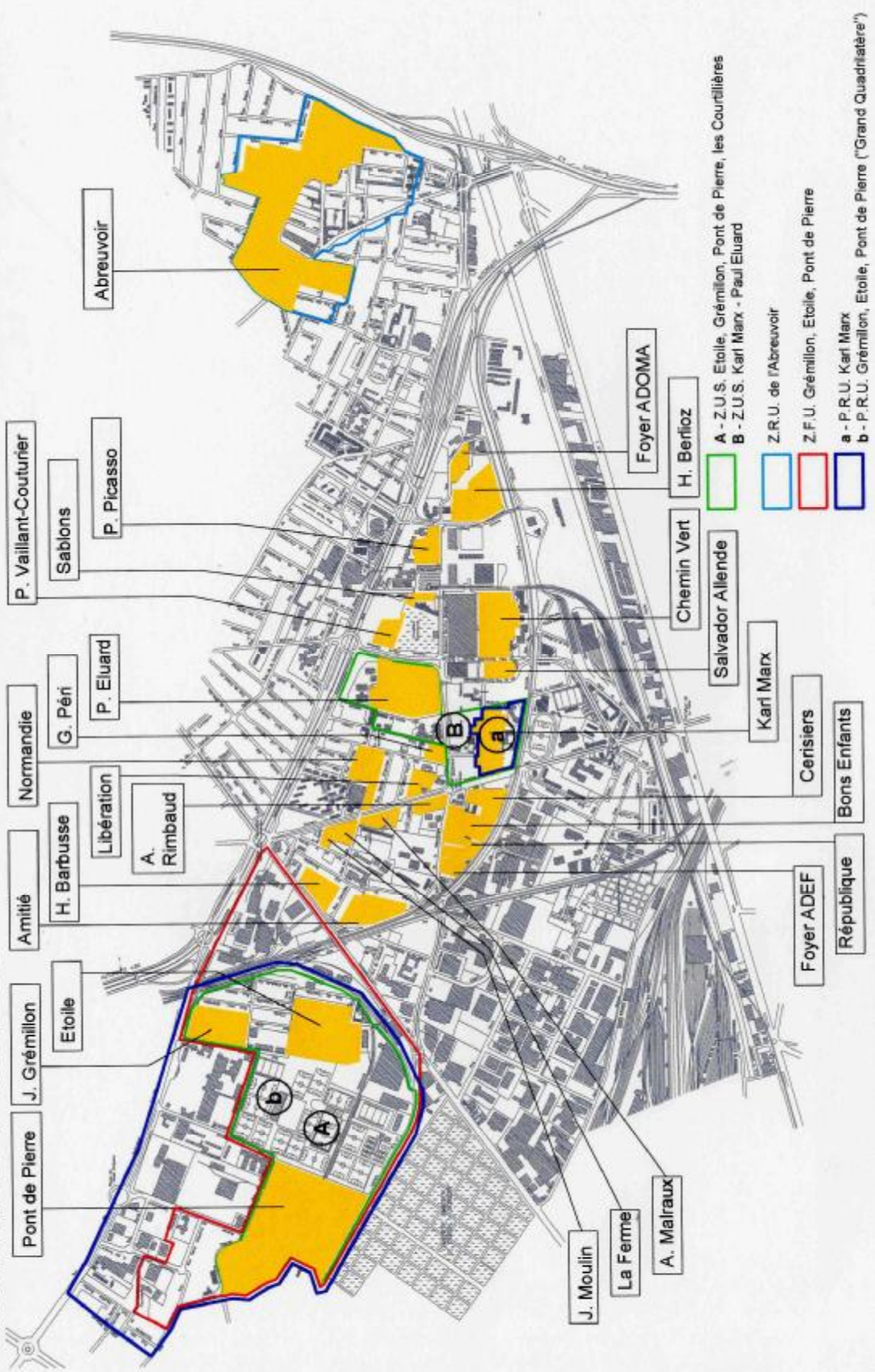
# GEOGRAPHIE PRIORITAIRE DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2007-2009 DE BOBIGNY



# GEOGRAPHIE PRIORITAIRE DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DE BOBIGNY - QUARTIERS IRIS (Ilots regroupés pour l'information statistique)



# GEOGRAPHIE PRIORITAIRE DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DE BOBIGNY - LOCALISATION DES CITES D'HABITAT COLLECTIF



<b>TABLEAU DE LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE DU CONTRAT</b>
--

Quartier IRIS 2000 ( et N° )	Total RGP 1999 *		Contrat Nbre habitants	Contrat %
	Nbre habitants	%		
Pierre Séward ( 102 )	2 560	5,8	-	-
<b>Cité de l'Etoile ( 103 )</b>	1 846	4,2	1 846	4,2
<b>Grémillon - Amitié ( 104 )</b>	1 907	4,3	1 907	4,3
Delaune Ouest ( 106 )	2 538	5,8	-	-
E. Vaillant / Cité Robespierre (107)	2 364	5,4	Une partie	Une partie
<b>Abreuvoir Est ( 108 )</b>	1 928	4,4	1 928	4,4
<b>Abreuvoir Ouest ( 109 )</b>	1 766	4,0	1 766	4,0
Delaune Est ( 110 )	2 642	6,0	Une partie	Une partie
<b>PVC / Les Sablons ( 111 )</b>	1 959	4,4	1 959	4,4
<b>Chemin Vert /Hector Berlioz (112)</b>	3 565	8,1	3 565	8,1
<b>Chemin Vert S. Allende ( 118 )</b>	2 878	6,5	2 878	6,5
<b>P. Eluard /Union ( 114 )</b>	4 202	9,5	4 202	9,5
<b>J.Jaurès / La Ferme / H. Barbusse (115 )</b>	3 037	6,9	3 037	6,9
<b>Libération ( 116 )</b>	1 456	3,3	1 456	3,3
<b>Bons Enfants ( 117 )</b>	1 806	4,1	1 806	4,1
<b>Karl Marx ( 118 )</b>	1 567	3,6	1 567	3,6
La Cerisaie / Rue de Bresse ( 119 )	1 665	3,8	-	-
<b>Pont de Pierre ( 120 )</b>	1 959	4,4	1 959	4,4
Avicenne / Les Vignes / La Folie / La Bergère ( 101 )	2 430	5,5	Une partie	Une partie
<b>BOBIGNY</b>	<b>44 075</b>	<b>100,0 %</b>	<b>32 000 environ</b>	<b>70 % environ</b>

\* Source : INSEE RGP 1999

Lecture :

« 70% de la population de la ville de Bobigny (2/3) est en quartier prioritaire pour l'Etat dans le cadre du CUCS ».

NB : Chemin Vert / Hector Berlioz est en quartier CUCS, hormis le parvis de la préfecture avec les administrations qui y sont implantées.

## ENGAGEMENTS FINANCIERS

### 1- Engagement financier de la Ville

Sur les 3 exercices 2007, 2008, 2009, en plus des actions contribuant au « mieux vivre ensemble » non inscrites à la programmation annuelle du Contrat, la Ville consacrera chaque année, sur son budget primitif une somme de minimum **1.000.000 €** destinée à financer les actions retenues au titre de la programmation.

### 2- Engagement financier de l'Etat au titre de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

Sur les 3 exercices 2007, 2008, 2009, en plus des financements par des crédits inscrits dans les budgets opérationnels de programme, d'actions correspondant aux objectifs du présent contrat, l'Etat consacrera chaque année, sur le budget de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, une somme de **420.700 €** destinée à financer les actions retenues au titre de la programmation annuelle.

Le respect de cet engagement est subordonné, d'une part à la disponibilité des crédits budgétaires conformément au principe de l'annualité budgétaire et, d'autre part, à l'adéquation des projets déposés aux objectifs du contrat, à leur qualité et, s'il s'agit d'opérations renouvelées, à leur évaluation.

Le montant précité pourra être augmenté en 2008 et 2009 si les crédits disponibles le permettent.



Bobigny, le 9 janvier 2008

**Mme la Maire de la Ville de Bobigny**

**Catherine PEYGE**

**Monsieur le préfet de la Seine-Saint-Denis**

**Claude BALAND**